



Cooperazione Italiana
allo Sviluppo
Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale
Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo - Ufficio III - Sezione Valutazione

2020 | Rapport d'évaluation

Maroc

Evaluation de l'initiative :

“ Tous autour de l'enfance. Services de prévention et tutelle en faveur des mères célibataires, des enfants sans protection familiale et des enfants en situation de handicap au Maroc ”.

AID 10593

La présente évaluation indépendante a été effectuée à la demande de l'Ufficio III (Bureau III) de la Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (Direction Générale pour la Coopération au Développement) du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale par la société STEM-VCR en vertu d'une procédure publique de passation de marché au sens de l'art. 36 du Code des Marchés Publics.

Equipe d'évaluation de STEM-VCR : Serena Saquella (Team Leader) ; Touria Eloumri ; Saida Drissi Amrani ; Mastafa Zahir ; Mohamed Marir ; Maurizio Floridi ; Federica Floridi.

Les opinions exprimées dans ce document reflètent le point de vue des évaluateurs, qui ne correspond pas nécessairement à celui du donneur d'ordre.

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	v
RESUME.....	vii
1. Procédure d’attribution et d’exécution.....	1
2. Contexte de l'initiative évaluée.....	2
2.1 Situation du Pays.....	2
2.2 Le Maroc et la Coopération italienne.....	9
2.3 Le thème de la protection et de la promotion des droits des mineurs, des femmes et des personnes handicapées au sein de la Coopération italienne.....	10
2.4 Description de l'initiative de coopération évaluée.....	11
3. Objectif de l'évaluation.....	14
3.1 Type, objectif et finalités de l'évaluation.....	14
3.2 Le parcours évaluatif.....	15
4. Cadre technique et méthodologique.....	16
4.1 Les critères d'évaluation.....	16
4.2 Les questions d'évaluation.....	18
4.3 La méthodologie utilisée, son application et les difficultés rencontrées.....	18
4.4 Les sources d'information et leur degré de fiabilité.....	22
4.5 Les outils techniques.....	23
4.6. Quelques aspects méthodologiques liés à la consultation des bénéficiaires.....	25
4.7 Limites de l'évaluation réalisée et difficultés rencontrées.....	26
5. Les résultats de l'évaluation.....	28
5.1 Pertinence.....	28
5.2 Cohérence.....	30
5.3 Efficacité.....	33
5.4 Efficience.....	59
5.5 Durabilité.....	60
5.6 Impact.....	62
5.7 Visibilité.....	64
6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques.....	65

6.1 Conclusions.....	65
6.2 Les bonnes pratiques et les leçons apprises	66
7. Recommandations.....	68
7.1 Recommandations à caractère général.....	68
7.2 Recommandations spécifiques.....	69
ANNEXES.....	70
ANNEXE 1 : Termes de référence	70
ANNEXE 2 : Liste des questions d'évaluation et indicateurs correspondants	82
ANNEXE 3 : Liste des personnes et organisations consultées	85
ANNEXE 4 : Liste des documents consultés.....	86
ANNEXE 5 : Les outils techniques utilisés	91
ANNEXE 6 : Grille et traces pour les entretiens	108

LISTE DES ACRONYMES

Ai.Bi.	Associazione Amici dei Bambini
AICS	Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
CDE	Convention Droits de l'Enfant
CDEPF	Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CLIO	Centre Local d'Information et Orientation
CNDH	Conseil National des droits de l'Homme
COAPH	Centre d'Orientation et d'Accueil des Personnes Handicapées
DAC	Comité d'aide au développement
DAO	Orphelinat Dar Atfal al Wafae
DGCS	Direzione Generale Cooperazione allo Sviluppo
DIDH	Délégation interministérielle aux droits de l'Homme
ENI	European Neighbourhood Instrument (Instrument européen de voisinage)
FRZ	Fondation Rita Zniber
HCP	Haut-commissariat au plan
ICH	Indice de capital humain
IDH	Indice de développement humain
INSAF	Institut national de solidarité avec les femmes en détresse
M.A.R.O.C.C.O.	Mamans Actives dans la Réhabilitation, Orientation et Implication des Communautés
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MLAL	Movimento Laici America Latina
MOAN	Moyen Orient/Afrique du Nord
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable

OIM	Organisations internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUFEMMES	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OPH	Organisation de personnes handicapées
OSC	Organisation de la Société Civile
OVCII	Organismo di Volontariato per la Cooperazione Internazionale
PANE	Plan d'action national pour l'enfant
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIPEM	Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc
PSH	Personnes en situation de handicap
PVD	Pays en voie de développement
RBC	Réhabilitation sur base communautaire
SAFIR	Service d'Accompagnement Formation, Information et Réseautage
SNEES	Stratégie Nationale en faveur de l'Equité et l'Egalité entre les sexes
TAMKINE	Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel
USD	Dollar Etats Unis

RESUME

La logique de l'initiative se fonde sur une série de réflexions menées par les ONG promotrices (Ai.Bi. – dans sa fonction de chef de file -, Soletterre et OVCI) au sujet de l'enfance abandonnée au Maroc que dans leur analyse affirment : « ...Parmi les facteurs qui alimentent le phénomène de l'abandon des enfants, on compte en effet les grossesses non désirées suite à un viol et à des rapports hors mariage. Les contraintes socio-culturelles, sanitaires (handicap) et économiques contribuent évidemment à aggraver le fléau de la pauvreté et de la vulnérabilité dans un milieu non protégé et caractérisé par des conflits familiaux ... ».

L'initiative évaluée poursuit l'objectif général de contribuer à la promotion et à la protection des droits sociaux et économiques des mères célibataires et de leurs enfants, des mineurs abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et l'objectif spécifique de renforcer le rôle des organisations de la société civile engagées sur ces thèmes dans leur travail d'étude, d'élaboration, d'application et de contrôle des politiques et des services consacrés à ces catégories vulnérables.

En vue de ces objectifs, la stratégie du projet prévoyait :

- améliorer la connaissance et faire émerger le phénomène à travers une action de recherche et de cartographie sectorielle ;
- favoriser l'identification, la consolidation ou l'activation de services territoriaux pilotes, capables de s'intégrer dans le réseau local des services sociaux et éducatifs compétents dans la lutte contre les processus et les formes de marginalisation sociale à l'encontre des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs porteurs de handicap ;
- lancer et renforcer les initiatives d'*advocacy* politique et institutionnelle, à travers la constitution d'une Plateforme nationale thématique et l'élaboration d'un Plan d'Action à soumettre et discuter avec les institutions nationales ;
- lancer une campagne d'information et de sensibilisation nationale qui contribue à abattre le mur du silence et de la stigmatisation sociale vis-à-vis des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs handicapés.

Les principaux groupes de bénéficiaires finaux de l'intervention et des services mis en œuvre sont :

- mères célibataires issues de catégories vulnérables et femmes exposées au risque de grossesses non désirées hors mariage ;
- mineurs placés en institution, abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et porteurs d'un handicap.

Parmi les autres cibles de destinataires directs de l'intervention, on compte :

- au moins 200 opérateurs sociaux engagés dans les services de projet et dans les services territoriaux (publics et privés) des villes de Tanger, Meknes, Fez, Rabat et Casablanca, ou appartenant à 20 OSC marocaines, impliqués dans la mise en place et l'animation de la Plateforme Nationale, ainsi que des bénéficiaires d'activités de sensibilisation et de formation ;
- 30 journalistes et attachés de presse sensibilisés et formés au thème et impliqués dans des campagnes d'information publique ;
- 20 000 habitant(e)s atteints au niveau national, grâce aux campagnes et aux services d'information et de sensibilisation mis en place dans le cadre de l'intervention.

L'initiative a été menée par les associations promotrices Ai.Bi. Associazione Amici dei Bambini en consortium avec Soletterre – Strategie di Pace onlus et OVCI – La nostra famiglia, en partenariat avec des associations locales situées dans les régions où le projet a été réalisé, parmi lesquelles : Association « Casa Lahnina » ; CLIO – Centre Local d'Information et Orientation ; Association

« 100% Mamans » ; Fondation « Rita Zniber » ; Association « Dar Atfal Al Wafae » ; Association INSAF ; Association « Osraty » ; Association « SOS Village d'Enfants ». À ces associations, viennent s'ajouter deux partenaires institutionnels : UNICEF Maroc ; Entraide Nationale, Organisme Public placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Les associations locales sont réunies dans le Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale (CDEPF), un groupement informel constitué en février 2013 dans l'objectif d'inciter le gouvernement marocain à créer le Conseil National pour la Famille et l'Enfance prévu dans la nouvelle Constitution marocaine (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011).

Chaque partenaire a contribué à la réalisation des activités avec des rôles différents en fonction de ses compétences et de son champ d'action.

L'initiative a été présentée le 5 décembre 2014, approuvée par le Comité de Direction par la Décision n°71 du 29 mai 2015 et officiellement lancée le 4 janvier 2016. Ses activités ont officiellement pris fin le 3 janvier 2018, au bout d'une période effective de 24 mois, comme prévu.

Sur le plan de la méthodologie adoptée par l'évaluation, outre l'analyse documentaire qui s'est déroulée régulièrement au cours des premières phases de l'exercice évaluatif, il est devenu nécessaire, suite à l'explosion de l'épidémie de COVID19 et aux mesures prises pour lutter contre sa propagation, de redéfinir les outils techniques définis dans un premier temps pour la mission de terrain (tels que questionnaires administrés directement aux bénéficiaires, interviews et *focus group*) en adoptant des procédures de consultation à distance des bénéficiaires et des principaux acteurs concernés. Pour la consultation des sources d'information, les évaluateurs ont eu recours à une pluralité d'outils techniques, différenciés en fonction des interlocuteurs, mais aussi des données et des informations à collecter.

En tout, ont été consultés 83 bénéficiaires au travers de quatre questionnaires en ligne : 46 mères célibataires assistées par le projet ; 20 parents d'enfants handicapés ; 12 mineurs désinstitutionnalisés ou sortant des instituts ; 5 membres des OSC marocaines bénéficiaires des formations du projet. Quant aux principaux acteurs, en ont été consultés 33 par le biais d'entretiens en ligne, notamment : 5 opérateurs du secteur des handicaps formés par le projet ; 8 représentants (au niveau des sièges centraux en Italie et des sièges périphériques au Maroc) des trois ONG promotrices ; 12 représentants des OSC locales partenaires du projet ; 5 représentants des OSC locales non partenaires du projet ; 1 journaliste et opérateur de la communication ; 2 fonctionnaires du MAECI (outre ceux qui sont intervenus à la réunion de lancement, celle sur les commentaires au rapport et les réunions de présentation du rapport final).

Les résultats de l'évaluation ont été particulièrement influencés par l'existence d'« interventions parallèles » ou « interventions jumelles » réalisées par les mêmes ONG avec des actions très similaires pendant la même période mais financées par d'autres bailleurs de fonds. Il s'agit de :

- une autre initiative de AiBi, financée par l'Union européenne intitulée « *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* », qui a été lancée officiellement en janvier 2016, en même temps que le projet « *Tous autour de l'enfance* » et qui a pris fin en janvier 2019;
- le projet de Soletterre en partenariat avec l'association 100% Mamans intitulé « *Mères en ligne* », actif depuis 2015 avec les mêmes services que ceux prévus par le projet « *Tous autour de l'enfance* ». Le projet a été financé par l'Union européenne en partenariat avec l'Agence de Développement Social ;

- le projet réalisé par OVCI sur le renforcement du guichet SAFIR et l'application de la RBC avec le financement de la Région Friuli-Venezia-Giulia, projet pilote lancé en juin 2015 et ayant pris fin en novembre 2016.

La présence simultanée de différents projets avec les mêmes acteurs et les mêmes bénéficiaires a en effet produit un chevauchement entre les différentes actions qui ont rendu particulièrement difficile l'attribution des résultats de l'exercice d'évaluation à un projet plutôt qu'à un autre.

Du point de vue des performances analysées à travers les critères d'évaluation adoptés, le projet affiche :

- une pertinence théoriquement élevée par rapport au contexte, néanmoins fortement mitigée par certains aspects qui compromettent ses chances de succès, notamment en raison de la prédominance d'un paradigme théorique et de modalités opérationnelles liées aux droits de l'enfance, reléguant par ailleurs au deuxième plan la question des droits des femmes et négligeant ainsi le processus de stigmatisation et de marginalisation sociales que ces dernières subissent et dont les effets sont à la base des abandons ;
- une faible cohérence, aussi bien interne qu'externe, due essentiellement au chevauchement avec des « projets jumeaux » financés par d'autres agences de coopération en faveur des mêmes organisations et pendant la même période, qui ont vu l'adoption d'approches diverses, parfois contradictoires entre elles, à l'intérieur des différents volets de l'intervention ;
- une efficacité à plusieurs vitesses en fonction des actions et des acteurs qui les ont mis en œuvre, parfois difficile à apprécier du fait du chevauchement avec d'autres projets, mais généralement très bonne pour certains guichets destinés à l'assistance des mères célibataires et pour les activités en faveur des enfants handicapés, et faible, voire très faibles pour d'autres guichets ; également très faible est l'efficacité des formations dispensées en faveur des ONG/OSC avec la perte du capital humain formé ; les autres actions s'avèrent difficiles à évaluer (ou, quand elles peuvent l'être, l'avis est généralement négatif, voire très négatif comme dans le cas des actions formatives en faveur des OSC) ;
- une efficience du projet théoriquement bonne, mais avec un avis fortement mitigé, entre autre, par les chevauchements entre différents projets similaires, financés par différents donateurs aux mêmes organisations ;
- un impact difficile à évaluer en l'absence de lignes de base même pour les activités préexistantes au projet, comme dans le cas des guichets de Tanger et de Casablanca, qui semblent quoi qu'il en soit avoir tiré profit du soutien du projet pour renforcer leurs services ; pour les deux autres guichets de Fez et Meknes, l'impact s'avère très faible (ces deux guichets affichent un total d'à peine 45 mères assistées en deux ans) ; dans le cas d'autres activités particulièrement intéressantes comme les Chartes des Services, l'impact est en réalité tout aussi faible, à cause des problèmes de diffusion de ces chartes ; pour de nombreuses activités, comme celles liées à la Plateforme, l'impact n'apparaît pas particulièrement important compte tenu du fait qu'elles auraient été réalisées même sans le soutien de la Coopération italienne ; concernant, enfin, la formation visant le renforcement du mouvement associatif marocain, l'impact peut être considéré comme quasi nul ;
- une durabilité généralement assez basse, due surtout à l'absence d'un *exit strategy* qui est à la base des attentes déçues des bénéficiaires, qui ont entraîné des réactions de frustration devant la brusque interruption des services (à l'exception de ceux préexistants au projet comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires à Tanger et Casablanca) ;
- une visibilité largement problématique en raison de la confusion générée, auprès des bénéficiaires, mais aussi de certains opérateurs des services du projet, par la présence de différents financements pour des activités similaires - pour ne pas dire identiques - pendant le même laps de temps et en faveur des mêmes ONG impliquées dans le projet « *Tous autour de l'enfance* ».

Pour ce qui concerne les conclusions de l'évaluation, force est de reconnaître que le projet a indubitablement eu le mérite d'avoir contribué à la prise de conscience de la part de l'opinion publique, des décideurs politiques et des acteurs intervenants sur la question des grossesses hors mariage, du phénomène de l'abandon des enfants au Maroc, et d'avoir mis à disposition une scène nationale et internationale, d'une part à travers les activités de la Plateforme, d'autre part, plus généralement, à travers une activité de sensibilisation sur le thème des droits de l'enfance. Toutefois, plusieurs aspects problématiques sont également à évoquer, à savoir : le fait que l'intervention n'a absolument pas présenté les caractéristiques d'un « projet pilote », car en réalité les différentes actions prévues étaient déjà en cours de réalisation dans le cadre d'autres interventions promues par les trois ONG concernées, avec des financements d'autres donateurs et qui ont été simplement dupliquées par le projet « *Tous autour de l'enfance* » ; une formulation du projet viciée par une syntaxe institutionnelle qui prévoyait une répartition des tâches entre les trois ONG promotrices avec une logique d'intervention et une mission très différentes risquant ainsi de générer trois projets distincts ; la différence dans les approches quant au fonctionnement d'une même action, comme dans le cas des guichets d'assistance pour les mères célibataires ; une extrême simplification logique dans le traitement de la question de l'enfance abandonnée, en adoptant comme seul paradigme celui des droits des enfants au détriment d'autres paradigmes tel que celui des droits des femmes.

Du point de vue des leçons apprises, l'équipe en charge de l'évaluation pense que :

- La coexistence d'approches extrêmement différentes, comme dans le cas de l'intervention « *Tous autour de l'enfance* », n'est pas toujours enrichissantes pour un projet et peut engendrer une séparation trop nette entre les différents volets ou même entre les différents acteurs qui opèrent sur un même volet.
- La question des droits de l'enfance, notamment des enfants nés hors mariage, est indissociablement liée au thème de l'égalité des genres : pour combattre le phénomène des enfants abandonnés, si on veut avoir une incidence réelle et profonde sur le tissu social et culturel, il faut lutter contre la stigmatisation subie par les femmes en adoptant une approche holistique en mesure d'impliquer tous les acteurs concernés.
- La question de l'abandon des enfants ne se résout pas en évitant seulement que l'enfant soit abandonné au moment de l'accouchement (ou immédiatement après), il faut créer un environnement favorable autour de la mère, qui doit être assistée au moins pendant les premières phases de croissance de son enfant à travers un *follow-up* continu, qui prévoit d'une part des formes d'assistance psychologique, juridique et matérielle dans les moments de besoin, d'autre part l'insertion dans des processus d'intégration sociale en éliminant, tant que faire se peut, les raisons qui ont contribué à la marginalisation et à l'exclusion.

Finalement, sur la base des résultats de l'évaluation, les recommandations suivantes ont été formulées :

Recommandations à caractère général

1. Créer une coordination entre donateurs afin d'éviter d'inutiles chevauchements de financements, pour de mêmes actions menées par de mêmes organisations et pendant un même laps de temps. Promouvoir au sein des donateurs la création d'un groupe thématique (comme cela est fait pour d'autres secteurs et domaines) dans le but de formuler une stratégie commune, en concertation avec les autorités gouvernementales, en relation au phénomène de l'enfance abandonnée
2. Prévoir une durée adéquate des projets dans le but d'assurer une meilleure efficacité et surtout pérenne. En particulier, les projets, comme celui qui a été évalué, portant sur des processus sociaux complexes et qui s'intéressent à la dimension la plus profonde de la société et de la culture, ne peuvent pas produire d'effets appréciables s'ils ont une durée limitée à 2 ans

3. Eviter les interventions destinées simultanément à plusieurs catégories vulnérables, chacune caractérisée par des problématiques différentes qui ne peuvent pas être affrontées selon une seule et même approche et avec des solutions prédéfinies à l'avance : les mères célibataires, les enfants abandonnés, les mineurs désinstitutionnalisés et les enfants handicapés
4. Limiter le nombre d'acteurs qui mettent en œuvre les actions correspondantes, afin de favoriser l'adoption d'approches et de modalités d'intervention cohérentes et partagées
5. Prévoir un *exit strategy* afin d'éviter de susciter des sentiments d'abandon et des réactions de frustration de la part des catégories les plus faibles de bénéficiaires ; en particulier, l'absence d'une stratégie adéquate de désengagement peut amener de véritables processus de régression des améliorations obtenues, comme dans le cas d'enfants / jeunes handicapés
6. Prévoir des actions de suivi extérieur et d'évaluation intermédiaire pour permettre de corriger le tir le cas échéant, afin de faire face à l'émergence de difficultés objectives liées au contexte ou de favoriser une vision partagée des problèmes et des solutions envisageables
7. Définir des lignes de base pour permettre la mesure de l'impact, autrement dit la situation de départ du contexte sur lequel le projet intervient, à travers l'utilisation de données statistiques et d'indicateurs effectivement mesurables
8. Améliorer la communication, surtout en ce qui concerne la visibilité de la coopération au développement italienne
9. Prévoir la tenue efficiente d'archives pour recueillir et classer les données et les informations, non seulement du point de vue de l'enregistrement des activités et des résultats, mais aussi des caractéristiques sociales des bénéficiaires ; cet aspect revêt une importance toute particulière en termes d'identification de résultats inattendus et des dynamiques et processus générés par le projet
10. Améliorer le système de *reporting* : souvent les informations sont approximatives et les données consignées ne sont pas claires et difficiles à interpréter

Recommandations spécifiques

11. Concernant le handicap infantile, les interventions devraient prévoir une pleine implication des familles, à travers une approche holistique et pluridisciplinaire qui prévoit également des systèmes de protection sociale articulés et en mesure d'accompagner la famille pour ne pas la laisser gérer seule les difficultés et les problèmes liés à la condition de leur enfant
12. Concernant le phénomène des enfants abandonnés, il ne faut pas agir uniquement sur les effets, mais également sur les causes, liées à la stigmatisation sociale et au processus de marginalisation et d'exclusion sociales que subissent les mères et, plus généralement, au thème de l'égalité des genres et de l'*empowerment* féminin
13. Dans le cas tel que celui des guichets pour les mères célibataires, prévoir un *follow-up* après l'intervention en assurant un soutien tous azimuts (psychologique, financier, juridique, institutionnel, d'orientation professionnelles, etc.) indépendamment de la décision de la mère quant à son enfant à plus forte raison dans les cas où les mères décident de garder leur enfant

1. Procédure d'attribution et d'exécution

Une procédure d'appel d'offres CIG 8053858DDC a été lancée par l'Ufficio III de la DGCS du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale pour l'évaluation du projet « *Tous autour de l'enfance Services de prévention et de protection en faveur des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et des mineurs handicapés au Maroc* », une mission qui a été confiée à la société STEM-VCR srl en vertu du décret d'adjudication DM n° MAE0003208 du 9/1/2020.

Suite à la signature du contrat le 3/2/2020 et à la réunion de lancement avec la participation de représentants de la DGCS, d'AICS et de STEM-VCR, l'évaluation a officiellement démarré le 19/2/2020 et sa conclusion avait été fixée au 18 mai 2020 au plus tard.

Suite à l'explosion de l'épidémie de COVID19 et aux mesures prises pour lutter contre sa propagation, les services du MAECI ont annoncé, dans un communiqué datant du 10 mars, la suspension de toutes les activités liées à l'étude d'évaluation du programme « *Tous autour de l'enfance* », à cinq jours du début de la mission au Maroc. La suspension a duré jusqu'au 3/5/2020.

Au moment de la suspension, la quasi-totalité des activités de collecte et d'analyse de la documentation avaient été menées à bien et de nombreux entretiens à distance avaient été réalisés avec les principaux responsables, en Italie et au Maroc, des organisations non gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du programme.

De plus, les activités consistant en l'élaboration des différents outils techniques étaient terminées, tout comme la formation des quatre experts marocains membres de l'équipe d'évaluation à travers de nombreuses sessions collectives organisées par Skype.

Enfin, le calendrier de la mission sur le terrain, programmée du 15 au 28 mars, avait été défini et la plupart des réunions avec les institutions et avec les bénéficiaires (les rencontres avec ces derniers ont pris la forme d'entretiens individuels ou collectifs ou encore de *focus groups*) avaient été fixées.

Aux alentours de la mi-mars, les autorités marocaines ont, à leur tour, pris des mesures similaires pour la gestion de l'épidémie, d'abord avec une quatorzaine obligatoire pour toute personne arrivant de l'étranger, pour passer ensuite à des solutions plus drastiques comme le confinement total de l'ensemble de la population marocaine - sauf, bien entendu, pour les activités essentielles - ou l'arrêt des vols internationaux à l'arrivée et au départ du territoire national.

Étant donné la persistance de la situation d'urgence sanitaire et des restrictions à la vie économique et sociale aussi bien en Italie qu'au Maroc, la société STEM-VCR a mis au point, le 20 avril, un plan alternatif à la mission sur le terrain afin de compléter la dernière phase de l'étude d'évaluation, à travers la consultation des bénéficiaires à distance. Ce plan s'est avéré nécessaire au vu de l'incertitude quant aux délais et aux modalités d'un retour à la normale qui rendait difficile, voire impossible, de programmer les dernières activités d'évaluation qui restaient à réaliser.

Dans ce contexte, les services du MAECI ont donné leur accord, le 4 mai, à la redéfinition méthodologique proposée par STEM-VCR pour la mise en œuvre de la dernière phase de l'évaluation. Cette redéfinition a essentiellement consisté en l'adoption de procédures d'évaluation à distance fondées sur l'utilisation d'outils techniques en ligne (questionnaires, entretiens et téléconférences), en réponse aux multiples problèmes posés par les mesures d'endiguement de l'épidémie COVID19 et qui sont traités dans le chapitre dédié à l'approche méthodologique.

2. Contexte de l'initiative évaluée

2.1 Situation du Pays

2.1.1 Brève description des politiques de développement déployées dans le Pays et de la situation politique, socio-économique, culturelle et institutionnelle

Le Maroc affiche une croissance continue depuis les 30 dernières années, avec une moyenne annuelle de 2,3%. Au cours de la décennie 2010-2020, le PIB a progressé de 3%¹. Le PIB par habitant du Maroc est passé de 3 809 USD en 1990 à 7 480 USD en 2019² (à égalité de pouvoir d'achat sur l'année de base 2011). Cependant, la croissance du PIB ne s'accompagne pas d'une réduction des **inégalités de revenu**. En effet, l'indice d'inégalité de Gini s'élève à environ 0,395. Ce chiffre est plus élevé que celui d'autres pays d'Afrique du nord. Au Maroc, donc, les inégalités de revenu sont plus importantes que la moyenne des pays de la région.

La croissance économique des 30 dernières années a néanmoins **amélioré** le score de l'Indice de Développement Humain (IDH), qui a progressé de 47,7% entre 1990 et 2018. Les données PNUD estiment qu'en 2018, l'IDH du Maroc était d'environ 0,676 (PNUD, 2019³). Ainsi, le Maroc se place au 121e rang sur 189 pays, autrement dit dans le groupe des pays à développement humain moyen (voir PNUD Country Report 2019⁴). Bien qu'ayant mieux réagi aux secousses des Printemps arabes que ses voisins, le Pays recèle de nombreuses **contradictions et des situations sociales difficiles**. Les milieux les plus défavorisés présentent notamment des formes de marginalisation des classes sociales les plus vulnérables.

En effet, l'IDH du Maroc est plus faible que celui d'autres pays d'Afrique du nord comme la Tunisie, la Libye, l'Égypte et l'Algérie. Le Maroc est notamment pénalisé par un **Indice de Pauvreté Multidimensionnelle élevé** ; ce dernier est un indicateur qui mesure la pauvreté selon trois dimensions de privation, à savoir la santé, l'éducation et le niveau de vie. Le country report de 2019 rédigé par le PNUD souligne que 18% environ de la population est multidimensionnellement pauvre.

Concernant l'Indice de Capital Humain (ICH) du Maroc, celui-ci s'élève à environ 0,50 en 2017. Autrement dit, un enfant né aujourd'hui au Maroc sera en moyenne 50% **moins productif** que ce qu'il aurait pu être s'il avait bénéficié d'une éducation complète et d'une parfaite santé. Bien que l'Indice de Capital Humain (ICH) du Maroc ait progressé entre 2012 et 2017, passant de 0,46 à 0,50, cet indice reste, en 2017, en-dessous de la moyenne de la région et de celle de son groupe de revenu (World Bank, 2018⁵).

Concernant les autres données économiques, on remarque que l'import/export (balance des paiements) représente 88% du PIB : les importations de biens et services représentent 38,7%, tandis que les exportations comptent pour 49,3% du PIB. En 2018, le Maroc affichait une **balance commerciale négative** de 21,921 milliards de dollars⁶.

Concernant le **taux d'emploi**, 41,3% de la population active (âgée de plus de 15 ans) occupe un emploi en 2018 et l'emploi agricole représente 38,1% des emplois totaux. La même année, le chômage

¹ https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=MAR

² Le PIB a été calculé en utilisant les USD à égalité de pouvoir d'achat sur l'année de base 2011

³ <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MAR>

⁴ http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/MAR.pdf

⁵ https://databank.worldbank.org/data/download/hci/HCI_2pager_MAR.pdf

⁶ <https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/MAR>

représente 9% de la population active ; en particulier, le rapport femmes/hommes au chômage était d'1,21 (soit 121 femmes au chômage pour 100 hommes).

Le **chômage** semble être un phénomène qui touche principalement les **jeunes** : en 2018, le chômage des jeunes (âgés de 14 à 25 ans) représente environ 21,9% et le rapport femmes/hommes est d'1,03.⁷

Il convient toutefois de souligner que le **secteur informel** représente une part importante de l'économie, bien qu'il connaisse une légère tendance à la diminution, passant de 36,5% en 1999 à 33,1% en 2007 ; la moyenne du poids du secteur dans le PIB est de 34,9% (Schneider, 2012⁸). 78,5% des emplois non-agricoles au cours de la période 2005/2010 sont informels (Charmes, 2012⁹). La crise économique qui touche actuellement le Pays due aux mesures de lutte contre l'épidémie de COVID19, entraînera certainement une augmentation du poids du secteur informel dans l'économie marocaine, qu'il est cependant difficile à estimer précisément à l'heure actuelle compte tenu des incertitudes quant à la fin de l'urgence sanitaire.

Concernant le **taux d'alphabétisation**, les statistiques officielles du Haut-Commissariat au Plan pour 2014 affichaient une valeur de 67,8%, cependant très variable selon le genre et le milieu rural/urbain. En effet, si le taux d'alphabétisation s'élève à 77,8% pour les hommes, il atteint à peine 57,9% pour les femmes¹⁰. Le taux d'alphabétisation varie beaucoup également en fonction du milieu urbain ou rural : les alphabétisés représentent au total 77,4% en milieu urbain, alors qu'ils ne comptent que pour 52,5% en milieu rural. En particulier, en milieu urbain, le taux d'alphabétisation des hommes atteint 86%, tandis qu'il s'établit à 69% pour les femmes. En milieu rural, en revanche, les hommes alphabétisés représentent 65,1%, contre 39,9% pour les femmes.

Le PNUD fait également état de données semblables pour l'année 2018, avec un taux d'alphabétisation à l'échelle nationale de 69,4%. D'après ces données, l'éducation semble souffrir d'un **écart important lié au genre** : les années de scolarisation moyennes des garçons sont de 6,4, contre 4,6 chez les filles ; de plus, 35,6% des garçons terminent au moins des études secondaires, contre 29% seulement pour les filles¹¹.

Quant à la situation des mineurs, toutes les sources disponibles font état de données très critiques. En effet, la question des **enfants abandonnés**, des **mariages précoces** et de la situation des **enfants handicapés** au Maroc prend des proportions considérables.

Concernant les enfants abandonnés, il s'agit souvent d'enfants nés hors mariage, pour lesquels il n'existe pas de statistiques précises, mais seulement une estimation du phénomène. Selon une publication de l'UNICEF et de certaines associations marocaines de protection de l'enfance¹², les mineurs qui vivaient dans des structures gérées par l'Entraide Nationale et par les associations de la société civile étaient, en 2017, au nombre de 10 028, dont 7 064 garçons et 2 964 filles. Aïcha Ech-Chenna, présidente de l'association marocaine Solidarité Féminine, affirmait dans une interview¹³ récente, que **24 enfants** sont abandonnés chaque jour au Maroc et que **300 corps de nouveau-nés** sont retrouvés chaque année dans les décharges.

⁷ <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MAR>

⁸ Schneider, F. (2012). The shadow economy and work in the shadow: what do we (not) know? IZA DP No. 6423. IZA

⁹ Charmes, J. (2012). The informal economy worldwide: Trends and characteristics. *Margin: The Journal of Applied Economic Research*, 6(2), 103-132

¹⁰ Haut-Commissariat au Plan, Recensement général de la population et de l'habitat, 2018

¹¹ <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MAR>

¹² ONDH, ONDE, UNICEF, Situation des enfants au Maroc, 2019

¹³ https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/maroc-24-bebes-jetes-chaque-jour-a-la-poubelle_3708469.html

D'après l'Annuaire Statistique du Maroc de 2018¹⁴, la donnée officielle des demandes de **mariage impliquant des mineurs** adressées au Ministère de la Justice s'établit à 38 722 au cours de l'année 2017 (bien qu'enregistrant une légère tendance à la baisse par rapport à 2016 avec 39 737 demandes et à 2015 avec 41 247 demandes adressées). Parmi ces demandes, 26 298 ont reçu une réponse favorable (avec, là aussi, une tendance à la baisse, puisque les autorisations accordées ont été de 27 205 en 2016 et de 30 230 en 2015).

En ce qui concerne les **mineurs handicapés**, le problème est aggravé par un **faible taux de scolarisation**. En effet, malgré les progrès importants enregistrés au cours de la décennie 2004-2014, passant de 32,4% en 2004 à 55,1% en 2014, il existe des différences significatives selon l'âge et le milieu rural ou urbain¹⁵. D'après l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, les enfants handicapés en 2015-2016 au Maroc affichent un taux de scolarisation de 49,5% en milieu urbain, contre 32,9% en milieu rural. Concernant les classes d'âge, 37,8% des enfants handicapés âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés, taux qui monte à 50,1% pour la classe d'âge suivante allant de 12 à 14 ans, pour atteindre 39,9% pour la classe d'âge entre 15 et 17 ans¹⁶.

Pour ce qui est des **politiques de développement**, les réflexions de ces dernières années ont concerné l'élaboration d'un nouveau modèle de développement, d'une part pour créer suffisamment de richesses, et d'autre part pour les répartir équitablement en réduisant les inégalités sociales.

Partant du discours du Roi Mohammed VI tenu le 13 octobre 2017 à l'occasion de l'ouverture de la 2^{ème} année législative de la 10^{ème} législature, une commission créée au sein du Conseil Economique et Social et composée des forces vives du Pays a passé en revue fin 2019 / début 2020 **les dysfonctionnements et les faiblesses du modèle de développement** qui a jusqu'ici guidé les politiques publiques du Maroc mais qui n'est plus en phase avec l'évolution économique et sociale du Pays.

Les travaux de la commission ont donc identifié six **faiblesses** principales de l'ancien modèle de développement, à savoir :

- a. Les citoyens ne sont pas pourvus des conditions et des moyens pour une contribution effective au développement ;
- b. Les femmes demeurent à la marge du développement ;
- c. Un monde rural isolé, peu équipé et ne contribuant pas suffisamment au développement du Pays ;
- d. Un système de privilèges qui accentue l'exclusion et ralentit l'ensemble de la croissance ;
- e. Des entrepreneurs soumis à des contraintes limitant leur initiative et réduisant les champs d'opportunités ;
- f. Une orientation générale peu lisible des politiques publiques et une exécution souvent lente et inefficace.

C'est sur la base de ces six faiblesses principales que ladite Commission a identifié **neuf choix** (ou priorités) qui devront être à la base du nouveau modèle de développement auquel les politiques publiques devront s'inspirer pour recréer la confiance et faire du Maroc un pays solidaire et prospère pour tous ses citoyens, notamment :

¹⁴ Haut-Commissariat au Plan, Annuaire Statistique du Maroc, 2018

¹⁵ ONDH, ONDE, UNICEF, Situation des enfants au Maroc, 2019

¹⁶ Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Évaluation du modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : vers une éducation inclusive, 2019

- Choix 1 : Un système d'éducation et de formation national, centré sur l'apprenant, basé sur la capacitation, la responsabilisation et la motivation des acteurs, dans l'objectif de former un citoyen acteur du progrès économique et social
- Choix 2 : Une nouvelle génération de services publics performants et accessibles basés sur la responsabilisation des acteurs et tirant complètement parti de l'opportunité de la transformation digitale
- Choix 3 : Un environnement garantissant une concurrence saine et régulant les avantages, la rente de situation et les privilèges pour favoriser l'investissement productif efficient et réduire les inégalités
- Choix 4 : Une transformation structurelle de l'économie, inclusive de l'informel, portée par l'entrepreneuriat et l'innovation et visant l'émergence industrielle
- Choix 5 : Des femmes autonomes, actrices de développement et exerçant leurs droits pour une pleine participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle
- Choix 6 : Un monde rural intégré, valorisé, attractif et connecté
- Choix 7 : Une solidarité organisée visant la réduction des inégalités sociales et territoriales, apportant une protection sociale universelle et financée par une juste contribution des citoyens
- Choix 8 : Un capital naturel protégé, valorisé de manière soutenable pour favoriser la croissance durable
- Choix 9 : Un Etat de droit garant de l'intérêt général menant une action publique territorialisée basée sur la cohérence, la transparence, l'efficacité et l'évaluation systématique

Ces neuf choix ou priorités représentent les **pilliers** qui sont à la base du nouveau modèle de développement et qui inspireront à l'avenir les politiques publiques dans le Pays.

2.1.2 Le domaine de la tutelle et la promotion des droits des mineurs, des femmes et des personnes handicapées

La Constitution de 2011 dont l'article 31 stipule explicitement que l'Etat, les Etablissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour **faciliter l'égal accès** des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat constitue un tournant dans la gestion de la précarité et la vulnérabilité des catégories de citoyennes et citoyens marocain(e)s. Il a fait basculer le paradigme souvent caritatif vers un modèle basé sur les droits humain.

La **réforme du système de protection sociale** est devenue donc une des priorités du gouvernement. Malgré les efforts soutenus que le Maroc a mis en œuvre ces deux dernières décennies en la matière, plusieurs problématiques entravent l'accès des populations vulnérables aux droits tels que stipulé dans la Constitution de 2011. L'analyse documentaire permet de souligner plusieurs problématiques. Il s'agit de la multitude des programmes accompagnés d'une faible coordination et convergence. Ceci a mené à la redondance des programmes, un ciblage non précis qui crée un gap dans la couverture des populations cibles, une faible efficacité et efficience des programmes liée aux coûts de gestion élevé ainsi qu'une insuffisance en investissement plus spécialement les ressources humaines.

Le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Egalité et du Développement Social en tant que locomotive de l'assistance sociale au Maroc, depuis la Constitution de 2011, a développé et développe une multitude de politiques publiques et d'actions en faveur des **populations défavorisées**. Toutefois son action reste invisible auprès des populations cibles et a du mal à confirmer son positionnement et à communiquer autour de son périmètre d'action. Cet état de fait est lié principalement aux ressources, notamment humaines, réduites et à la diversité des thématiques et publics cibles. En outre, la complexité de l'architecture institutionnelle (absence de représentations déconcentrées, deux agences et un institut de formation sous tutelle) demande une forte coordination et une communication

efficace, sans oublier la fragmentation globale du système ainsi que les problèmes structurels comme le gap national/local et les interférences entre acteurs.

Récemment afin de palier à ces problématiques, plusieurs politiques publiques intégrées sont développées. Elles concernent les Personnes en situation de handicap, les droits de l'enfant, le plan *Ikram* pour la promotion des droits des femmes ainsi qu'une politique nationale sur la protection de l'enfance. L'opérationnalisation coordonnée et efficaces de ces politiques reste un enjeu majeur qui déterminera l'avenir d'une grande partie de la population Marocaine en **situation de précarité et de vulnérabilité**.

Les droits des mineurs au Maroc

La politique publique du gouvernement marocain relative aux **droits des enfants** a démarré avec la ratification de la Convention internationale sur les droits des enfants le 12 juin 1993. Depuis la ratification de cette Convention, le Maroc a concrétisé ses engagement en matière ses droits des enfants par la mise en œuvre du Plan National pour la Protection de l'Enfance (PANE) (2006-2015), pour l'atteinte de 10 objectifs stratégiques : (i) Faire progresser le droit de l'enfant à la santé et à une vie saine ; (ii) Faire progresser le droit de l'enfant au développement ; (iii) Faire progresser le droit de l'enfant à la protection ; (iv) Renforcer les droits de l'enfant par la généralisation de l'inscription à l'état civil et à la participation ; (v) Développer une meilleure équité ; (vi) Renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à l'égard des enfants ; (vii) Accroître et optimiser les ressources budgétaires et humaines allouées à la réalisation des droits de l'enfant ; (viii) Créer les mécanismes de partenariat et de responsabilisation ; (ix) Développer un système d'information et un dispositif de suivi de l'exercice des droits de l'enfant ; (x) Assurer les conditions de mises en œuvre du PANE dans une approche inter et multisectorielle.

D'autre part, la Constitution de 2011 consacre dans son **article 32** les droits des enfants, notamment le droit à l'enseignement fondamental, à une égale protection juridique et une égale considération sociale, et stipule leur protection.

Or, l'évaluation du PANE réalisée en 2011 a révélé que la protection de l'enfance au Maroc repose sur des initiatives et des actions qui restent **éparpillées et sans coordination** entre le secteur public et les associations. Bien que le nombre important d'initiatives en cours soit encourageant, il existe des chevauchements des mandats, des rôles et des responsabilités ; le manque de coordination entre les acteurs étatiques, la société civile et les bailleurs de fonds, empêche l'utilisation optimale des ressources humaines et financières déjà limitées. La présence sur le territoire des acteurs concernés n'est pas uniforme et limite la couverture des services de protection de l'enfance.

Par ailleurs, la protection de l'enfance qui consiste en la prévention contre la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, quel que soit leur contexte, d'y répondre et de les éliminer, est un domaine spécialisé qui nécessite forcément des services sociaux et juridiques mais qui nécessite aussi de travailler en **étroite collaboration** avec d'autres secteurs, tels que la santé, l'éducation, la sécurité ou l'emploi.

Ces facteurs ont poussé le Ministère chargé de l'Enfance à adopter en 2014 une **Politique intégrée de la protection de l'Enfance**. Le but de cette Politique est de garantir à tous les enfants une protection effective et durable contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence. Elle se décline en 5 objectifs stratégiques : i) Renforcement du cadre légal de protection des enfants et de son effectivité ; ii) Mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance ; iii) Standardisation des structures, des services et des pratiques ; iv) Promotion de normes sociales protectrices des enfants ; v) Mise en place de systèmes d'information fiable et standardisée et de Suivi-évaluation et Monitoring régulier et effectif.

Ces deux dernières décennies, grâce au plaidoyer des associations de défense des droits des femmes, le Maroc a réalisé de **nombreuses avancées** en matière de promotion et de protection des droits des femmes. La Constitution de 2011 est venue consolider ses acquis en prônant la primauté des conventions internationales ratifiées par le Maroc et en consacrant plus de 18 dispositions en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes.

Sur le plan juridique, il est à noter l'adoption de nouvelles lois : le code de la famille en 2004, la réforme du code du travail en 2003, le code de la nationalité en 2007, le code pénal en 2003. Au niveau des stratégies et des programmes, le Maroc a élaboré la **stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes** et son plan opérationnel élaboré en 2004 sur trois volets : législatif, institutionnel et de plaidoyer. Quelques domaines prioritaires d'intervention ont été identifiés : l'offre de services aux femmes victimes de violence ; la recherche-action et la collecte de données sur la violence ; la formation et la sensibilisation par des campagnes nationales annuelles. Le Pays s'est doté en 2006 d'une **Stratégie Nationale en faveur de l'Équité et l'Égalité entre les sexes (SNEES)** qui accorde une attention particulière à la participation des femmes à la gouvernance, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la diffusion d'une culture de l'égalité au niveau des espaces éducatifs, publics et au sein de la famille. En 2008, le Ministère de développement social a mis en œuvre un **programme multisectoriel (TAMKINE)** de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles. L'objectif est de capitaliser et de mieux coordonner les efforts déployés en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes. A partir de 2009, le gouvernement a adopté **trois plans généraux** de l'égalité : L'agenda gouvernemental pour l'égalité (2009-2011), le plan gouvernemental de l'égalité 2012-2015 et le Plan 2016-2021.

Malgré ces avancés l'intégration transversale des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans les lois et politiques publique est loin d'être acquise. Les résultats obtenus sont **insuffisants** pour réduire la progression des inégalités dont l'intensité s'est accentuée surtout en milieu rural. Les statistiques restent alarmantes en matière de violences faites aux femmes et aux filles, d'accès à la justice, à l'éducation, à l'emploi, aux responsabilités, aux instances de gouvernance, à la santé, à la protection sociale, à la terre et au logement.

Les inégalités entre les sexes continuent à se manifester dans tous les domaines relatifs au développement durable : l'alphabétisation des femmes reste très lente et la participation économique des femmes reste limitée. Leur taux d'activité est très faible et les secteurs qu'elles occupent sont souvent caractérisés par la précarité et une faible productivité. Selon l'Indice du développement humain (IDH-2018), le Maroc n'est classé que 123^{ème} (sur 189 pays), notamment en raison des **inégalités hommes-femmes**. Le classement du Maroc au Global Gender Gap global Ranking est encore plus alarmant ; il se positionne à la 137^{ème} place sur 149 pays en 2018, ce qui le place dans les derniers rangs même au niveau de la région MENA.

En matière d'accès aux **infrastructures de base**, bien que des efforts aient été consentis, les défis restent à relever en matière de désenclavement des zones rurales, d'adduction en eau potable des ménages ruraux et en matière d'accès à la terre et à la protection sociale.

Les droits des personnes handicapées au Maroc

Les droits des personnes en situation de handicap au Maroc ont connu une **réelle dynamique** depuis une décennie notamment depuis la ratification de la CIDPH et de son protocole facultatif. En effet, ils sont inscrits dans la Constitution adoptée par référendum le 1er juillet 2011 qui représente une avancée majeure pour le respect de leurs droits. Dans son préambule, la Constitution a consacré le principe de non-discrimination sur la base du handicap et a accordé aux conventions internationales dûment ratifiées par le Maroc, dès la publication de celles-ci, la primauté sur le droit interne du Pays. En conséquence, le Maroc s'engage à harmoniser les dispositions pertinentes de sa législation

nationale. Dans son article 34, la Constitution invite les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques en spécifiant les personnes en situation de handicap. Dans l'article 154 de la Constitution qui dispose que les services publics sont organisés sur la base de l'égalité d'accès des citoyennes et citoyens, de la couverture équitable du territoire national et de la continuité des prestations. Ils sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, et sont régis par les principes et valeurs démocratiques consacrés par la Constitution.

Malgré les évolutions et les efforts réalisés dans le domaine du handicap par les pouvoirs publics, les résultats et l'impact sur les personnes, restent **en-deçà des attentes** en raison notamment de l'absence d'une vision claire et d'une politique publique intégrée qui permettrait une coopération efficiente entre les secteurs et les acteurs concernés, et de garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les politiques et programmes nationaux. Il s'agit également de la faiblesse de la visibilité du handicap en tant que question des droits humains.

Depuis l'adoption de la Constitution, **quatre grandes actions** ont été réalisées, elles constituent un grand pas en avant à savoir :

- ✓ Une stratégie nationale a été élaborée par le Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité avec la participation de l'ensemble des acteurs pertinents. Cette stratégie a permis l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental. Elle sera pilotée par une commission interministérielle présidée par le Premier Ministre créée par décret ce qui donne à la question du handicap sa dimension transversale.
- ✓ L'adoption de la loi cadre 97-13 pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et publiée au bulletin officiel N° 6466 du 19 mai 2016. Cependant elle ne rentre en vigueur qu'après l'édition des lois et décrets cité dans ladite loi-cadre.
- ✓ La mise à jour de l'enquête nationale sur le handicap en 2014. Les données de cette enquête permettront de mieux appréhender la situation et les besoins de cette catégorie de la population.
- ✓ Le lancement des chantiers du plan d'action gouvernemental (harmonisation juridique, un nouveau système d'évaluation, le déploiement des COIPH, la qualification des services associatifs de prise en charge et leur financement, stratégie nationale de l'éducation inclusive...)

Malgré ces avancées, les résultats de l'enquête nationale de 2014 présentés en mars 2016 montrent le **décalage énorme entre les politiques publiques et la réalité du terrain**. Certes, les effets et impacts de ces dispositions mettront beaucoup de temps à voir le jour. Ainsi l'enquête montre que le taux national de prévalence est de 6,8% de niveau léger à très sévère, ce qui correspond à 2.264.672 personnes. En termes de ménage, 24,5% compte en son sein une personne en situation de handicap. Tous les indicateurs de développement humain sont 3 à 6 fois inférieurs aux taux nationaux selon le domaine de participation sociale. Du fait de l'absence de systèmes de diagnostic au Maroc, l'enquête n'a pas pu donner une différenciation précise selon le type de déficience. L'exemple de l'accès à l'éducation est le plus édifiant. On note que la majorité des PSH (66,1%) est sans instruction, ce qui correspond à près de 1.476.000 personnes dont 66,6% sont des femmes. La répartition des PSH sans instruction selon le milieu de résidence est quasiment identique : 50,6% vivent en milieu urbain et 49,4% en milieu rural. 19,6% ont au plus un niveau d'instruction primaire, 9,5% ont un niveau secondaire et seulement 1,8% ont atteint un niveau supérieur.

L'opérationnalisation et la concrétisation des politiques modernes qu'a adoptées le Pays pour traiter la question du handicap est un enjeu très important aujourd'hui. Le rôle de dispositifs de type COAPH est essentiel dans cette dynamique. Ils constituent un élément clé pour l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap, pour les évaluations

multidimensionnelles de leurs situations de vie et besoins, pour la mise en place et la **coordination de dispositifs pluridisciplinaires** de réponses à ces besoins, pour l'appui aux familles et aux aidants.

2.2 Le Maroc et la Coopération italienne

La Coopération italienne au Développement joue un **rôle important** dans les relations entre l'Italie et le Maroc depuis les années 60. Le premier Accord de Coopération Technique et Financier entre les deux pays a été signé à Rome en 1961.

En 2007, une réflexion a été engagée avec les Autorités du Royaume du Maroc avec pour objectif l'élaboration d'une **stratégie globale d'initiatives de développement**, consacrée en mai 2009 par des accords signés à Rabat avec le Gouvernement italien.

Le programme de coopération bilatérale actuellement en cours au Maroc est issu du **Protocole d'Accord** signé le 13 mai 2009, par lequel l'Italie s'engageait à contribuer aux politiques de réduction de la pauvreté mises en œuvre par le Gouvernement du Royaume du Maroc dans les secteurs d'intervention suivants : eau potable et assainissement environnemental, éducation et alphabétisation, santé de base, micro-crédit, infrastructures routières, création d'alternatives à la migration irrégulière et valorisation des migrants en tant qu'agents de développement.

Le Protocole visé ci-dessus définissait également les **zones géographiques prioritaires** pour assurer une continuité à l'action italienne en place dans les régions les plus pauvres du Pays, qui, précisément pour cette raison, présentent les indices les plus élevés d'émigration vers l'Europe. Les priorités géographiques définies étaient donc les suivantes : l'Orientale, Taza - Al Hoceima – Taounat, Tanger – Tetouan, Chaouia Ourdigha, Tadla Azilah. En 2015, le Maroc a modifié son découpage territorial et les zones géographiques listées ci-dessus correspondent désormais aux régions actuelles suivantes :

- L'Orientale ;
- Tanger – Tetouan – Al Hoceima ;
- Beni Mellal – Khenifra.

De plus, le Protocole d'Accord définissait les engagements financiers de différents programmes, dont certains sont encore en cours, comme : le Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement environnemental dans la province de Settat et Berrechid à raison de 4,5 millions d'euros et le Programme d'Assistance Technique et Financier pour le soutien au micro-crédit à hauteur de 6 millions d'euros à titre de crédit d'aide et d'1,2 millions d'euros à titre de don. À ces initiatives s'ajoutent : l'Accord de Conversion de la Dette, signé le 9 avril 2013 pour un montant de 15 millions d'euros, l'Accord « ONCF - Fournitures et installation de systèmes de communication ferroviaires (GSMR) », signé le 3 juillet 2017, pour un montant de 13 millions d'euros et d'autres projets négociés par la suite sous forme bilatérale, multilatérale et par la société civile (ONG).

En plus de ces programmes, d'**autres initiatives** sont actuellement en cours dans différents secteurs : migration (OIM, OIT, MLAL) ; promotion de l'entrepreneuriat féminin (UNIDO) ; agriculture/inclusion des genres (CIHEAM Bari).

Depuis 2012, le Maroc ne figure plus parmi les pays prioritaires de la Coopération italienne compte tenu de ses indices de développement économique et social, qui ont connu une nette **amélioration** ces dernières années, grâce à d'importantes mesures mises en œuvre par les autorités gouvernementales.

Depuis 2012, l'intervention de la Coopération italienne au Maroc, au départ sous la responsabilité de l'Unité Technique Locale, suite à la création de l'Agence Italienne de Coopération au Développement

a été gérée directement par l'**Agence de Tunis**, cette dernière ayant la compétence des interventions en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Lybie.

La Coopération italienne contribue encore aujourd'hui de manière substantielle à la poursuite des **Objectifs de Développement Durable** (*Sustainable Development Goals – SDG*) au Maroc, en renouvelant systématiquement son engagement dans le Pays. Nombreux ont été les projets financés dans le cadre du canal bilatéral, notamment pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel (conservation des sites archéologiques, réhabilitation des quartiers historiques des villes, formation).

La coopération italienne a consacré une **attention toute particulière** également au monde des ONG, qui jouent un rôle crucial dans l'action de renforcement des capacités de la société civile marocaine, à travers l'adoption d'une approche de proximité auprès des communautés locales. Les ONG italiennes, présentes depuis 1996 dans le Pays, ont réalisé plus de 100 projets qui ont profité à plus de 350 000 bénéficiaires, pour un montant d'environ 43 millions d'euros de financements de la part de la coopération italienne.

2.3 Le thème de la protection et de la promotion des droits des mineurs, des femmes et des personnes handicapées au sein de la Coopération italienne

La Coopération italienne au développement est activement engagée dans la **promotion et la protection des droits de l'homme** et accorde au thème des **droits des mineurs, des femmes et des personnes handicapées** une **priorité** absolue dans son calendrier politique, afin de réaliser pleinement les engagements pris à travers les instruments juridiques internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le **caractère central de la question des droits de l'homme** dans le cadre réglementaire de l'Agencia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo (Agence Italienne pour la Coopération au Développement) est réaffirmée dans la définition de coopération au développement donnée dans la loi n°125/2014 : *« La coopération internationale pour le développement durable, les droits de l'homme et la paix ... fait partie intégrante et qualifiante de la politique étrangère de l'Italie. Celle-ci s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne »*.

Dans cette même loi, la protection et l'affirmation des droits de l'homme constitue des **objectifs et des finalités** prioritaires de la coopération au développement italienne.

Le Document Triennal de Programmation et d'Orientation 2016-2018 traduit les dispositions de cette loi en principes opérationnels. Ce document réaffirme les **finalités de la Coopération italienne** d'inclure « la gouvernance, les droits et l'égalité en tant que priorités transversales ».

Dans le Document Triennal de Programmation et d'Orientation 2017-2019, l'action de la Coopération italienne s'inscrit dans le cadre réglementaire du nouveau **Consensus Européen pour le développement** en vertu duquel les États membres s'engagent à adopter « une approche de la coopération au développement fondé sur les droits, notamment tous les droits de l'homme ».

Sur ces thèmes, la Coopération italienne s'inspire également de l'**Agenda for Change** de la Commission européenne, qui met en relation étroite le développement, le respect des droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, et de l'**Agenda 2030** des Nations Unies (2015).

Le thème de la protection et de la promotion des droits des mineurs, des femmes et des personnes handicapées représente donc un **secteur prioritaire** d'intervention de la Coopération italienne.

La promotion et la protection des droits des enfants et des adolescents constitue depuis toujours un secteur prioritaire d'intervention de la Coopération italienne dans les pays partenaires, aussi bien en termes de ressources financières que d'engagement actif dans des contextes internationaux et de

situations d'urgence. Ces dernières années, conformément aux **principes de l'efficacité de l'aide**, les programmes en faveur des droits des mineurs ont été inclus dans les accords institutionnels avec les pays partenaires, afin de promouvoir l'adoption de plans nationaux sur l'enfance et l'adolescence et de soutenir l'engagement des institutions locales pour le respect de la Convention ONU sur les droits de l'enfance et de l'adolescence.

En 2012, la Coopération italienne a adopté les **Lignes Directrices sur les Mineurs**, un document stratégique qui fournit des indications utiles pour orienter les initiatives de coopération en matière de politiques pour les enfants.

La Coopération italienne dans le secteur de la promotion et de la protection des droits des femmes considère le thème du genre comme l'une des principales **questions transversales** dans toutes ses initiatives et ses programmes. En particulier, au cours de la dernière décennie, la Coopération italienne a intensifié ses initiatives en faveur des femmes des PVD, se dotant en 2010, de Lignes Directrices sur l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes.

Enfin, le **handicap** constitue un **domaine d'expertise reconnu** de la Coopération italienne depuis maintenant plusieurs années. L'Italie est reconnue, au niveau international, comme une référence en matière de politiques dans ce secteur¹⁷. L'approche de la Coopération italienne vise avant tout à promouvoir des initiatives de soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation socio-culturelle et éducative des personnes et des mineurs handicapés.

2.4 Description de l'initiative de coopération évaluée

2.4.1 Analyse de la logique de l'initiative

La logique de l'initiative se fonde sur une série de réflexions menées par les ONG promotrices (Ai.Bi., Soletterre et OVCI) sur la situation de certaines catégories de **personnes vulnérables** au Maroc. Selon ces réflexions, « ... en 2009, 8 760 enfants ont été abandonnés (24/jour), dont 38% (soit 3 329) sont nés hors mariage ... ». La proposition technique présentée par les ONG au MAECI affirme que « ...Parmi les facteurs qui alimentent le phénomène de l'abandon des enfants, on compte en effet les grossesses non désirées suite à un viol et à des rapports hors mariage. Les contraintes socio-culturelles, sanitaires (handicap) et économiques contribuent évidemment à aggraver le fléau de la pauvreté et de la vulnérabilité dans un milieu non protégé et caractérisé par des conflits familiaux.

¹⁷ En phase avec les normes internationales de référence :

- En novembre 2010, les [Lignes Directrices pour le handicap](#), ont été rédigées sur la base des déclarations de la CRPD et approuvées ;
- En 2013, le [Plan d'Action Handicap de la Coopération Italienne](#) qui s'inscrit dans le «[Programme d'Action Biennal du Gouvernement Italien pour le handicap](#)» - D.P.R. 4 octobre 2013 a été adopté ;
- En 2015, de nombreux documents utiles à la formulation et au suivi des initiatives dans ce secteur ont été élaborés, notamment sur les thèmes de l'accessibilité physique des bâtiments, de l'éducation inclusive et de l'aide humanitaire. Une cartographie des initiatives « Inclusion, handicap, coopération internationale : l'expérience de la Coopération italienne 2009-2014 » a également été réalisée ;
- En 2018, les premières Lignes Directrices de l'AICS dans ce secteur ont été adoptées « [Lignes Directrices pour le handicap et l'inclusion sociale dans les interventions de coopération](#) » ;
- Le 3 décembre 2019, Journée Mondiale des personnes handicapées, la recherche « [Handicap et Coopération Internationale : participation et inclusion - L'expérience de la Coopération Italienne 2016-2017](#) » a été lancée et a vu la participation de 72 acteurs, entre OSC, Organismes Internationaux et antennes AICS. La recherche s'est appuyée sur l'application du « marqueur handicap » inclus dans le système d'information de l'AICS, qui a permis une analyse systématique des investissements dans ce secteur, à travers l'identification des projets spécifiquement dédiés au handicap, mais aussi de ceux pour lesquels le handicap représente une composante d'activité transversale (*mainstreaming*).

Il ressort de l'étude « *Le Maroc des mères célibataires* » (INSAF, 2010) qu'entre 2003 et 2009, 340 903 enfants sont nés hors mariage. *Chaque jour au Maroc, on compte environ 80 naissances d'enfants conçus hors mariage, pour un total d'environ 30 000 naissances par an : des enfants qui ne seront peut-être jamais enregistrés à l'état civil, car, bien qu'étant un droit acquis, souvent les mères ne l'exercent pas... ».*

Dans leur proposition de projet, les ONG promotrices affirment en outre que « ... *Deux phénomènes apparaissent de façon évidente. D'un côté la donnée sur le handicap : d'après les résultats de la dernière « Enquête Nationale sur le Handicap » (2004), le Maroc compte 1 million et demi de personnes handicapées, dont 230 647 sont des enfants. De l'autre, un phénomène social de plus en plus prégnant, lié à la condition de vulnérabilité des mères célibataires, qui représentent aujourd'hui 4% des parturientes. 90% de ces dernières se déclarent exclues de leur environnement affectif et de leurs réseaux sociaux, victimes de violences et en situation de pauvreté. Dans ce contexte, les risques de suicide, d'abandon de mineurs et d'infanticide sont particulièrement élevés. Les enfants nés hors mariage et leurs mères sont marginalisés et discriminés. Dès qu'elles sont enceintes, les femmes célibataires passent publiquement au rang de hors-la-loi ».* En effet, les établissements de santé sont tenus à une obligation de déclaration à la Police au moment de l'accouchement. La stigmatisation des enfants nés hors mariage est également exacerbée par le système juridique, qui reconnaît en tant qu'enfant « légitime » « [...] tout enfant né 5 mois et 29 jours après la date de mariage de ses parents ou l'enfant né 366 jours avant la notification de divorce ou après la mort du père [...] ». La non-inscription sur les registres de l'État civil est souvent la prémisse à l'abandon et à l'éventuel placement en institution, avec toutes les carences que cela implique sur un plan émotionnel, affectif et de l'insertion socio-professionnelle... ».

Du point de vue de la **théorie du changement**, le libellé du projet « *Tous autour de l'enfance* » s'explique donc par la constatation d'une situation problématique liée à la diffusion de phénomènes et de **processus d'exclusion sociale** touchant les mères célibataires, les mineurs abandonnés - ou risquant d'être abandonnés - et les mineurs handicapés. Ces catégories de personnes s'avèrent, en effet, particulièrement exposées aux processus d'exclusion par rapport à leur environnement affectif et à leurs réseaux sociaux, à la violence et à la pauvreté. La situation d'exclusion, liée à l'existence de processus de **stigmatisation sociale**, est aggravée non seulement par la présence de formes de discrimination juridique (comme le fait que l'accouchement des femmes célibataires doive faire l'objet d'un signalement à la police de la part des établissements de santé, ou encore les restrictions à l'inscription des enfants « légitimes » dans le registre d'état civil), mais aussi par l'existence de plusieurs carences en matière de politiques et de systèmes d'assistance, comme le faible poids des organisations de la société civile engagées sur ce thème, le manque de connaissances sur le phénomène, le manque de services territoriaux et d'une politique en faveur des droits des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs handicapés.

L'intention était donc de favoriser, grâce à cette initiative, un **changement de situation**, à travers une meilleure connaissance des droits, un renforcement des services et une impulsion à l'élaboration de politiques spécifiques et d'un plan d'action national.

L'initiative examinée poursuit l'**objectif général** de contribuer à la promotion et à la protection des droits sociaux et économiques des mères célibataires et de leurs enfants, des mineurs abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et l'**objectif spécifique** de renforcer le rôle des organisations de la société civile engagées sur ces thèmes dans leur travail d'étude, d'élaboration, d'application et de contrôle des politiques et des services consacrés à ces catégories vulnérables.

En vue de ces objectifs, des **résultats attendus** ont été identifiés, auxquels correspondent différentes lignes d'action :

- améliorer la connaissance et faire émerger le phénomène à travers une action de recherche et de cartographie sectorielle ;
- favoriser l'identification, la consolidation ou l'activation de services territoriaux pilotes, capables de s'intégrer dans le réseau local des services sociaux et éducatifs compétents dans la lutte contre les processus et les formes de marginalisation sociale à l'encontre des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs porteurs de handicap ;
- lancer et renforcer les initiatives d'*advocacy* politique et institutionnelle, à travers la constitution d'une Plateforme nationale thématique et l'élaboration d'un Plan d'Action à soumettre et discuter avec les institutions nationales ;
- lancer une campagne d'information et de sensibilisation nationale qui contribue à abattre le mur du silence et de la stigmatisation sociale vis-à-vis des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs handicapés.

Les principaux groupes de **bénéficiaires finaux de l'intervention** et des services mis en œuvre sont :

- **mères célibataires** issues de catégories vulnérables et femmes exposées au risque de grossesses non désirées hors mariage : la cible en question est notamment constituée de « *petites bonnes* », à savoir des jeunes filles mineures employées en tant que domestiques auprès de familles et exposées aux abus et agressions sexuelles. L'intervention visait d'atteindre au moins 200 mères célibataires ;
- **mineurs placés en institution, abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et porteurs d'un handicap**. L'intervention prévoyait d'atteindre environ 1 000 enfants placés en institution et/ou risquant d'être abandonnés, contre une population estimée d'environ 60 000 enfants sans famille au Maroc (UNICEF 2006).

Parmi les **autres cibles de destinataires** directs de l'intervention, on compte :

- au moins **200 opérateurs sociaux** engagés dans les services de projet et dans les services territoriaux (publics et privés) des villes de Tanger, Meknes, Fez, Rabat et Casablanca, ou appartenant à 20 OSC marocaines, impliqués dans la mise en place et l'animation de la Plateforme Nationale, ainsi que des bénéficiaires d'activités de sensibilisation et de formation ;
- **30 journalistes et attachés de presse** sensibilisés et formés au thème et impliqués dans des campagnes d'information publique ;
- **20 000 habitant(e)s** atteints au niveau national, grâce aux campagnes et aux services d'information et de sensibilisation mis en place dans le cadre de l'intervention.

L'initiative visait à **renforcer le rôle de la société civile** et des autorités locales dans leur ensemble, dans le but de protéger des catégories comptant parmi les plus vulnérables (mères célibataires, mineurs placés en institution et risquant d'être abandonnés, mineurs handicapés).

L'initiative a été menée par les associations promotrices Ai.Bi. Associazione Amici dei Bambini en consortium avec Soletterre – Strategie di Pace onlus et OVCI – La nostra famiglia, en partenariat avec des associations locales situées dans les régions où le projet a été réalisé, parmi lesquelles :

- Association « Casa Lahnina » ;
- CLIO – Centre Local d'Information et Orientation ;
- Association « 100% Mamans » ;
- Fondation « Rita Zniber » ;
- Association « Dar Atfal Al Wafae » ;
- Association INSAF ;
- Association « Osraty » ;
- Association « SOS Village d'Enfants ».

À ces associations, viennent s'ajouter deux **partenaires institutionnels** :

- UNICEF Maroc ;
- Entraide Nationale, Organisme Public placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Les **associations locales** sont réunies dans le Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale (CDEPF), un groupement informel constitué en février 2013 dans l'objectif d'inciter le gouvernement marocain à créer le Conseil National pour la Famille et l'Enfance prévu dans la nouvelle Constitution marocaine (en vigueur depuis le 1er juillet 2011).

Chaque partenaire a contribué à la réalisation des activités avec des **rôles différents** en fonction de ses compétences et de son champ d'action.

Le projet a été mené au Maroc et notamment dans les régions de Casablanca, Tanger, Meknes, Temara, Rabat, Fez et la commune d'Ain El Aouda, territoires où sont implantés les partenaires locaux.

2.4.2 État de réalisation des activités du projet

L'initiative a été présentée le 5 décembre 2014, approuvée par le Comité de Direction par la Décision n°71 du 29 mai 2015 et officiellement lancée le 4 janvier 2016. Ses activités ont officiellement pris fin le 3 janvier 2018, **au bout d'une période effective de 24 mois**, comme prévu.

En cours de route, 1 **variante technique sans coûts additionnels** a été demandée et présentée le 14 juillet 2016, autorisée par une note AICS prot. 20160008222e le 2 août 2016. Les raisons qui ont justifié cette demande de variante et l'incidence de cette dernière sur le rapport coût/bénéfice seront examinées de façon plus détaillée dans les paragraphes suivants.

L'initiative a été réalisée **parallèlement** à une autre initiative di AiBi, financée par l'Union européenne intitulée *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* », qui a été lancée officiellement en janvier 2016, en même temps que le projet « *Tous autour de l'enfance* » et qui a pris fin en janvier 2019. Ce projet a prévu un long cycle de formations qui a également impliqué les OSC, afin de renforcer leurs capacités en termes de *governance, lobbying* et de droits fondamentaux.

3. Objectif de l'évaluation

3.1 Type, objectif et finalités de l'évaluation

L'intervention évaluée se caractérise par la **pluralité d'acteurs** impliqués et par le recours à de **multiples modalités de coopération**, mais aussi et surtout par **quatre ensembles d'activités** qui visent à favoriser la reconnaissance et l'exercice de nouveaux droits en faveur de groupes de personnes fortement exposées au risque d'exclusion sociale.

Le projet engendre des effets importants à moyen et long terme pour le Pays concerné, étant donné que le but recherché est celui de changer la façon dont la société et l'État considèrent cet ensemble de personnes qui a toujours fait l'**objet d'une stigmatisation sociale**, en leur garantissant tous les droits qui leur reviennent.

Dans l'évaluation, comme requis dans les Termes de référence, il a été fait référence aux critères OCDE-CAD (**pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, impact**). Sur la base de qui

a été demandé par les TdR, une attention toute particulière a été consacrée, au cours de l'évaluation, à **l'estimation de l'impact**, en étudiant les effets que l'initiative a générés dans le contexte où elle est intervenue, aussi bien du point de vue des pratiques et modalités d'intervention des ONG impliquées, que de celui des changements engendrés dans le contexte plus général comme, par exemple, l'adoption d'approches particulières de la part des services publics ou d'autres acteurs actifs dans les thèmes objet de l'intervention, ou encore en matière de politiques publiques, notamment au niveau municipal et local.

Compte tenu des aspects stratégiques de l'initiative, plus qu'un simple parcours technique s'intéressant à la mesure du degré d'exécution de certaines activités et leur conformité aux documents du projet et de financement, l'évaluation a pris la forme d'un véritable **parcours de construction de connaissances** sur une réalité en rapide et perpétuelle évolution, de reconstruction du sens que représentent ces connaissances pour les différents acteurs impliqués et de construction d'une **perspective et d'un point de vue communs**, qui portent tant sur l'interprétation de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, que sur l'identification de modalités permettant de rendre les futures actions prévues mieux à même d'atteindre les objectifs fixés.

Dans ce contexte, l'équipe d'évaluation a accordé une attention toute particulière à l'opérationnalisation des résultats de l'étude, notamment à la lumière du **caractère défini** (par les promoteurs de l'intervention) de « **pilote** » du projet « *Tous autour de l'enfance* ». Ainsi, l'étude d'évaluation s'est principalement attachée à :

- confirmer la validité des services pilotes créés ex novo et de ceux proposés sur le terrain qui ont été renforcés et étendus, autrement dit, évaluer si, et dans quelle mesure, ils ont représenté des bonnes pratiques reproductibles ;
- vérifier si la Plateforme Nationale télématique représente un outil valable de promotion et de sensibilisation du public sur un thème encore éludé et marqué par une stigmatisation sociale ;
- mesurer l'efficacité de la méthodologie et de l'approche multidisciplinaire adoptées (*Fundamental Rights Approach*) et des outils utilisés (notamment ceux de l'ICF - *International Classification of Functioning, Disability and Health*).

3.2 Le parcours évaluatif

Le parcours de construction de l'évaluation a été jalonné par certaines **étapes fondamentales**, qui ont plus ou moins coïncidé avec les phases de l'évaluation en elle-même (analysées ci-dessous). En particulier :

- la **construction d'une base de connaissances sur le contexte** dans lequel le projet a été conçu, formulé, puis réalisé (ce contexte inclut les « personnes », mais aussi les « processus » et les événements) ;
- la construction d'une **base partagée de connaissances sur les ressources mobilisées, les acteurs impliqués et les actions menées dans le cadre des projets** (il a fallu en effet reconstituer l'historique, les processus spécifiques et les ensembles d'événements ayant conditionné la définition et la mise en œuvre des actions, ce dès le moment de leur conception) ;
- la construction d'une **base partagée de connaissances sur les résultats atteints grâce à ces actions et sur les processus et les événements qui sont intervenus pendant leur réalisation** (en considérant non seulement les « processus internes » – se rapportant à la réalisation des actions – mais aussi ceux « externes » – se rapportant à la façon dont ces actions ont influencé la réalité extérieure) ;
- **l'interprétation des informations collectées et la compréhension du sens que prennent les actions pour les personnes** directement ou indirectement concernées et impliquées ;

- **l'interprétation générale des processus étant intervenus et l'évaluation des projets selon les catégories de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, impact, visibilité ;**
- **l'identification des bonnes pratiques et des mesures susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des éventuelles actions futures ;**
- **La formulation de recommandations ;**
- **La validation de l'évaluation et des recommandations, à travers la confrontation des différentes personnes concernées par les projets.**

4. Cadre technique et méthodologique

4.1 Les critères d'évaluation

L'analyse du projet et de sa mise en œuvre a été effectuée sur la base des **catégories proposées par l'OCDE** selon la nouvelle définition de décembre 2019, y compris l'adoption du **nouveau critère de la « cohérence »**¹⁸. La **nouvelle formulation** des catégories qui a été adoptée est la suivante :

- **Pertinence :** Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue. Ce critère répond à la question : « L'intervention répond-elle au problème ? »
- **Cohérence :** Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays et dans le même secteur¹⁹. Ce critère répond à la question : « *L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?* »
- **Efficacité :** Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. Ce critère répond à la question : « *L'intervention atteint-elle ses objectifs ?* »
- **Efficience :** Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps. Ce critère répond à la question : « *Les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?* »
- **Impact :** Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Ce critère répond à la question : « *Quelle différence l'intervention fait-elle ?* »
- **Viabilité/durabilité :** Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer. Ce critère répond à la question : « *Les bénéfices seront-ils durables ?* »

4.1.1 La question de l'impact

Comme déjà précisé, l'équipe d'évaluation a consacré une attention toute particulière au critère d'évaluation de l'impact. Toutefois, au sujet précisément de cet élément de focalisation de l'étude d'évaluation, il convient de reconnaître les limites qui affectent l'évaluation de cet impact. En effet,

¹⁸ <http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptes-evaluation-dec-2019.pdf>

¹⁹ Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe : la cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère. La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

une initiative qui œuvre en faveur de la promotion des droits demande un temps plus long que celui du projet évalué et que celui s'étant écoulé depuis sa conclusion pour générer des effets durables et tangibles, dans la mesure où ces effets portent sur des aspects juridiques (notamment en matière de droit de la famille, de droit des mineurs, de droits des femmes, de droits des personnes handicapées), culturels et sociaux (notamment en matière de statut social des mères célibataires et des mineurs sans liens ni protection familiale et des personnes handicapées, souvent victimes d'une stigmatisation sociale) et enfin, organisationnels/administratifs (notamment en matière de mécanismes de protection, dans le cadre des systèmes d'assistance sociale et du système judiciaire et les relations entre organisations de la société civile et l'administration publique).

Plutôt que sur des impacts « consolidés », l'évaluation s'est donc concentrée sur les processus de changement et sur les « éléments d'impact » émergents à court terme ou, plus précisément, sur les « **lignes de tendance de l'impact** ». De même, plutôt que sur des impacts « macros » (comme les transformations au niveau national), on s'est intéressé aux transformations générées au niveau « micro », sur les organisations et les communautés impliquées, ainsi que sur les bénéficiaires directs des actions.

4.1.2 Le critère additionnel de la visibilité et de la communication

Outre l'application des critères CAD/OCDE, un **critère supplémentaire** a été pris en compte, à savoir celui de la **visibilité/communication**. En effet, la communication a revêtu une importance centrale dans la mise en œuvre de l'intervention, car elle a représenté un outil essentiel pour influencer la réalité sociale et, plus généralement, assurer le succès des actions de *lobbying* auprès des acteurs institutionnels et des décideurs politiques.

Concernant la visibilité, l'équipe d'évaluation a vérifié sa bonne mise en œuvre en termes de logo et de symboles et, plus généralement, en termes de perception par les parties prenantes sur l'**origine du financement** - attribuable à la Coopération italienne - des différentes initiatives menées dans le cadre de l'intervention.

4.1.3 Le respect des lignes directrices sur les mineurs et le handicap, ainsi que des conventions internationales

De plus, l'équipe d'évaluation a analysé dans quelle mesure l'intervention a tenu compte des lignes directrices rédigées par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale et des conventions internationales en matière de mineurs et de handicap. Les questions liées aux mineurs et leur inclusion, en effet, tout comme celles des personnes handicapées, revêtent une importance centrale dans l'intervention, étant donné que ces catégories représentent, avec celle des mères célibataires, les **destinataires prioritaires** des actions.

Les **lignes directrices et les documents du MAECI** qui ont été prises en compte sont :

- Lignes Directrices de la Coopération italienne sur les Mineurs (mise à jour 2012) ;
- Éducation inclusive des personnes handicapées et coopération au développement (2015) ;
- Lignes Directrices pour l'introduction du thème du handicap dans le cadre des politiques et des activités de la Coopération italienne approuvées par la DGCS en novembre 2010 ;
- Plan d'Action sur le handicap de la Coopération italienne de 2013 (Document rédigé en application des Lignes Directrices de 2010) ;
- Handicap et développement : comment inclure les personnes handicapées dans la coopération au développement (2015) ;

- Lignes Directrices pour le handicap et l'inclusion sociale dans les interventions de coopération (2018)²⁰ ;
- Lignes Opérationnelles de la Coopération italienne dans la Région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (2014) ;
- Document triennal de programmation et d'orientation²¹.

En ce qui concerne les **conventions internationales**, il a été fait référence à :

- Convention ONU sur les droits de l'enfance et de l'adolescence (*Convention on the Rights of the Child - CRC*), approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, et ratifiée par l'Italie le 27 mai 1991 par la Loi n°176 et aux Observations du Comité de Contrôle de la Convention de janvier 2019 ;
- Convention ONU pour les droits des personnes handicapées (*Convention on the Rights of Persons with Disabilities, CRPD*), approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par l'Italie le 3 mars 2009 par la loi n°18 ;
- Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination de la femme (CEDAW) adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, on a analysé dans quelle mesure l'intervention était en phase avec les **six axes prioritaires de l'Instrument Européen de Voisinage 2014-2020** (*European Neighbourhood Instrument - ENI*), à savoir : « promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, égalité des genres et *empowerment* des femmes, lutte contre la violence de genre et les discriminations ».

4.2 Les questions d'évaluation

Sur la base des indications contenues dans les Termes de référence et dans la proposition technique présentée, un ensemble de **questions d'évaluation** a été défini, reprenant les différents critères d'évaluation, ainsi qu'un ensemble d'**indicateurs** utiles à l'étude d'évaluation. Suite à une première activité d'analyse des documents et quelques entretiens menés lors de la première phase du travail, on a procédé à une révision de ces ensembles qui est passée par un meilleur calibrage aussi bien des questions d'évaluation que des indicateurs, en plus d'une répartition différente de ces derniers en fonction du nouveau critère CAD/OCDE de la cohérence, ce dernier ayant été formalisé après la rédaction des Termes de référence et de la proposition technique.

Le tableau figurant dans l'annexe 2 contient l'ensemble des questions d'évaluation et des indicateurs ayant orienté l'ensemble du processus d'évaluation de l'intervention « *Tous autour de l'enfance* » au Maroc.

4.3 La méthodologie utilisée, son application et les difficultés rencontrées

4.3.1 Les principes méthodologiques

L'évaluation a été menée en faisant appel à certains **principes méthodologiques**, dont notamment :

- Une **approche de type processuel**. Bien que l'intervention soit constituée d'un ensemble d'activités coordonnées en fonction d'objectifs spécifiques et de résultats attendus, on a tenté

²⁰ Bien que les « Lignes Directrices pour le handicap et l'inclusion sociale dans les interventions de coopération (2018) » ne soient pas prises en compte par l'étude d'évaluation, étant donné qu'elles sont postérieures à la période de mise en œuvre de l'intervention, elles représentent une référence importante pour la formulation des recommandations dans le rapport final

²¹ Consultable à l'adresse https://www.esteri.it/mae/it/cooperaz_sviluppo

de déterminer - dans le cadre de l'évaluation - dans quelle mesure les processus de transformation en cours (de l'administration et des services publics d'une part, de la société d'autre part) ont pu être accompagnés, soutenus et/ou orientés grâce à ces activités. En effet, si l'on ne tenait pas compte du rapport entre « activités » des projets et processus en cours, on ne pourrait évaluer ni la pertinence de ces projets, ni leur efficacité (qui ne concerne pas seulement la réalisation d'activités, mais aussi le développement de nouvelles modalités de protection des droits et de prestation de services pour certaines personnes vulnérables) et leur impact.

- Une **approche visant la reconnaissance des acteurs impliqués**. Les actions de l'initiative examinée ont impliqué et impliquent un ensemble diversifié de personnes et d'acteurs, qui incluent aussi bien des institutions et organismes, que des entités collectives à caractère informel (comme les groupes de parents et de familles). Au cours de l'évaluation, on a donc tenté d'identifier quelles ont été les personnes « concernées » par le projet, afin de vérifier dans quelle mesure et à travers quelles modalités ces personnes ont été impliquées dans les actions. La non implication de certaines personnes pourrait, en effet, comporter une restriction de la pertinence, de l'efficacité, de la durabilité et de l'impact des actions ou même - dans certains cas - une réduction de leur efficacité (suite, par exemple, à l'apparition de conflits). La non implication de certaines personnes importantes peut également être un facteur de réduction de la qualité du montage de projet.
- Une **approche participative**. Le système des services aux personnes vulnérables, tout comme le système de protection des droits, se fonde sur une interaction entre des personnes différentes, où chacun perçoit la réalité sous un angle différent et où tout le monde n'est pas concerné de la même manière par les modalités de fonctionnement du système. Cela comporte, dans le cas d'initiatives de soutien comme celles évaluées, la nécessité de tenir compte des différentes perspectives et des différentes modalités d'implication. Par conséquent, on a favorisé la participation active de ces différentes personnes au processus d'évaluation dans toutes ses phases (y compris celle relative au *pretesting* des outils techniques comme décrit par la suite), non seulement en tant que « sources d'information », mais aussi et surtout en tant que porteurs d'exigences, d'intérêts et de connaissances différents qu'il importe d'examiner pour comprendre le projet dans toutes ses dimensions.
- Une **approche fondée sur la reconstitution et l'analyse d'événements et d'éléments factuels**, plutôt que sur un simple degré de « satisfaction » exprimé par les différents acteurs. Si d'un côté les opinions et le degré de satisfaction sur les activités et le projet dans son ensemble représentent des éléments indispensables à l'évaluation (apportant notamment des informations importantes sur la durabilité et sur l'impact du projet), la complexité de l'intervention rend toute évaluation fondée uniquement sur les opinions des personnes impliquées inadéquate : il existe en effet de nombreux aspects du projet qui ne sont pas « visibles » ou « perceptibles » dans l'immédiat et, d'autre part, il existe des processus qui influencent le degré de satisfaction et qui sont pourtant étrangers au projet. Ainsi, au cours de l'évaluation, l'examen du degré de satisfaction et des opinions que les différentes personnes impliquées ont exprimé sur le projet a été complété par l'analyse d'éléments à caractère factuel (données, politiques et normes, services, infrastructures, etc.) et des événements liés aux activités prévues et réalisées qui sont intervenus.
- Une **approche fondée sur le respect des mineurs et de leurs droits**. Bien que les services et mécanismes de protection visés par l'intervention aient compté, parmi les principaux bénéficiaires, des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et des mineurs handicapés, la consultation directe de ces bénéficiaires a été réduite au minimum dans le cadre de l'évaluation. Il s'agit en effet de personnes non seulement vulnérables, mais souvent aussi victimes de phénomènes d'exclusion sociale, de violence et de stigmatisation, qui risquent donc, du fait de leur situation, d'être facilement influençables, ou de voir leur condition d'« exclus » s'aggraver en cas de consultation directe. Une consultation directe aurait

inévitablement évoqué les facteurs qui interviennent dans les processus d'exclusion dont ces personnes sont victimes. Cette approche fondée sur le respect des droits des mineurs explique pourquoi, au lieu d'une consultation directe des mineurs bénéficiaires, on a préféré privilégier des techniques et des méthodes fondées sur la consultation indirecte (à travers l'analyse de documents et la consultation d'autres acteurs comme les parents, les opérateurs des services, etc.), l'observation et l'analyse du contexte dans lequel vivent les mineurs.

L'adoption des principes définis ci-dessus a permis à l'étude d'évaluation d'être en phase :

- avec les **normes internationales de référence** et avec les **lignes directrices de la Coopération italienne en matière d'évaluation** ;
- avec les principes de : **utilité, crédibilité, indépendance, impartialité, transparence, éthique, professionnalisme, droits de l'homme, parité des genres** et avec le principe du *leave no-one behind* ;
- avec les **normes d'intégrité et de respect des règles civiles, des us et coutumes, des droits de l'homme et de l'égalité des genres et du principe de la « non-nuisance »** ;
- avec les principes et la pratique *Human Rights Based Approach* (puisque l'équipe s'est davantage intéressée à la promotion, à la reconnaissance et à l'exercice des droits de la part des personnes « bénéficiaires » qu'à la prestation des services).

4.3.2. La redéfinition méthodologique et technique

Comme mentionné dans la partie introductive, les mesures prises par les autorités gouvernementales marocaines pour limiter la propagation de l'épidémie de COVID19 ont entraîné la nécessité de **redéfinir les outils techniques** définis dans un premier temps pour la mission de terrain (tels que questionnaires administrés directement aux bénéficiaires, interviews et *focus group*) en adoptant des procédures de **consultation à distance** des bénéficiaires et des principaux acteurs concernés. Cette redéfinition s'est imposée pour de multiples raisons non seulement contractuelles et organisationnelles, mais aussi techniques et méthodologiques.

Les raisons de la redéfinition méthodologique

Le principal motif à caractère organisationnel a porté sur la question du retard accumulé, dû à l'arrêt des activités pendant environ deux mois à cause de l'épidémie de COVID19. En effet, un retard supplémentaire aurait engendré des difficultés significatives en termes d'organisation, étant donné que les principaux interlocuteurs avaient été, jusqu'au moment de la suspension des activités, massivement impliqués dans la première phase de l'étude, aussi bien à travers de nombreux entretiens que dans le travail préparatoire de la mission sur le terrain. Il était à craindre, comme cela s'est effectivement vérifié, que certains interlocuteurs impliqués ne soient plus disponibles, voire occupent d'autres fonctions que celles assurées pendant la mise en œuvre de l'intervention. De plus, l'impossibilité de prévoir les **délais avant le retour à la vie publique normale** risquait de poser un problème de disponibilité également pour les experts de l'équipe d'évaluation.

Concernant les aspects techniques, parmi les mesures prises par le gouvernement marocain, à l'instar de la quasi-totalité des pays du monde, celle de la **distanciation sociale** risquait de poser un vrai problème de nature technique et méthodologique. En effet, même si l'épidémie avait ralenti et les fortes restrictions aux déplacements sur le territoire avaient été levées, d'autres mesures comme celle de la distanciation sociale aurait rendu très difficile, voire impossible, l'organisation de réunions collectives, de *focus group* et d'autres types d'entretiens avec plusieurs interlocuteurs. Ce, en raison non seulement du changement de nature de l'interaction entre les participants à ces réunions, due aux règles de distanciation sociale, mais aussi des difficultés objectives de trouver des lieux sécurisés du point de vue hygiénique et sanitaire.

De plus, parmi les plus grandes difficultés du point de vue technique et méthodologique, il ne faut pas oublier la crainte tout à fait légitime de la part des bénéficiaires interrogés d'être contaminés en participant à des rencontres dans un contexte comme celui marocain, caractérisé par des taux de propagation de l'épidémie de COVID19 comptant **parmi les plus élevés du continent africain**.

Les avantages de l'adoption de procédures de consultation à distance

L'utilisation d'outils de consultation à distance des bénéficiaires et des principaux acteurs impliqués dans le projet, bien loin de représenter une solution de repli, s'est avérée un **facteur de facilitation** car elle a permis d'éliminer non seulement les limites imposées par les mesures de restriction de la mobilité des personnes et l'interdiction des réunions entre plusieurs personnes, mais aussi toute crainte de contagion puisque tous les entretiens se sont déroulés à partir du lieu de résidence des interviewés.

En second lieu, la possibilité de contacter en ligne et moyennant des procédures à distance les catégories de bénéficiaires les plus fragiles, comme les mères célibataires et les mineurs en difficulté, a sans aucun doute représenté une opportunité considérable. En réalité, l'utilisation d'outils en ligne et à distance était une option qui avait déjà été envisagée lors de la préparation de la mission sur le terrain qui a ensuite été suspendue cinq jours avant son démarrage. En effet, lors de la phase préparatoire de la mission, certaines catégories de bénéficiaires (notamment les mères célibataires soutenues par le programme) avaient manifesté une certaine **réticence** à rencontrer les intervieweurs pour raconter leur expérience. Il faut imaginer que la quasi-totalité de ces personnes ont vécu une expérience très éprouvante de stigmatisation de leurs comportements et qu'elles ne souhaitaient pas revenir sur ces expériences, ni se sentir à nouveau jugées, car, quoi qu'il arrive, l'entretien présentiel est toujours perçu comme une **relation asymétrique** caractérisée par une personne qui juge (ou évalue) et une personne qui est jugée (ou évaluée).

C'est précisément pour répondre à ces difficultés, apparues de façon très nette au cours de la phase préparatoire de la mission sur le terrain, qu'un **ensemble d'outils alternatifs** avait été mis au point, consistant en des entretiens en ligne à l'aide de questionnaires très simples à renseigner et qui présentaient l'avantage de garantir le plein respect de l'anonymat.

Enfin, l'adoption de procédures de consultation à distance, dans le cadre de la redéfinition méthodologique effectuée, a permis **deux autres avantages**.

Le premier avantage a été la possibilité de profiter d'une bonne partie de la **période du Ramadan**, pendant laquelle il aurait été impossible de mener les activités selon les procédures d'évaluation initialement prévues.

En effet, si les activités, y compris les activités professionnelles et les réunions collectives, connaissent d'habitude un fort ralentissement pendant le Ramadan, cette situation particulière de confinement à la maison à laquelle les bénéficiaires, et plus généralement la population marocaine, ont été contraints à cause de l'épidémie de COVID19 pendant le mois sacré du Ramadan, a en réalité représenté un facteur de facilitation, car les entretiens à distance et le renseignement des questionnaires en ligne se sont avérés pour eux non seulement une occasion de **réfléchir sur leurs expériences** de participation à l'intervention « *Tous autour de l'enfance* » en qualité de bénéficiaires ou d'acteurs promoteurs, mais aussi un moyen de **rompre la monotonie** imposée par les règles de confinement.

Le deuxième avantage lié à la redéfinition méthodologique a été la **flexibilité** qui a caractérisé la consultation des bénéficiaires et des protagonistes de la mise en œuvre du projet. Cette flexibilité a, d'une part, permis de disposer d'un laps de temps plus ample pour mener les entretiens et répondre aux questionnaires qu'il n'aurait été possible avec une mission sur le terrain nécessairement concentrée en quelques jours, et a, d'autre part, permis aux bénéficiaires de répondre aux questions

des différents questionnaires au moment de la journée qui les arrangeait le plus, permettant également d'adopter une approche modulaire en fonction de l'évolution de la situation épidémique dans le Pays.

Concernant ce dernier aspect, en effet, on s'est réservé la possibilité d'organiser, dans un deuxième temps, certaines activités d'évaluation, comme des réunions collectives et - surtout - des *focus groups*, rendant ces outils adaptés même dans l'éventualité d'un assouplissement des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID19. Évidemment, si la soumission de questionnaires en ligne et la réalisation à distance d'entretiens individuels ont pu représenter, dans certaines situations particulières, - comme celle de l'urgence sanitaire qui s'est produite au Maroc - un facteur de facilitation important, en revanche l'adoption de procédures en ligne **limite l'utilité** des *focus groups* et des réunions collectives, car elles sont moins efficaces qu'une interaction directe entre les participants, du fait de contraintes techniques qui nuisent à l'immédiateté des échanges.

4.4 Les sources d'information et leur degré de fiabilité

L'étude d'évaluation a fait appel à une **pluralité de sources d'information**. Le tableau suivant indique les sources utilisées au cours de l'évaluation. Concernant les sources documentaires, une liste complète est donnée dans l'annexe 4 du présent rapport, tandis que concernant les personnes et les institutions consultées, voir l'annexe 3.

Sources documentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de projet (convention de financement et plans opérationnels) - Rapports périodiques disponibles auprès des organismes chargés de l'exécution des projets - Rapports d'évaluation interne - Rapports de suivi - Rapports de conseils - Documents produits par le projet (rapports de recherche, projets exécutifs d'actions spécifiques, documentation de vulgarisation, campagnes d'information, etc.) - Documents de la DGCS sur la coopération avec le Maroc et sur les thèmes du projet - Documents et matériel de vulgarisation des organisations impliquées dans les initiatives (Ai.bi, Soleterre, OVCI) et des organisations partenaires au niveau local - Documents gouvernementaux sur les thèmes faisant l'objet de l'intervention - Sites web et documents en ligne
Informateurs qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Experts du Bureau Local de l'Agenzia Italiana per la Cooperazione compétents pour le Maroc - Experts du Bureau Central de l'Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo - Ambassade italienne au Maroc - Représentants d'AiBi en Italie et sur place - Représentants de Soleterre sur place - Représentants et consultants d'OVCI en Italie et sur place - Coordinateur général du projet - Associations locales impliquées dans le projet
Destinataires directs et indirects	<ul style="list-style-type: none"> - Mères célibataires appartenant à des catégories vulnérables et femmes exposées au risque de grossesses non désirées hors mariage - Familles de mineurs handicapés - Mineurs sortant des institutions - Personnel des OSC impliqué dans les activités de formation - Opérateurs sociaux engagés dans les services de projet et dans les services territoriaux (publics et privés) des villes de Tanger, Meknes, Fez, Rabat et Casablanca, ou appartenant à 20 OSC marocaines impliquées dans la mise en place et l'animation de la Plateforme Nationale, ainsi que des bénéficiaires d'activités de sensibilisation et de formation ; - Journalistes et attachés de presse sensibilisés et formés au thème et impliqués dans des campagnes d'information publique ;

Il convient de souligner que, à cause des limites imposées par les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID19, il n'a pas été possible de mener les activités d'**observation directe** prévues dans un premier temps en tant que sources du plan d'évaluation. Il s'agit notamment de l'observation par les membres de l'équipe d'évaluation des guichets et services dédiés aux mères célibataires, aux mineurs placés en institution, aux familles et mineurs handicapés, ainsi que des structures accueillant les mineurs.

4.5 Les outils techniques

Pour la consultation des sources d'information, les évaluateurs ont eu recours à une **pluralité d'outils techniques, différenciés** en fonction des interlocuteurs, mais aussi des données et des informations à collecter. Comme déjà précisé, la redéfinition méthodologique qui s'est imposée pour répondre aux difficultés liées aux mesures gouvernementales d'endiguement de l'urgence sanitaire a comporté une restructuration des outils techniques prévus par le plan d'évaluation, privilégiant des procédures de consultation à distance, tant des bénéficiaires que des acteurs institutionnels impliqués de manière directe ou indirecte.

L'ensemble des outils utilisés est décrit sous forme synthétique dans le tableau suivant. Chaque outil est décrit de façon détaillée dans les annexes 5 et 6.

SOURCES	Sources spécifiques	Outils pour la collecte et l'analyse des informations et des données
Sources documentaires	Documentation relative au projet et à son exécution (rapports périodiques, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Grille d'analyse des documents • Inventaire : des facteurs d'obstacle et de facilitation apparus au cours de la réalisation du projet ; des actions réalisées, des personnes impliquées et des résultats obtenus dans le cadre de l'initiative ; des facteurs d'exclusion sociale et des mesures promues par le projet pour atténuer les risques d'exclusion sociale ; des personnes clés pour l'atténuation des risques d'exclusion sociale ; des personnes impliquées dans le projet ; des bonnes pratiques ; des initiatives législatives et politiques ; des actions mises en place par d'autres personnes en matière de réduction des risques d'exclusion sociale pour les mères célibataires, les mineurs sans protection familiale et les mineurs handicapés ; des initiatives de coordination / synergies entre actions visant à réduire les risques d'exclusion sociale pour les catégories destinataires du projet ; des phénomènes de transformation sociale, culturelle et juridique en cours en matière de statut social, de représentations et de reconnaissance des droits des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et des mineurs handicapés
	Rapports sur chaque activité menée, rapport des activités de recherche, rapport des activités de communication, documents sur les conférences nationales réalisées par le projet	
	Registres et données statistiques relatifs aux services offerts	
	Documents et publications produites dans le contexte de l'intervention et par les organisations impliquées	
	Documents et rapports sur la situation de l'enfance et sur les droits des femmes au Maroc (UNICEF, UE, Ministères, Banque Africaine de Développement, etc.)	
Rapports de suivi et d'évaluation		
Sources vives	Représentants des ONG promotrices de l'intervention	Entretiens en ligne approfondis semi-structurés

Représentants des organisations locales impliquées dans l'exécution de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens en ligne approfondis semi-structurés • Ateliers de discussion en ligne
Représentants d'autres ONG pertinentes (CDEPF)	Entretiens en ligne approfondis semi-structurés
Mères célibataires impliquées dans les activités	Questionnaire en ligne
Parents d'enfants handicapés	Questionnaire en ligne Entretiens approfondis
Opérateurs formés dans le secteur du handicap	Entretiens en ligne semi-structurés
Mineurs désinstitutionnalisés ou sortant des structures d'accueil	Questionnaire en ligne
Représentants de structures d'accueil pour mineurs abandonnés (orphelinats)	Entretiens en ligne semi-structurés
Journalistes et opérateurs des médias impliqués dans les activités	Entretiens en ligne approfondis semi-structurés
Opérateurs destinataires des activités de formation	Questionnaire en ligne

Chaque outil a non seulement fait l'objet d'une **formation spécifique de l'équipe** d'évaluation, mais a également été soumis à un *pretesting* qui s'est déroulé entre le 7 et le 10 mai. À cette phase de *pretesting* des quatre questionnaires en ligne ont également participé les responsables des trois ONG promotrices et quelques OSC locales, partenaires du projet.

En tout, ont été réalisés :

- 46 questionnaires en ligne s'adressant aux mères célibataires assistées par le projet (seulement pour les guichets de Tanger gérés par l'association 100% Mamans et de Casablanca géré par l'INSAF, et dans une moindre mesure pour le guichet de Meknes) ;
- 20 questionnaires en ligne s'adressant aux familles d'enfants handicapés assistés par le projet ;
- 12 questionnaires en ligne s'adressant aux mineurs désinstitutionnalisés ou sortant des instituts, assistés par le projet ;
- 5 questionnaires en ligne s'adressant aux membres des OSC marocaines bénéficiaires des formations du projet ; en raison de la difficulté à trouver les personnes formées par le projet et donc, du nombre restreint de questionnaires renseignés, ces derniers ont été pris en considération uniquement d'un point de vue qualitatif ;
- 5 entretiens approfondis avec des opérateurs du secteur des handicaps formés par le projet ;
- 8 entretiens avec les représentants (au niveau des sièges centraux en Italie et des sièges périphériques au Maroc) des trois ONG promotrices (plus de 40 échanges d'email environ + appels avec les différents responsables) ;
- 12 entretiens avec des représentants des OSC locales partenaires du projet ;
- 5 entretiens avec les représentants des OSC locales non partenaires du projet ;
- 1 entretien avec des journalistes et opérateurs de la communication ;
- 2 entretiens avec des fonctionnaires MAECI (outre à la réunion de lancement, celle sur les commentaires au rapport et les réunions de présentation du rapport final).

4.6. Quelques aspects méthodologiques liés à la consultation des bénéficiaires

Toute opération de consultation des bénéficiaires comporte une série de **risques de type méthodologique** (pour la fiabilité des informations obtenues) et de **type relationnel** (suspicion et réticence de l'interlocuteur). Si pour la fiabilité des informations recueillies, il est possible d'éviter les risques en ayant recours à des opérations de **recoupement des informations** et à une vérification auprès d'**informateurs qualifiés**, en ce qui concerne les difficultés de type relationnel, il faut faire appel à une série de précautions visant à **éliminer les barrières culturelles, sociales et linguistiques** qui empêchent d'instaurer ce que l'on appelle le « contrat communicatif », autrement dit une forme d'interaction où les rôles, les attentes et les positions des acteurs du processus relationnel sont parfaitement clairs.

Dans le cas de l'intervention faisant l'objet de l'étude d'évaluation, les difficultés de type relationnel avec les destinataires directs des actions risquaient, évidemment, d'être amplifiées par le statut particulier des interviewés (mères célibataires, mineurs abandonnés et handicapés), qui est celui d'acteurs exposés, en général, à des **processus et des dynamiques d'exclusion sociale et de stigmatisation**. Dans ce contexte, l'équipe a mis au point une série de mesures visant à réduire au minimum les risques possibles, qui peuvent se résumer en une série de **principes pratiques**, tels que :

- Le recours à des **intermédiaires** dans le cas des mères célibataires assistées par les guichets : cette mesure a été possible grâce à une pleine implication du personnel des organisations partenaires, aussi bien pendant la phase du premier contact que pendant celle de l'explication du fonctionnement du questionnaire en ligne ; en pratique, chaque mère célibataire a été contactée par un opérateur en qui elle avait confiance plutôt que par les membres de l'équipe ;
- Le recours à des **filtres** dans la collecte d'informations sur les *care leavers* et les mineurs handicapés : cette mesure a comporté qu'aucun mineur n'a été interviewé directement par l'équipe d'évaluation et que la collecte des informations a été effectuée à travers l'intervention de personnes tierces (opérateurs des guichets, parents, organisations de personnes handicapées (OPH, etc.) qui, naturellement, ont reçu une formation appropriée ;
- Élimination des **barrières linguistiques et culturelles** : le contact avec les bénéficiaires à interviewer et les consignes pour le renseignement des questionnaires en ligne ont été assurés par le personnel des OSC partenaires du projet, ce qui a permis d'écartier le risque d'incompréhensions de type culturel et linguistique ; de plus, la forte présence d'experts marocains au sein de l'équipe (quatre experts sur cinq) qui ont eu des contacts directs avec les OSC locales partenaires a permis de réduire encore davantage les risques mentionnés ;
- Reconnaissance des destinataires finaux des interventions en tant qu'acteurs : comme précisé plus haut au sujet des approches méthodologiques, les destinataires n'ont jamais été considérés comme des bénéficiaires purement passifs, mais plutôt comme des acteurs, protagonistes d'un processus de changement social et culturel qui vise à éliminer les barrières sociales et à enrayer le processus qui génère la stigmatisation sociale ;
- Les entretiens et, plus généralement, la collecte de données et informations, ont été conçus pour instaurer un dialogue qui favorise l'échange réciproque d'expériences, d'opinions et de convictions, plutôt qu'une dynamique communicative reposant sur un pôle complètement passif et un autre au contraire actif ; il s'est agi, en somme, d'**atténuer le plus possible la relation asymétrique** de chaque situation caractérisée par la présence d'un intervieweur et d'un interviewé où, naturellement, le déséquilibre de pouvoir est entièrement au détriment de l'interviewé ; cette attention s'est traduite par la présentation de l'intervieweur ou collecteur d'informations, éventuellement par le biais des outils en ligne, en tant que personne qui souhaite comprendre les faits, les processus et les dynamiques, plutôt que formuler des avis.

En réalité, comme mieux expliqué dans le paragraphe suivant, malgré le choix de l'équipe d'évaluation d'adopter une approche entièrement participative, certaines ONG promotrices ont fait preuve de

réticences et n'ont pas facilité le processus de consultation des bénéficiaires comme on l'aurait souhaité.

4.7 Limites de l'évaluation réalisée et difficultés rencontrées

Si la redéfinition méthodologique, effectuée par nécessité, n'a pas occasionné de limites importantes dans le processus d'évaluation, **certaines difficultés rencontrées** et qui ont d'une certaine manière caractérisé le travail sont tout de même à signaler. Certaines difficultés sont liées à la spécificité de la méthodologie adoptée, tandis que d'autres sont indépendantes de la redéfinition effectuée.

Concernant les difficultés propres aux procédures de consultation à distance, il convient de signaler le problème de l'observation directe et des *focus groups*. En effet, à cause des mesures de restriction à la mobilité prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID19, il n'a pas été possible de recourir à l'**observation directe**, en tant qu'outil, du fonctionnement actuel des guichets impliqués dans le projet. Il n'a donc pas été possible de vérifier directement dans quelle mesure les activités se poursuivaient à deux ans et demi de la clôture du projet, même si de nombreux témoignages directs et indirects ont été recueillis à cette fin.

Le problème des *focus groups*, en revanche, est lié à la **difficulté d'interaction entre les participants**, l'immédiateté de la confrontation ayant été quelque peu mise à mal par la solution en ligne et les problèmes techniques de connexion. Il convient en outre de préciser qu'il a été pratiquement impossible d'impliquer les bénéficiaires et les opérateurs des guichets de Fez et Meknes, qui ne sont plus opérationnels depuis deux ans et demi ainsi que la quasi-totalité des représentants des OSC formés par le projet étant donné qu'ils ont quitté leurs organisations et, plus généralement, le mouvement associatif. Cela a incité l'équipe d'évaluation à faire le choix de ne pas utiliser l'outil du *focus group* et de privilégier plutôt les entretiens bilatéraux à distance, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. Ces entretiens ont eu une durée moyenne de plus d'une heure chacun.

Quant aux difficultés indépendantes des choix méthodologiques et techniques, l'équipe d'évaluation a dû faire face, d'une part au problème de la **rotation du personnel responsable** à différents niveaux de la mise en œuvre du projet, de l'autre à une tendance excessive des responsables de certaines ONG promotrices à jouer le **rôle de « filtre »** entre l'équipe d'évaluation et les personnes à interviewer, qu'il s'agisse d'opérateurs ou de bénéficiaires directs.

Concernant l'aspect de la rotation du personnel, il faut souligner que l'étude d'évaluation a été réalisée environ **30 mois après la fin des activités du projet** et que donc, de nombreux acteurs des OSC impliqués et responsables des services activés par l'intervention ont changé de poste et, dans certains cas, ont quitté les structures pour d'autres missions, y compris hors milieu associatif (par exemple, le référent de l'Entraide Nationale lors du projet occupe aujourd'hui d'autres fonctions auprès de l'ANAPEC).

Enfin, bien que dans un contexte général de collaboration, l'équipe a constaté la tendance de la part des responsables des bureaux locaux de certaines ONG promotrices, de filtrer les relations entre les experts et les bénéficiaires et entre les experts et les OSC partenaires et les opérateurs des services. Si avec les OSC partenaires et les opérateurs des services, l'équipe a pu en partie surmonter cette difficulté en instaurant une **relation directe** avec certains acteurs, concernant en revanche la possibilité d'interviewer les différentes catégories de bénéficiaires du projet, l'équipe a rencontré des difficultés non négligeables, notamment dues à **deux autres facteurs** fondamentaux.

En effet, pour certains guichets il s'est avéré impossible de retrouver les bénéficiaires car, comme déclaré par les responsables de ces guichets qui ont fourni les services dans le cadre du projet ainsi que par les ONG promotrices, **aucune trace des personnes** qui en ont bénéficié n'a été conservée,

tant pour une question de confidentialité, que parce que les personnes assistées, comme dans le cas des mères célibataires, n'ont pas communiqué leur identité ou ont communiqué une fausse identité.

De plus, étant donné que le projet n'avait prévu aucun type de *follow-up* des parcours des mères célibataires assistées, il a été impossible pour l'équipe d'évaluation de soumettre les outils prévus sur les **nouveaux guichets** de Meknes, gérés par la Fondation Rita Zniber et de Fez, auprès de l'institut Dar Atfal Al Wafae (il s'agit de deux guichets créés avec le soutien du projet qui ont cessé leurs activités dès sa clôture), tandis que pour les deux autres guichets (qui étaient déjà pleinement opérationnels quelques années avant le lancement du projet et qui le sont toujours après sa clôture), celui de l'INSAF de Casablanca et, surtout, celui de Tanger géré par l'association 100% Mamans, la réponse a été **plus que satisfaisante**, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. Il convient de souligner que, concernant ce dernier guichet de Tanger, l'association qui le gère a prévu **différentes formes de follow-up** et d'implication des mères assistées, aspect qui a facilité leur contact et, donc, l'opération de soumission du questionnaire en ligne.

Pour cet aspect également, les trois ONG promotrices ont adopté des comportements très différents : alors que l'équipe a pu enregistrer, auprès des familles des handicapés et des mères célibataires du guichet de Tanger et en partie de celui de Casablanca, une **collaboration fructueuse** qui s'est reflétée dans les réponses aux questionnaires en ligne ainsi que dans la grande disponibilité manifestée par les opérateurs pour se faire interviewer, concernant en revanche les guichets de Meknes et de Fez, on a été confrontés à quelques difficultés, d'une part parce que, comme nous l'avons vu, ces guichets ne sont plus opérationnels depuis la fin du projet, d'autre part parce que les associations qui les géraient ou en assuraient la supervision ont affirmé qu'il était impossible de retrouver les bénéficiaires et les opérateurs, exerçant probablement une forme excessive de contrôle et de filtre sur les informations qui auraient été produites.

À la lumière du choix méthodologique adopté par l'équipe d'évaluation, fondé sur la prudence et le respect vis-à-vis des bénéficiaires, tous victimes d'une même condition de marginalisation sociale et d'une véritable stigmatisation, on a évidemment préféré maintenir une **attitude cohérente** et s'abstenir, donc, de surmonter la difficulté constatée au niveau de ces deux guichets en cherchant un contact direct et en court-circuitant les responsables du projet qui les avaient supervisés et les organisations qui les avaient gérés. Heureusement, le bon retour obtenu grâce à la forte participation des mères célibataires assistées par les deux autres guichets qui ont répondu au questionnaire en ligne, ainsi que la grande collaboration avec les opérateurs de Tanger et Casablanca, ont permis à l'équipe de compenser les difficultés rencontrées avec les deux premiers guichets.

Enfin, il est important d'aborder la question de la **représentativité** des bénéficiaires interviewés. En effet, étant donné que l'on ne connaît pas les caractéristiques l'univers des bénéficiaires des différentes actions du projet, il n'a pas été possible d'élaborer un échantillon statistiquement et sociologiquement représentatif. Il n'est pas à exclure que cela ait pu entraîner une sous-représentation des catégories les plus vulnérables comme les personnes analphabètes ou fortement marginalisées, au profit de mères célibataires et de parents d'enfants handicapés ayant un niveau d'éducation plus élevé, ainsi qu'une possible sous-représentation du milieu rural par rapport au contexte urbain.

Pour remédier à ces distorsions possibles, on a tenté, autant que faire se peut, de **respecter la variété des types de bénéficiaires** en donnant des consignes précises à la fois aux experts marocains de l'équipe, aux ONG promotrices et aux OSC partenaires du projet²². L'ensemble de ces consignes a été

²² Les instructions imparties ont concerné : l'équilibre dans répartition des mères bénéficiaires en fonction des guichets, du milieu urbain / rural, de l'âge et de l'occupation ; l'équilibre de genre pour ce qui est des parents consultés ainsi que leur occupation ; alors que pour les mineurs la consultation en ligne s'est déroulée de manière complètement libre de consignes particulières.

globalement respecté si l'on considère que le **taux de réponse** aux questionnaires en ligne a été très élevé en moyenne, avec environ 70% pour les mères célibataires, 80% pour les *care leavers* et jusqu'à 95% pour les familles d'enfants handicapés. Pour les bénéficiaires des formations, comme précisé ci-dessous, bien que le taux de réponse soit très élevé, le faible nombre de bénéficiaires dont on a retrouvé la trace n'a pas permis un traitement quantitatif des informations obtenues.

5. Les résultats de l'évaluation

5.1 Pertinence

QUESTION D'ÉVALUATION : DANS QUELLE MESURE L'INTERVENTION A PU APPORTER DES RÉPONSES CAPABLES D'AFFRONTER LES PROBLÈMES LIÉS AUX DROITS DES MÈRES CÉLIBATAIRES, DES MINEURS SANS PROTECTION FAMILIALE ET DES MINEURS HANDICAPÉS AU MAROC ?

En bref, on peut estimer que la pertinence générale du projet est élevée par rapport aux problématiques présentes dans le contexte, mais avec certains aspects qui la limitent fortement.

D'une manière générale, le niveau de pertinence de l'intervention s'avère **élevé**. En effet, les stratégies adoptées au moment de l'identification et de la formulation de l'initiative répondent à une problématique nationale particulièrement répandue et difficile à résoudre. Le caractère « pilote » attribué à l'initiative aurait même été, au moins en théorie, un choix judicieux (même si, finalement, le projet n'a pas bénéficié de cette caractéristique, comme nous le verrons plus loin), car les questions objet de l'intervention demandent, au moment de la formulation du projet, mais aussi lors de la phase de mise en œuvre, d'explorer de multiples pistes compte tenu des implications profondes au niveau des aspects juridiques, sociaux et culturels.

L'initiative a été **identifiée et formulée** sur la base des éléments suivants :

- la volonté de mettre en œuvre la disposition de la nouvelle Constitution marocaine (en vigueur depuis le 1er juillet 2011) qui, à l'art. 32 relatif à la réglementation sur la famille, énonce que « l'État doit garantir une même protection et une même considération sociale et morale à tous les enfants, indépendamment de leur situation familiale ». Toutefois, la non création de l'institution du « Conseil National pour la Famille et l'Enfance », laisse cet article inopérant. Le Conseil devait en effet, au sens de l'article 169 de la Constitution, assurer le suivi de la situation de la famille et de l'enfance au Maroc, promouvoir des plans nationaux thématiques, orienter le débat public sur la politique familiale et vérifier la mise en œuvre des programmes nationaux promus par les départements, les structures et les collectivités territoriales.
- Le projet a été formulé sur la base des recommandations contenues dans le « Rapport alternatif sur la situation de l'enfance au Maroc », présenté au Comité sur les Droits de l'Enfant de Genève en janvier et juillet 2014 par le Collectif National, constitué en 2013 avec le soutien de l'UNICEF et coordonné par AiBi Maroc. Les recommandations évoquent la création d'un réseau au niveau national pour la protection et la promotion des droits de l'enfance et de l'adolescence.

Par rapport au contexte sectoriel de référence, l'initiative **répond donc à des problèmes et des nécessités émergents** au niveau national et est cohérente avec les politiques nationales aussi bien qu'avec les politiques de coopération italiennes. Le haut degré de pertinence apparaît en effet évident également au regard des lignes directrices sectorielles (au moins sur la question des mineurs et du handicap, car concernant les femmes, l'analyse et en grande partie la réalisation des actions, sont reléguées à la dimension de l'énonciation plutôt qu'à la recherche de solutions concrètes) de la Coopération italienne et aux « ODD » (*Objectifs de développement durable*).

Le degré de pertinence du projet est **élevé** au regard de l'identification des **besoins spécifiques** : renforcement de compétences des opérateurs des OSC ; élaboration du Rapport de recherche et des Recommandations à insérer dans la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance actuelle ; activation et/ou consolidation de 7 guichets et services territoriaux pour les mères célibataires, les mineurs placés en institution et les handicapés et élaboration d'une charte des services ; lancement d'un service pilote de Réhabilitation sur Base Communautaires (RBC)²³, activités d'information, de sensibilisation et *advocacy* des bénéficiaires directs (mineurs handicapés et placés en institution et mères célibataires) et des personnes impliquées.

La pertinence est assez **bonne**, notamment grâce à l'**implication de certains acteurs institutionnels**, tels que l'Entraide Nationale et l'UNICEF, qui ont facilité l'exécution de l'intervention à travers leur collaboration à certaines activités.

Le projet est pertinent par rapport à la mise en œuvre du programme exécutif de la **PPIPEM** : parmi les priorités du programme, la désinstitutionnalisation et notamment, l'accompagnement des jeunes placés en institution vers le *care leaving* (en 2018, le Maroc a lancé l'importante réforme de la Politique publique intégrée pour la Protection de l'Enfance).

Si l'intervention s'est caractérisée par une **pertinence générale élevée** par rapport aux problèmes et aux politiques du contexte, cette pertinence se trouve néanmoins **fortement amoindrie** par cinq aspects que nous illustrons ci-dessous.

- a. Certains acteurs essentiels comme l'ANAPEC n'ont pas eu le rôle significatif qu'ils auraient dû avoir, notamment dans le domaine de la formation et des débouchés professionnels pour certains types de bénéficiaires, en particulier les mères célibataires et les mineurs placés en institution ; en effet, la question de l'emploi revêt une importance cruciale pour les catégories les plus vulnérables, dans la mesure où il leur permet de construire des parcours de vie alternatifs à celui de la marginalisation sociale et de la stigmatisation dont elles sont victimes.
- b. Le projet affronte des thèmes qui se caractérisent par une diversité extrême, risquant d'engendrer des réalités cloisonnées qui ne jouent pas en faveur de sa pertinence : en effet, le thème des enfants abandonnés et des mères célibataires, celle de la réinsertion sociale des mineurs placés en institution et celle des handicapés comportent des logiques et des modalités d'intervention qui peuvent difficilement être regroupées dans un même modèle opérationnel et qui risquent de représenter, comme on a pu le constater, trois projets différents au lieu de trois volets d'un même projet ;
- c. On veut pour preuve de cette diversité, le fait que les trois ONG promotrices du projet, eu égard justement aux missions et aux vocations très spécifiques qui les animent et à leurs différentes sensibilités par rapport à la réalité sociale, se sont chacune chargée d'une partie de la mise en œuvre, risquant de compromettre le sens unitaire du projet ; ainsi, l'ONG OVCI s'est occupée d'enfants handicapés, tandis que les ONG Soleterre et AiBi se sont chargées respectivement de renforcer le guichet de Tanger (géré en partenariat avec l'ONG marocaine 100% Mamans) qui était déjà opérationnel depuis plusieurs années, et de créer de nouveaux guichets, comme ceux de Meknes (en collaboration avec la Fondation Rita Zniber) et de Fez (auprès de l'institut Dar Atfal Al Wafae) qui, de fait, ont cessé de fonctionner après la fin de l'intervention.
- d. Quant à la caractéristique de projet pilote, elle se rapporte en réalité à des pratiques et des expériences déjà réalisées dans le cadre d'autres interventions, dont certaines ont débuté avant

²³ En réalité ce n'est pas le projet pilote de RBC qui est évalué, mais un projet « jumeau » mené par OVCI et lancé en 2015 avec le financement des Régions Friuli-Venezia Giulia, intitulé M.A.R.O.C.C.O. (Mamme Attive nella Riabilitazione, Orientamento e Coinvolgimento delle Comunità) (Mamans Actives dans la Réhabilitation, l'Orientation et l'Implication des Communautés)

même le projet « *Tous autour de l'enfance* » de dernier ayant agi dans le sens de leur duplication.

- e. Au niveau en revanche de l'énoncé des objectifs, on peut lire, pour celui général, « *de concourir à la promotion et à la protection des droits sociaux et économiques des mères célibataires et de leurs enfants, des mineurs en état d'abandon ou risquant d'être abandonnés* ». Les objectifs identifiaient également parmi les principaux bénéficiaires finaux les « *mères célibataires appartenant à des catégories vulnérables et des femmes exposées au risque de grossesses non désirées hors mariage* », alors qu'en réalité le projet ne s'est intéressé qu'au seul aspect des droits des enfants - exception faite du guichet de Tanger qui a également traité les autres thèmes, bien que de manière tout à fait secondaire. Dans ce contexte, les droits des femmes et la question du processus de marginalisation sociale - pour ne pas dire de véritable exploitation - dont elles sont victimes, n'ont pas été affrontés. En substance, les causes du phénomène de l'abandon des enfants n'ont jamais été approfondies, comme le témoigne également le fait que les mères assistées, à l'exception du guichet de Tanger, ne retournent presque jamais aux guichets. Cet aspect est probablement lié à la sensibilité particulière et à la mission de l'ONG chef de file, à savoir l'association Ai.Bi. qui s'occupe essentiellement d'adoptions et de droits de l'enfance et pas de droits des femmes. En réalité, le phénomène des enfants abandonnés, leurs droits et les droits des femmes représentent différentes facettes d'un même problème.

5.2 Cohérence

QUESTION D'EVALUATION : DANS QUELLE MESURE LE PROJET EST-IL COMPATIBLE AVEC LES INTERVENTIONS D'AUTRES ACTEURS REALISES DANS LE MEME SECTEUR ?

La cohérence du projet, aussi bien interne qu'externe, s'avère faible pour certains aspects et très faible pour d'autres.

5.2.1 La cohérence interne

La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère.

Du point de vue de la **cohérence interne**, le projet **respecte** les lignes directrices de la Coopération italienne et les normes et critères internationaux adoptés sur les thèmes liés aux droits de l'enfance et des enfants handicapés. Comme l'affirment les trois ONG promotrices au moment de la formulation du projet, ce dernier « ... répond aux « *Lignes directrices de la Coopération italienne sur les Mineurs* » (2012) notamment au regard de la priorité « *le droit à un environnement familial* » qui prévoit justement des actions visant à : « *favoriser le renforcement des politiques nationales de soutien à la famille : soutenir des formes de protection sociale en mesure d'exclure la pauvreté des causes de séparation des mineurs de leurs familles ; promouvoir/soutenir les réformes des services d'assistance aux mineurs par la désinstitutionnalisation : capacités de gestion des cas, services de soutien à la famille, aux réseaux de familles d'accueil, à l'adoption ; promouvoir l'adoption de cadres réglementaires qui consacre le droit des mineurs de vivre dans un environnement familial en favorisant, le cas échéant, des alternatives appropriées d'accueil et de soutien ; promouvoir la décentralisation des services sociaux dédiés aux besoins spécifiques des communautés locales, pour une meilleure capacité d'utilisation des ressources de la part des services sociaux, pour le soutien de la famille* ».

Concernant en revanche la cohérence avec les lignes directrices de la Coopération italienne de 2010 « Égalité des genres et *empowerment* des femmes »²⁴ et les « Lignes Opérationnelles de la Coopération italienne dans la Région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient », le projet se caractérise par une **faible cohérence**. En effet, comme affirmé dans la proposition des promoteurs de l'intervention « ... *l'action de la Coopération italienne s'inscrit dans le sillage des politiques et de la stratégie de l'Union Européenne pour la région, notamment en matière de soutien des processus démocratiques ... La stratégie italienne est en effet conforme à l'Instrument Européen de Voisinage 2014-2020 (European Neighbourhood Instrument - ENI), qui identifie parmi les six axes prioritaires d'intervention la « promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, bonne gouvernance, démocratie et état de droit, lutte contre la corruption et renforcement institutionnel, égalité des genres et empowerment des femmes ... Dans ce cadre, les interventions qui visent à renforcer la lutte contre la violence de genre et les discriminations, l'empowerment socio-économique des femmes, en particulier dans le domaine du développement rural et dans les interventions de lutte contre la pauvreté ... ».*

Comme déjà affirmé au sujet du critère de la pertinence, en réalité le projet a opéré une **simplification extrême** dans le traitement de la question des enfants abandonnés ou risquant d'être abandonnés en adoptant comme **seul paradigme** celui des droits des enfants, négligeant la question de l'**égalité des genres et le thème de l'empowerment féminin**. En substance, à quelques exceptions près, le projet s'est plus attaché aux effets (les enfants abandonnés) qu'aux **causes sous-jacentes** (l'inégalité des genres et le processus de stigmatisation sociale et de marginalisation / exclusion des femmes).

5.2.2 La cohérence externe

La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités. À cet égard, il convient de souligner que l'aspect de l'harmonisation avec les autres acteurs et celui du chevauchement avec d'autres actions semblent **très problématiques**.

Concernant l'harmonisation, il existe de **grosses différences d'approches** entre les différentes organisations impliquées, notamment en matière de services aux mères célibataires. Tandis que le guichet de Tanger, géré par l'organisation locale 100% Mamans, adopte une approche globale fondée sur l'élimination de la stigmatisation des mères célibataires, les autres guichets concentrent leurs efforts uniquement sur les enfants de ces dernières. Cette diversité peut être aisément constatée dans les réponses obtenues auprès de ces mères : 95,6% de celles qui ont utilisé les services du guichet de Tanger non seulement restent en contact même après avoir bénéficié de l'assistance, mais sont également parties prenantes, assurant entre autres l'animation de certaines émissions radio s'adressant aussi bien aux femmes qui se trouvent dans la même situation, que, plus généralement, à l'opinion publique et aux décideurs. Les femmes assistées par les autres guichets, notamment ceux de Fez auprès de l'orphelinat Dar Atfal Al Wafae et de Mecknes auprès de l'orphelinat géré par la Fondation Rita Zniber, non seulement ne restent pas en contact avec le guichet, étant considérées comme des bénéficiaires passives, mais elles ne fournissent même pas leurs identités par peur de représailles.

Cette différence d'approches est due, comme nous l'avons rappelé à maintes reprises, d'une part à la **différence fondamentale de mission** entre les différentes organisations impliquées dans le projet, d'autre part, bien entendu, aux **buts ultimes** de leurs actions respectives. En substance, tandis que certaines organisations considèrent le processus de stigmatisation sociale des mères célibataires comme la cause principale du phénomène de l'enfance abandonnée, d'autres organisations, en

²⁴ https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2016/04/2010-07-01_LineeguidaGenere.pdf

revanche, se concentrent exclusivement sur les effets, autrement dit les enfants. Il s'agit de différences de taille qui ont parfois donné lieu à de véritables **divergences**, quand bien même sous forme latente, comme dans le cas de la Plateforme. Ces divergences sont apparues très clairement au cours des entretiens approfondis menés par l'équipe d'évaluation avec les représentants et les responsables de certaines organisations et avec certains journalistes impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Du point de vue de la **coordination** également, force est de constater que, malgré les efforts déployés par les ONG promotrices, notamment l'ONG chef de file Ai.Bi, pour la création de la Plateforme, en réalité cette dernière **n'a pas pu résoudre** la grande question de la diversité des approches des organisations et associations qui en font partie, étant donné que le paradigme dominant reste toujours celui des droits de l'enfance. À ce propos, bon nombre d'associations ayant adhéré à la Plateforme ont manifesté leur embarras à devoir accepter non pas tant le leadership d'Ai.Bi., à laquelle tous reconnaissent presque unanimement le mérite de l'effort organisationnel et logistique, en plus de sa capacité à projeter ses organisations dans un contexte plus vaste - y compris international -, que la prédominance d'un **discours qui place au centre uniquement les thèmes des droits de l'enfance**, oubliant, ou reléguant au second plan, la question des **droits des femmes**, dont le mépris est à la base du phénomène de l'abandon des enfants.

Enfin, concernant la complémentarité et l'éventuel chevauchement avec d'autres actions, qui représentent des sous-critères de la cohérence externe, on constate qu'il existe certains aspects **très critiques** du point de vue du chevauchement du projet « *Tous autour de l'enfance* » avec d'autres interventions qu'un pourrait définir « projets jumeaux » (voir le paragraphe suivant sur l'efficacité), notamment :

- a. Avec le projet de Soletterre en partenariat avec l'association 100% Mamans (<https://soletterre.org/cosa-facciamo/inclusione-sociale-e-lavorativa/meres-en-ligne-madri-in-prima-linea/>) ;
- b. Avec le projet de OVCI sur le renforcement du guichet SAFIR et l'application de la stratégie RBC (http://www.ovci.org/index.php?options=com_content&view=article&id=634&Itemid=559&lang=it) ;
- c. Le projet géré par Ai.Bi. et financé par l'Union européenne intitulé « *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* » (<https://leseco.ma/la-plateforme-cde-maroc-souffle-sa-premiere-bougie/> - https://eeas.europa.eu/delegations/ivory-coast/33674/lancement-de-la-plateforme-convention-droits-de-lenfant-cde-maroc_fr)

En effet, ces projets, comme facilement constatable à la consultation des sites ci-dessus mentionnés, sont **très proches et présentent des actions identiques** qu'il est difficile, comme on le verra par la suite, d'attribuer à l'un ou à l'autre. Selon le critère de la cohérence externe, il s'agit donc, d'après l'avis des évaluateurs, de toute évidence, d'un chevauchement, et non pas, comme affirmé par les responsables des trois ONG promotrices, de synergies et complémentarité entre projets réalisés simultanément. L'aspect du chevauchement est témoigné également par le fait que bon nombre de personnes interviewées, y compris quelques responsables et opérateurs des ONG partenaires locaux, ont attribué des actions du projet « *Tous autour de l'enfance* » (et dans certains cas, le projet dans son ensemble) au financement de l'UE, au lieu de la Coopération italienne.

5.3 Efficacité

QUESTION D'EVALUATION : DANS QUELLE MESURE LES ACTIVITES PREVUES DANS LE PROJET ONT ETE REALISEES ? DANS QUELLE MESURE LES RESULTATS ATTENDUS ONT ETE ATTEINTS ?

L'efficacité du projet présente de forts éléments de variabilité, parfois même à l'intérieur d'une même activité, comme dans le cas des guichets prévus : la consolidation des guichets existants, celui de Casablanca et, surtout, de Tanger, se caractérisent par un bon niveau d'efficacité, tandis que le niveau des deux nouveaux guichets de Meknes et, surtout, de Fez, est extrêmement faible.

L'efficacité du service pour mineurs handicapés est assez élevée, mais atténuée par un avis généralement négatif des parents.

Concernant en revanche l'efficacité de la formation des représentants des OSC, tout comme le fonctionnement de la Plateforme, le site web et les Chartes des services, le niveau est extrêmement faible ou très faible.

Enfin pour la recherche, l'efficacité semble suffisante, tandis que pour la communication et la sensibilisation le critère de l'efficacité est théoriquement bon mais en réalité d'application difficile du fait de la paternité incertaine de beaucoup d'actions.

L'analyse sur le critère de l'efficacité a été effectuée sur la base des données extrapolées des rapports sur l'état d'avancement du projet (rapports intermédiaire et final) et des entretiens organisés avec les référents d'Al.Bi, Soletterre et OVCI, les partenaires locaux et quelques groupes cibles du projet.

Toutes les activités prévues ont été réalisées dans les **délais impartis**, mais tous les bénéficiaires prévus n'ont pas été atteints (p. ex. 269 mineurs contre 1 000 initialement prévus, 120 handicapés contre 200 initialement prévus), tandis que dans le cas des mères célibataires, le nombre a été largement dépassé (1 357 contre 200 initialement prévues). Le tableau ci-après présente de manière synthétique les activités prévues et celles réalisées par rapport aux trois résultats du projet.

Activités et bénéficiaires prévus	Activités réalisés / bénéficiaires atteints
R1 : Les capacités des organisations de la société civile marocaine sont renforcées et légitimées au niveau institutionnel	
<i>A1.1 Recherche et élaboration statistique, quantitative et qualitative sur les groupes cibles et cartographie nationale des OSC marocaines engagées dans le domaine</i>	La recherche, coordonnée par Al.Bi. "Familles vulnérables, enfants en institution. Rapport sur la discrimination des femmes et des enfants au Maroc", a été publiée en mars 2017
<i>A1.2 Renforcement des compétences formatives des opérateurs d'OSC et du Collectif National CDEPF. Bénéficiaires prévus : 30 représentants des OSC et 5 membres du CDEPF formés pour améliorer leur capacité de service, lobbying e communication sociale</i>	Deux cycles de formation ont été réalisés sur le lobbying (32 personnes formées) et la communication sociale (28 personnes formées) de trois jours chacun au cours du deuxième semestre 2016
<i>A1.3 Elaboration du rapport de recherche et des Recommandations à intégrer dans l'actuelle Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance et présentation par le biais s'une Conférence Nationale</i>	Les recommandations du CDEPF ont été présentées à l'occasion de la Conférence de presse nationale ayant eu lieu le 23/5/2017 à Rabat
R2 : Les droits des catégories vulnérables sont protégés et garantis par la consolidation et / ou la création de services territoriaux expérimentaux	
<i>A2.1 Structuration d'un service expérimental d'assistance sociale et orientation professionnelle en faveur des mères célibataires. Bénéficiaires prévues: 200 mères</i>	Au total 1.357 mères célibataires ont été assistées
<i>A2.2 Fourniture de services d'accompagnement social et d'orientation professionnelle aux mineurs</i>	269 jeunes accueillis

<i>institutionnalisés ou sortants (care-leavers). Bénéficiaires prévus : 1.000</i>	
<i>A2.3 Extension du service social et sanitaire SAFIR et insertion professionnelle à destination des familles, des mineurs et des jeunes en situation de handicap (à risque d'abandon familial)</i>	102 nouvelles familles accueillies
<i>A2.4 Création d'un service pilote de Réhabilitation sur Base Communautaire (RBC). Bénéficiaires prévus : 200</i>	120 bénéficiaires suivis
<i>A2.5 Elaboration d'une Charte des Services</i>	A la fin du projet 1.490 Chartes des Services ont été ventilées pour les trois groupes de bénéficiaires : 290 pour les jeunes handicapés, 780 pour les mères célibataires et 420 pour les <i>care leavers</i>
R3 : Les droits des groupes vulnérables sont promus auprès des destinataires directs, des institutions et de l'ensemble de la société civile marocaine	
<i>A3.1 Création, activation et maintenance d'une Plateforme Thématique Nationale en ligne</i>	Le site / plateforme (http://enfancemaroc.org/?page_id=35) a été mis en ligne le 23 mai 2017 à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la campagne médiatique prévue par le projet
<i>A 3.2 Création, production et diffusion de kits d'information, de spots radio et de réseaux sociaux et de campagnes médiatiques de sensibilisation. Bénéficiaires attendus : 20 000 personnes informées et ayant accès à une plateforme nationale télématique et de réseautage social, centrée sur les droits des mineurs au Maroc</i>	À la fin du projet, le spot et les vidéos réalisés dans le cadre de la campagne avaient plus de 20 000 vues (Youtube + Facebook). Au moment de la clôture du projet, la page Facebook du Collectif comptait environ 1450 fans stables et 1280 interactions environ chaque semaine et a augmenté, depuis le début du projet, de plus de 1000 unités stables (fans)
<i>A3.3 Organisation d'initiatives de sensibilisation et de diffusion auprès du public</i>	Trois conférences ont été organisées : 1. Conférence de lancement du projet (7/5/2016) 2. Conférence de presse pour lancer la campagne de sensibilisation et de diffusion auprès du public (23/5/2017) 3. Conférence finale du projet (23/11/2017)

Cependant, l'analyse de l'efficacité des actions réalisées a présenté une **série de difficultés** pour les raisons suivantes :

- le chevauchement/complémentarité avec le projet UE mentionné ci-dessus et avec l'implication de certains partenaires locaux identiques qui prévoyait, en plus de la création de la Plateforme CDE avec de nombreuses associations déjà réunis dans le Collectif National - constitué en tant que groupe informel en 2013 et que le projet évalué prévoyait de renforcer, certaines autres actions similaires (formations pour le renforcement des OSC, création d'un site/plateforme, création de services locaux expérimentaux pour l'insertion sociale des mineurs placés en institution, la définition d'un Plan d'Action National) ;
- le chevauchement/complémentarité avec le projet de Soletterre en partenariat avec l'association 100% Mamans intitulé « *Mères en ligne* », actif depuis 2015 avec l'objectif de renforcer l'assistance médicale et psychosociale, l'insertion professionnelle et le soutien juridique (renforcement des mêmes services que ceux prévus dans le cadre du projet « *Tous autour de l'enfance* »). Le projet a été financé par l'Union européenne en partenariat avec l'Agence de Développement Social, organe ministériel marocain, dans le cadre du Programme de Soutien à la Parité Homme-Femme 2012-2016 ;
- le chevauchement/complémentarité du projet réalisé par OVCI sur le renforcement du guichet SAFIR et l'application de la RBC avec le financement de la Région Friuli-Venezia-Giulia. Il

s'agit du projet « M.A.R.O.C.C.O. - Mamme Attive nella Riabilitazione, Orientamento e Coinvolgimento delle Comunità » (Mamans Actives dans la Réhabilitation, l’Orientation et l’Implication des Communautés) - un projet pilote pour mettre en place un programme de réhabilitation sur une base communautaire lancé en juin 2015 et ayant pris fin en novembre 2016. Pour compléter ce programme, en décembre 2017, a été lancé le projet « I.N.C.L.U.S.I.O.N.E. : Inserimento nella Comunità Locale, tramite un Servizio Integrato e Olistico, che risponda alle necessità e alle Esigenze speciali del bambino con disabilità (Insertion au sein de la Communauté Locale, à travers un Service Intégré et Holistique répondant aux nécessités et aux Exigences spéciales de l'enfant handicapé) » - visant à fournir une réponse au besoin des personnes handicapées en matière de réhabilitation sociale, qui peinent actuellement à trouver un Centre de référence dans la zone de Temara ;

- Aucune ligne de base n'a été élaborée au début du projet, il est donc impossible de comparer les données après sa conclusion ; cet aspect concerne surtout le renforcement des guichets de Casablanca, géré par l'institut INSAF et de Tanger, géré par l'association 100% Mamans, qui existaient déjà avant le démarrage du projet et pour lesquels, donc, les données sur l'affluence auraient dû être connues ;
- aucun questionnaire pré- et post-formation n'a été préparé ni soumis aux opérateurs OSC pour l'évaluation des compétences de départ et celles acquises ;
- dans plusieurs cas, des difficultés ont été rencontrées dans la collecte des informations (l'impossibilité d'accéder aux informations relatives aux mères célibataires et/ou la possibilité d'organiser des entretiens ou de soumettre des questionnaires, l'impossibilité d'accéder aux registres des usagers et aux rapports des activités des guichets, à l'exception de ceux de l'association FRZ (mineurs) et de l'association DAO (mères célibataires) ;
- l'efficacité de la campagne de sensibilisation - qui portait essentiellement sur la lutte contre la stigmatisation des mères célibataires et sur les enfants abandonnés, en n'évoquant le handicap que de manière marginale - mériterait et exigerait une évaluation à part, avec la constitution d'un groupe expérimental et d'un groupe de contrôle, en s'appuyant sur une approche contrefactuelle. Dans le cas de la présente mission d'évaluation, il n'est possible d'apprécier l'efficacité des actions menées que sur la base de la qualité/quantité des extraits et des matériaux produits, des canaux utilisés (Internet, Social Network, radio, TV, presse, etc.) et du nombre de personnes atteintes, en considérant essentiellement les données figurant dans le rapport final du projet. Avec les outils à notre disposition, il n'est en effet pas possible de vérifier le nombre de personnes effectivement atteintes autrement qu'en comptant le nombre de visualisations des différentes vidéos publiées sur les Social Network, le nombre de *followers* des canaux utilisés, les personnes présentes lors des événements. Par contre, concernant les médias traditionnels (radio, télévision, presse), il faudrait pouvoir demander une estimation de l'audience et le profil des auditeurs/lecteurs. Naturellement, dans ce contexte spécifique, cela n'est pas faisable ;
- Enfin, la collecte des données à partir de la consultation des archives et des registres - par ailleurs largement incomplets - et par le biais des questionnaires envoyés aux bénéficiaires, a permis d'apprécier le critère de l'efficacité, tout comme les autres critères, avec une certaine approximation car, ne connaissant pas les caractéristiques du contexte, il est impossible de définir un échantillon représentatif, aussi bien du point de vue statistique que du point de vue sociologique (dans le sens de la variété des types de bénéficiaires).

Sur la base de ces considérations préliminaires, l'analyse de la documentation et des informations recueillies ont permis de dégager quelques éléments par rapport au critère de l'efficacité, indiqués ci-dessous en fonction des différentes activités.

5.3.1 Les guichets dédiés aux mères célibataires

Cette activité (activité A2.2) prévoyait la consolidation de deux guichets déjà existants, celui de Casablanca géré par l'INSAF et celui de Tanger, géré par l'association 100% Mamans, et la création de deux nouveaux guichets auprès des orphelinats Dar Atfal Al Wafae de Fez et de la Fondation Rita Zniber à Meknes.

Globalement, le **nombre de mères célibataires impliquées a été assez largement supérieur à celui prévu** initialement (passant de 200 à 1357), bien que cette augmentation ait concerné essentiellement les guichets de Casablanca- association INSAF (1134) et Tanger - association 100% Mamans (178) déjà existants avant le projet et dont certains services ont été renforcés. En particulier, l'association 100% Mamans a, pendant la même période, bénéficié d'un autre financement UE, mentionné dans le paragraphe précédent, qui avait les mêmes objectifs.

Les deux guichets de Fez et Meknes, créés ex novo grâce au soutien de l'initiative ont accueilli **45 femmes** au total, en leur fournissant des services de base comme l'écoute et l'orientation. En particulier, l'orphelinat de Fez a **totalemment interrompu le service** dédié aux mères à la fin du projet et celles qui ont été soutenues par le projet ne sont plus joignables. Les deux guichets de Tanger et Casablanca, qui préexistaient au projet et qui ont reçu de ce dernier les ressources nécessaires à leur renforcement, sont aujourd'hui parfaitement opérationnels et continuent à accueillir les mères célibataires.

Dans le cadre de l'exercice d'évaluation, 50% des mères célibataires interviewées ont fréquenté le guichet de Tanger, 45,6% celui de Casablanca et 4,4% le guichet de Meknes. Du point de vue sociographique, les mères qui ont répondu au questionnaire présentent une **diversité importante**, signe de la transversalité sociale du phénomène des grossesses hors mariage. En effet, l'âge des mères interviewées se répartit de façon assez **homogène** : 7% a moins de 18 ans, 28% appartient à la classe d'âge 18-21 ans, 20% entre 22 et 24 ans, 13% entre 25 et 28 ans, 7% entre 29 et 31 ans, 17% entre 32 et 35 ans, alors que 4% des interviewées a plus de 35 ans.

Concernant le **niveau d'instruction**, 63% des mères célibataires interviewées ont terminé le collège, contre 20% qui ont terminé l'école primaire et 11% qui n'ont jamais été scolarisées.

Concernant l'**emploi**, 57% des femmes sont des ouvrières, suivies des femmes au foyer représentant 13% et avec le même score de 7% les femmes en recherche d'emploi, celles qui font leurs études et les employées. Les mères au chômage représentent 4% du total, alors que les catégories des mères en stage, celles qui sont employées dans les guichets et les mères au foyer atteignent chacune le score de 2%.

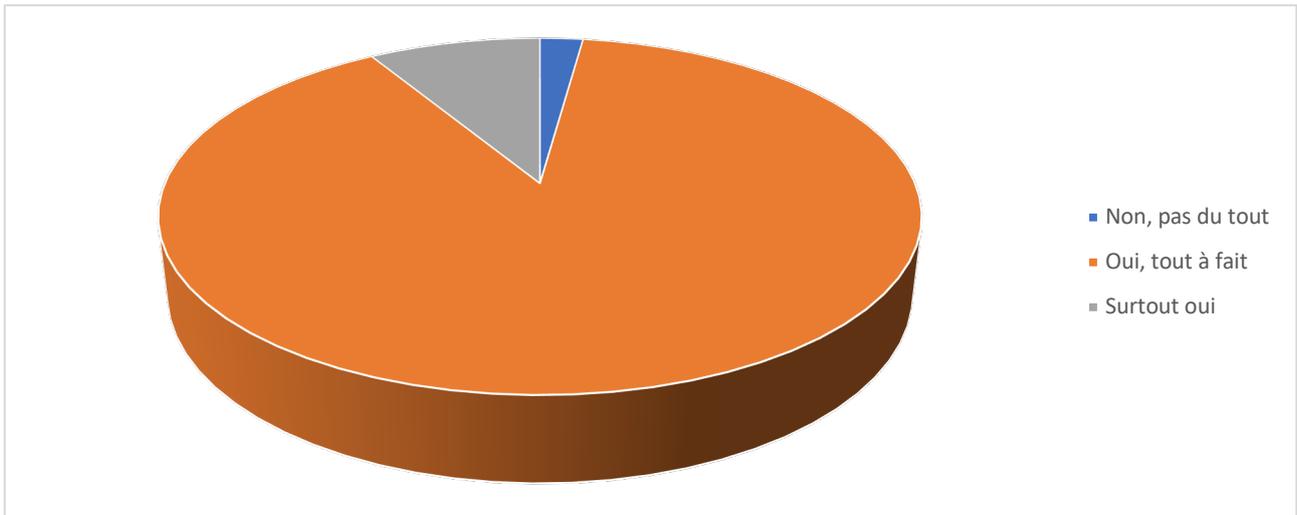
Le **logement** revêt une importance fondamentale car les mères célibataires peuvent rarement compter sur les réseaux familiaux. La majorité (78%) d'entre elles sont en location, contre 13% qui habitent dans des centres d'accueil. Les catégories des mères vivant dans des maisons de propriété, chez des parents, chez des amis et dans la maison où elles travaillent représentent chacune 2% des interviewées.

74% des mères vivent seules avec leurs enfants, tandis que celles qui vivent en famille (y compris élargie) représentent 7%, ainsi que les mères vivant avec des amies.

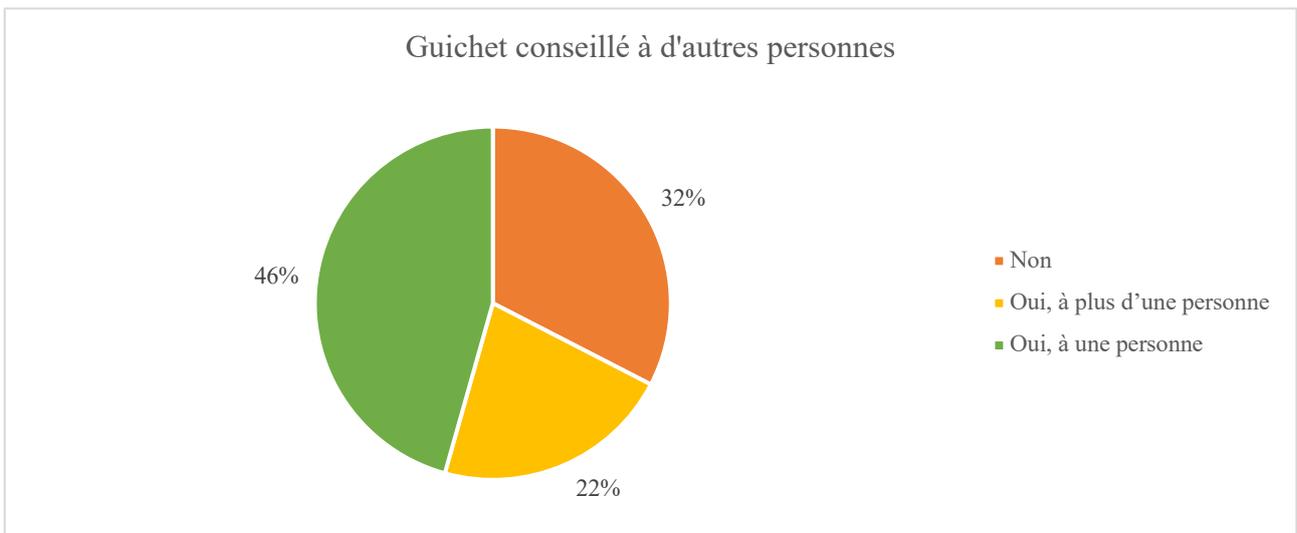
Enfin, concernant les enfants, 94% d'entre elles vivent avec un seul enfant, contre 6% avec deux.

Les questionnaires soumis aux bénéficiaires ont enregistré un **très haut degré de satisfaction** et d'utilité des services fournis, qui comprennent l'assistance sociale et la prise en charge, la médiation juridique, l'inscription au registre de l'état civil des enfants, l'orientation professionnelle, etc.. En effet, 89% des interviewées ont déclaré avoir trouvé très utiles les services dont elles ont bénéficié, contre

9% qui les ont trouvés utiles, et seulement 2% qui n'ont pas été satisfaites, comme le montre le graphique suivant.



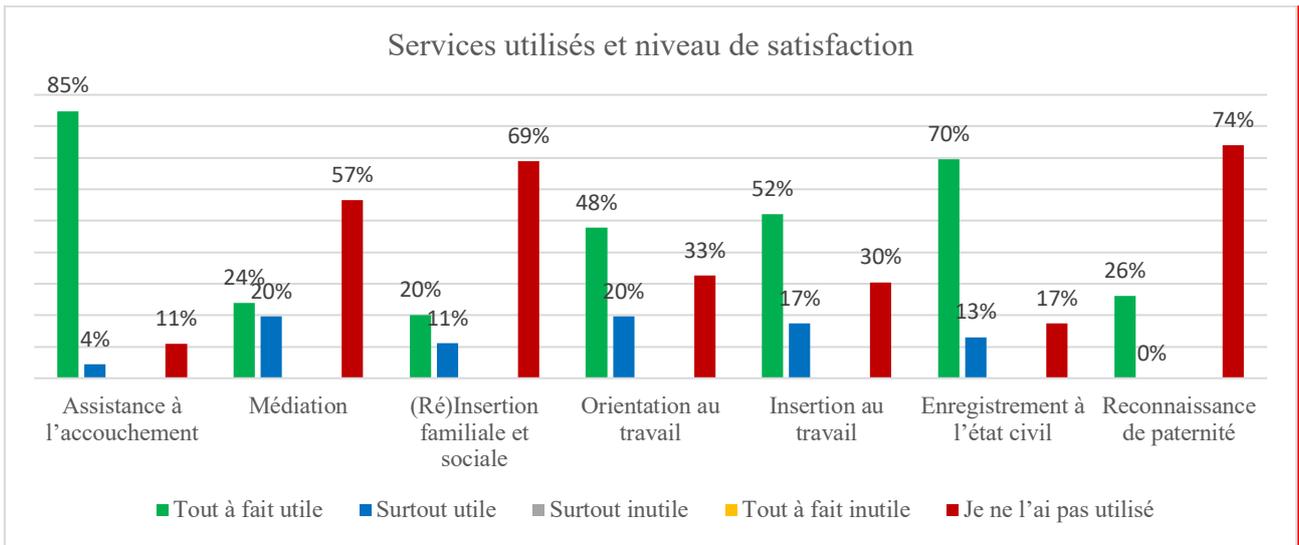
98% des mères interviewées se déclarent donc satisfaites, voire très satisfaites des services reçus. Cette donnée est confirmée par le fait que les interviewées affirment avoir **conseillé les services** du guichet à d'autres personnes dans 68% des cas (dont 22% à plusieurs personnes), comme le montre le graphique suivant.



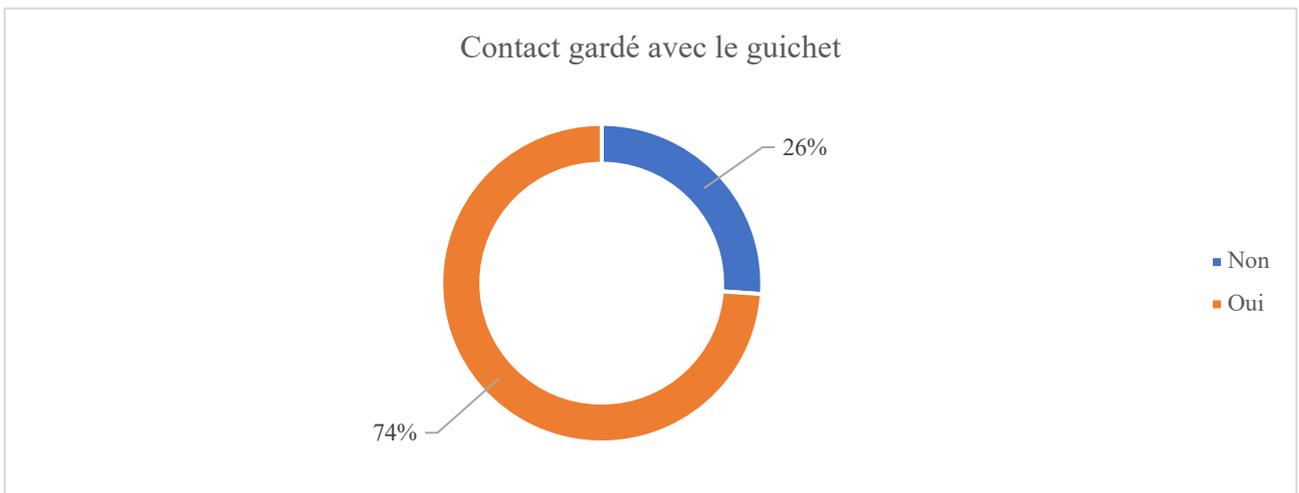
Concernant les services utilisés et le degré de satisfaction exprimé, l'assistance à l'accouchement et l'enregistrement à l'état civil comptent parmi les services les plus utilisés par les mères interviewées, à savoir dans respectivement 89% et 83% des cas. Vient après l'insertion professionnelle, utilisé par 70% des mères, l'orientation professionnelle avec 67% et la médiation avec 43%. Le service de réinsertion familiale a été utilisé par 31% des mères interviewées, tandis que la reconnaissance de paternité se classe à la dernière place, avec 26% des cas.

Concernant en revanche le degré de satisfaction, toutes les valeurs sur les services sont **extrêmement élevées**, avec un record de satisfaction détenu par l'assistance à l'accouchement et l'enregistrement à l'état civil. Il est intéressant de constater qu'aucune des interviewées n'a jugé inutiles les services dont elle a bénéficié.

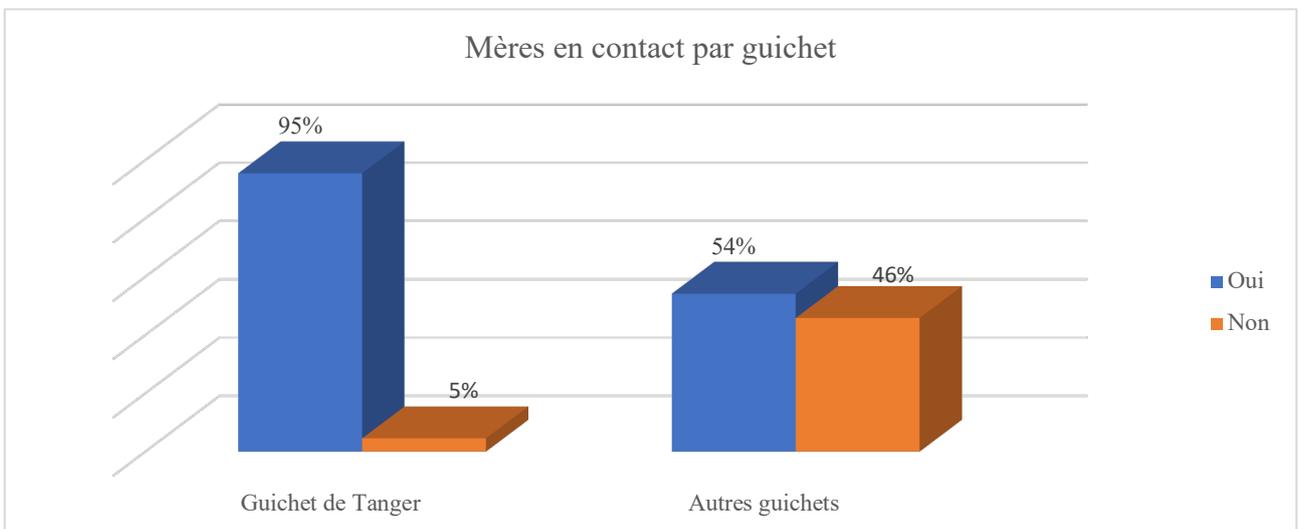
Le graphique suivant donne une vue d'ensemble des services utilisés et le degré de satisfaction attribué.



Dans ce contexte, il est intéressant de constater qu'un **pourcentage important** de mères est resté en contact avec le guichet même après l'accouchement : 74% des mères ont continué à le fréquenter, contre 26% qui ne s'y sont plus rendues.

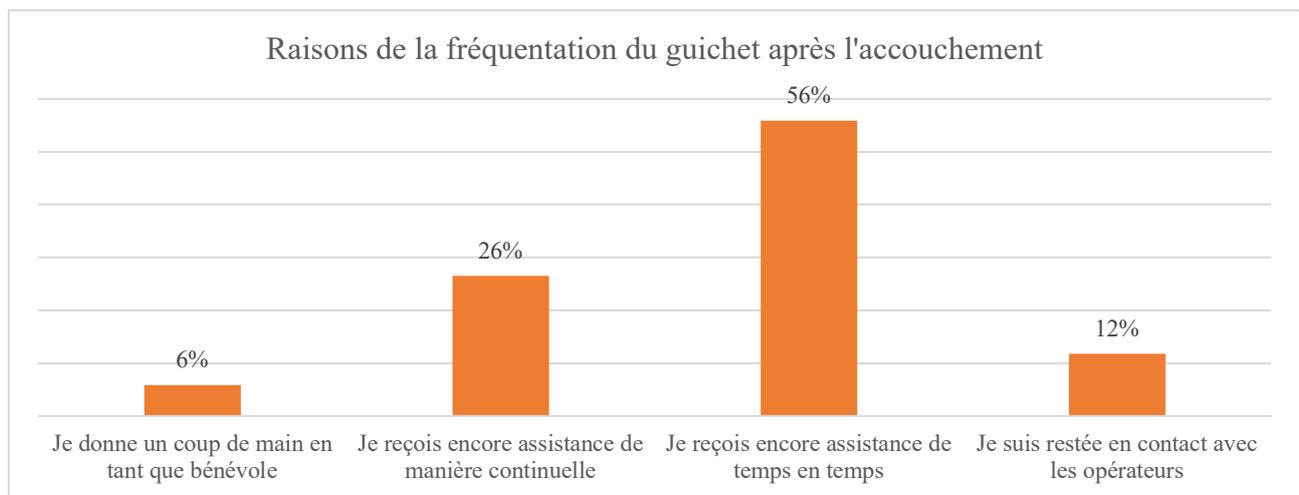


En particulier, les mères qui ont affirmé continuer à fréquenter le guichet proviennent pour la plupart de celui de **Tanger**.

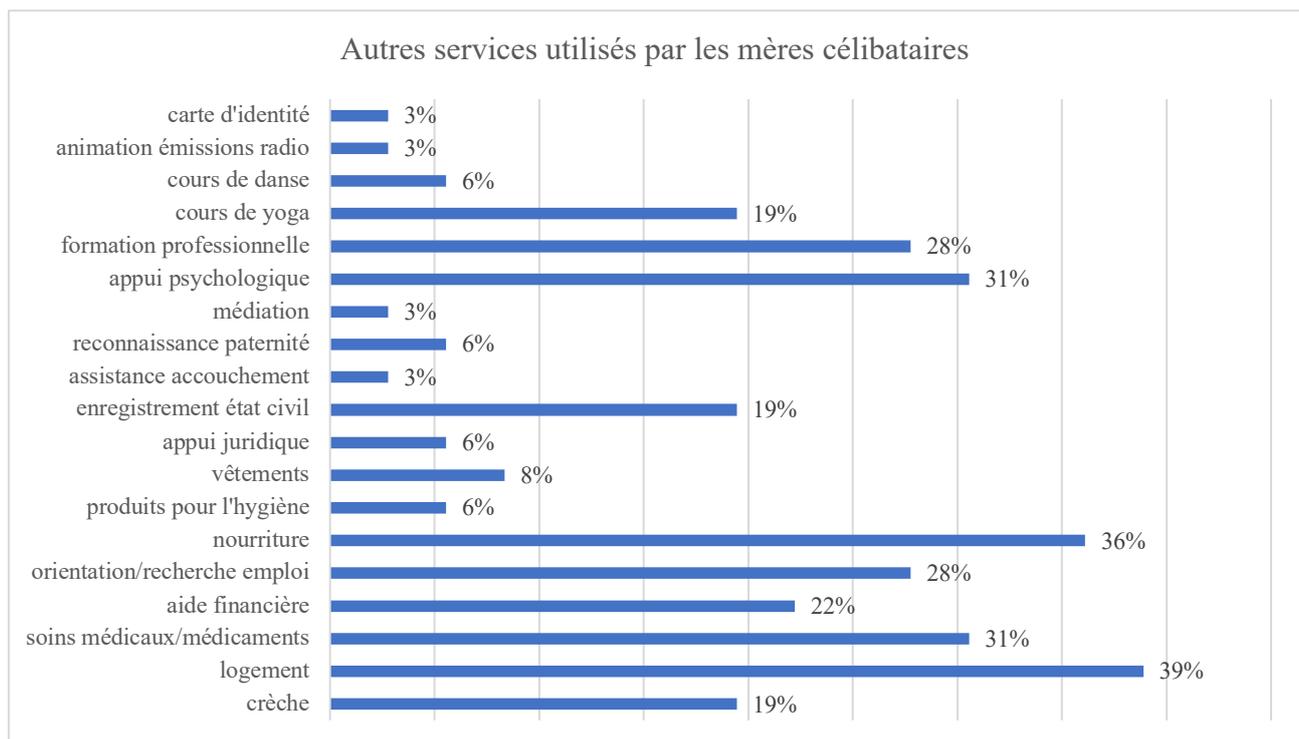


Le pourcentage élevé de mères qui sont restées en contact avec le guichet revêt une importance fondamentale dans la compréhension de leurs **attentes en termes de soutien**, dans un contexte où les difficultés économiques générales viennent s'ajouter à la condition de marginalisation sociale dont elles souffrent du fait de leurs grossesses et de leurs maternités hors mariage. Il s'agit, en effet, de mères qui ont besoin d'une assistance et d'un soutien, non seulement au moment de l'accouchement et lors des phases immédiatement consécutives, mais aussi pendant une période couvrant les premières années de vie de l'enfant, car elles ne peuvent que rarement compter sur des réseaux de soutien familial du fait de leur condition particulière et se retrouvent donc à devoir concilier travail et soins parentaux.

Le guichet a donc continué à servir de **point de référence** pour la majorité des mères pour différentes raisons, comme le montre la représentation graphique suivante.



Concernant les **services du guichet**, 78% des mères ont affirmé avoir utilisé ou utilisent encore des services complémentaires, en plus de ceux les plus institutionnels, au cours de la période suivant l'accouchement, ayant eu lieu entre 2017 et 2018. Le graphique suivant montre l'ensemble des services.



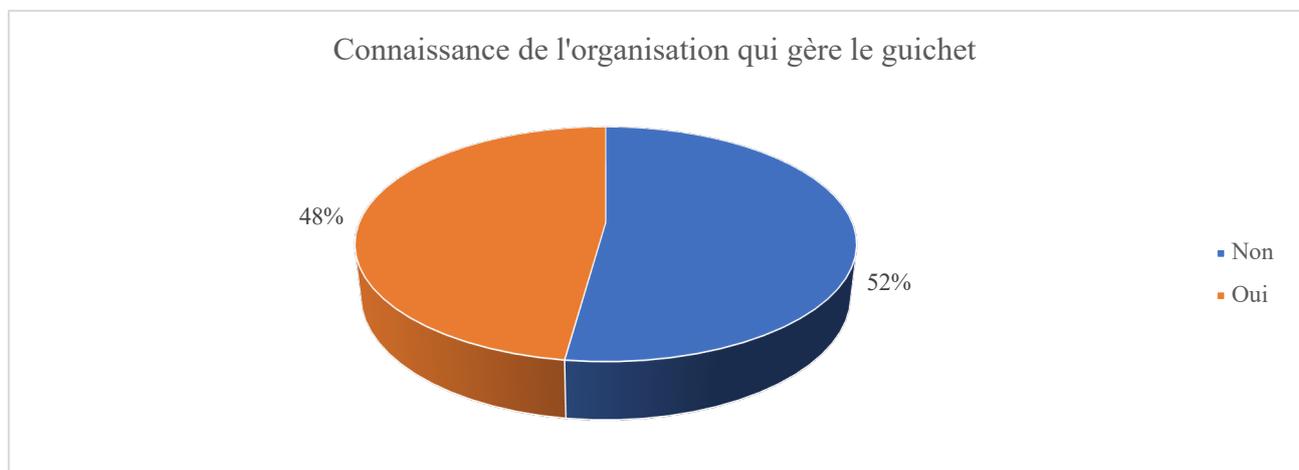
Comme on peut l'observer, les guichets et notamment celui de Tanger offrent aux mères **une large palette de soutiens** après l'accouchement. Dans ce contexte, le soutien le plus fréquent consiste en la fourniture d'un logement, suivie de l'aide alimentaire, puis des médicaments et du contrôle médical. Il est intéressant de constater à ce sujet que le soutien psychologique et l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle dépassent le soutien financier.

Il est également intéressant de voir la présence d'une série de services/activités qui pourraient être considérés comme superflus par rapport à d'autres besoins primordiaux comme le logement, la nourriture et les soins médicaux, à savoir la participation à des cours de yoga et de danse, mais qui témoignent du besoin manifesté par les mères célibataires de **sortir du processus de marginalisation** qu'elles subissent à travers la **reconstruction de leurs relations sociales et de leur confiance en elles**.

Il s'agit donc d'une **approche holistique** au problème des grossesses hors mariage, qui vise non seulement à garantir des besoins primaires, mais aussi à reconstruire des liens et des intérêts personnels, autrement dit la part de **vie sociale et de dimension identitaire** dont les mères célibataires ont été privées à cause de la stigmatisation et du processus de marginalisation exercés par le contexte social et culturel, du fait de leur condition particulière.

Cependant, il convient de rappeler que cette approche globale du phénomène de l'enfance abandonnée qui **attribue une position centrale aux mères célibataires**, a concerné tout particulièrement le guichet de Tanger, qui est à l'origine de la plupart des activités et initiatives de soutien en dehors de celles « basiques ».

À ce sujet, il est intéressant de constater que les mères assistées qui connaissent aussi l'organisation qui gère le guichet représentent seulement 48% d'entre elles et qu'elles sont **toutes usagères** de celui de Tanger.



Il s'agit, donc, d'une sorte de **processus de « fidélisation »** prenant la forme d'un **soutien continu** et exhaustif qui accompagne les femmes dans leur parcours de reconstruction identitaire et matérielle, non seulement pendant et immédiatement après l'accouchement, mais aussi et surtout pendant la phase suivante, comme le témoigne le fait, déjà évoqué plus haut, que certaines mères, après avoir été assistées par le guichet, ont elles-mêmes intégré la structure qui le gère à travers du bénévolat, un emploi dans la crèche ou l'animation d'émissions radio sur le thème des familles monoparentales.

En outre, indépendamment de cette spécificité du guichet de Tanger, qui représente indubitablement une **bonne pratique** - comme indiqué également dans les chapitres finaux du présent rapport -, rappelons que la quasi-totalité des mères interviewées assistées par les trois guichets de Tanger,

Casablanca et Meknes ont exprimé un avis positif sur le soutien reçu : 98% l'ont jugé utile pour résoudre leurs problèmes, et même très utile pour 89% d'entre elles.

À cet égard, il est intéressant de lire les commentaires libres formulés par 22 mères interviewées sur les aspects positifs - largement prédominants - et négatifs ayant caractérisé leur expérience.

Aspects positifs et négatifs de sa propre expérience

- tous leurs services sont très utiles
- l'accompagnement aux services de la santé
- les activités de théâtre, danse d'expression corporelle, la capacité d'écoute
- leur appui plus qu'une famille, je me suis sentie en famille respectée et protégée
- on a appris comment éduquer nos enfants, comment en prendre soin
- le fait de m'aider à faire les papiers à mon enfant et me soutenir
- je n'étais pas bien traitée, il n'y a assez d'écoute. Maintenant je me sens abandonnée avec une fille handicapée. Je trouve des difficultés à la soigner. J'ai quitté mon travail à l'usine pour elle
- le fait d'apprendre à utiliser la machine à coudre (piqueuse) et trouver un travail grâce à cette formation
- l'accompagnement et l'assistance sociale et matérielle pour les mères et leurs enfants
- les soins médicaux, l'accompagnement. Il n'y a pas de discrimination bien que je sois immigrée
- la communication, l'écoute l'aide psychologique ce qui m'a sauvé du suicide
- l'accompagnement à la maternité et le soutien de l'assistante sociale, les papiers pour mon enfant
- la formation
- l'aide aux soins sanitaires et médicaux, l'accompagnement à la maternité et la légalisation de la situation de ma fille
- l'aide juridique, l'accompagnement à la maternité, le foyer et la crèche
- l'accompagnement, le suivi, l'aide et le soutien et la capacité d'écoute
- la formation professionnelle, la recherche du travail, la crèche et les papiers pour mon enfant
- le comportement des opératrices avec les mères au niveau de la communication et l'accompagnement
- l'aide psychologique, l'affection, la préparation à une nouvelle vie, l'estime de soi
- la convivialité, la vie de famille et la communication
- la crèche, les sorties au cinéma, le suivi psychologique, l'estime de soi
- l'accompagnement en période de grossesse et d'accouchement et le suivi et la crèche

Le haut degré de satisfaction reçu, ajouté au fait que, contre une prévision de 200 mères à assister, les guichets ont finalement assuré un soutien à 1 357 mères célibataires prêtes à accoucher, ou accompagnées d'enfants nés hors mariage et risquant d'être abandonnés, confèrent à cette action un **très haut taux d'efficacité** (notamment de la part des guichets de Casablanca et, surtout, de Tanger), avec, naturellement, quelques différences dans l'approche et les modalités opérationnelles entre les différents guichets. Ainsi, s'il est vrai que les deux principaux guichets étaient déjà opérationnels plusieurs années avant l'intervention, il est également indéniable que le renforcement opéré par le projet a augmenté leur efficacité.

5.3.2 Le renforcement du guichet SAFIR et le lancement d'un service pilote de Réhabilitation sur Base Communautaire dédié aux enfants handicapés

Le projet a prévu (Activité A2.3 et A2.4) le renforcement du guichet préexistant SAFIR, qui s'occupe d'assistance socio-sanitaire et d'insertion professionnelle à l'intention des familles, mineurs et jeunes handicapés et l'application de la **stratégie de RBC**²⁵ (renommée Développement Inclusif sur une Base

²⁵ Il s'agit d'une stratégie promue et lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui soutient la réhabilitation, la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans leurs communautés d'appartenance. Cette dernière est mise en œuvre grâce aux efforts réunis des personnes handicapées elles-

Communautaire), en cours d'expérimentation dans un projet pilote similaire, avec les mêmes partenaires et dans les mêmes localités, déjà mentionnées ci-avant.

L'application de cette stratégie RBC a **bien fonctionné** et continue encore en partie à fonctionner. Les résultats positifs de l'application de cette stratégie ont été mesurés par le projet avec une échelle d'évaluation scientifiquement fondée inspirée des paramètres de l'ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health)²⁶ et confirmée par les nombreux témoignages des bénéficiaires consultés lors de l'exercice d'évaluation.

Les résultats mesurés avec cette classification se réfèrent notamment à : augmentation des aptitudes de communication et de socialisation et amélioration des aptitudes quotidiennes et motrices en termes d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires (notamment dans l'augmentation des compétences de communication et de socialisation et dans l'amélioration des compétences quotidiennes et motrices).

Au total, 102 familles et 120 mineurs handicapés ont été accueillis, contre les 200 prévus par le projet. Un opérateur impliqué dans le programme RBC interviewé pendant l'étude d'évaluation affirme ce qui suit : « *Plusieurs parents me disent : Quand on cite mon nom à la maison les enfants tombent de joie* ». Un autre opérateur rapporte quant à lui cette phrase d'une maman bénéficiaire du programme RBC : « *vous m'avez donné plus que les autres n'ont pas pu me donner* ».

On a plus particulièrement consulté un **panel de 20 familles** sur les 120 ayant bénéficié du soutien du projet. Malgré l'absence d'une représentativité statistique, due à l'impossibilité d'élaborer un échantillon correctement stratifié eu égard au manque d'informations sur les caractéristiques sociographiques de l'ensemble des familles, les familles choisies dans le panel présentent un **taux élevé de diversité de situations** par rapport à différentes variables.

Dans ce contexte, donc, les interviewés se répartissent de manière assez **équilibrée** entre hommes (45% du panel) et femmes (55%).

L'âge moyen des interviewés est de 47,1 ans et plus précisément, de 47,7 ans pour les hommes (entre 28 et 66 ans) et de 46,6 ans pour les femmes (entre 28 et 62 ans).

Concernant l'**emploi**, le panel apparaît assez diversifié avec une légère prédominance des femmes au foyer (représentant 30%), suivie des petits boulots informels (soit 25%), puis, avec des pourcentages équivalents, des ouvriers et des chômeurs (à savoir 10% dans les deux cas). Les catégories des retraités et celles des peintres, des jardiniers, des agriculteurs et des agents RBC représentent chacune 2% du panel des parents interviewés.

Enfin, concernant le **nombre d'enfants par famille**, la situation est caractérisée par une prédominance de familles avec 4 enfants (30% des interviewés), suivies des familles avec 2 enfants (25% du panel) et de 5 enfants (soit 20%). Les familles avec trois enfants atteignent un score de 15%,

mêmes, de leurs proches et des communautés, ainsi qu'à travers des services de santé, éducatifs, professionnels et sociaux appropriés. Dans la pratique, cela se traduit par une stratégie qui vise à garantir l'égalité des opportunités et l'intégration sociale des personnes handicapées, à travers la participation active des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs communautés, grâce à un processus de sensibilisation et de formation opportunément structuré.

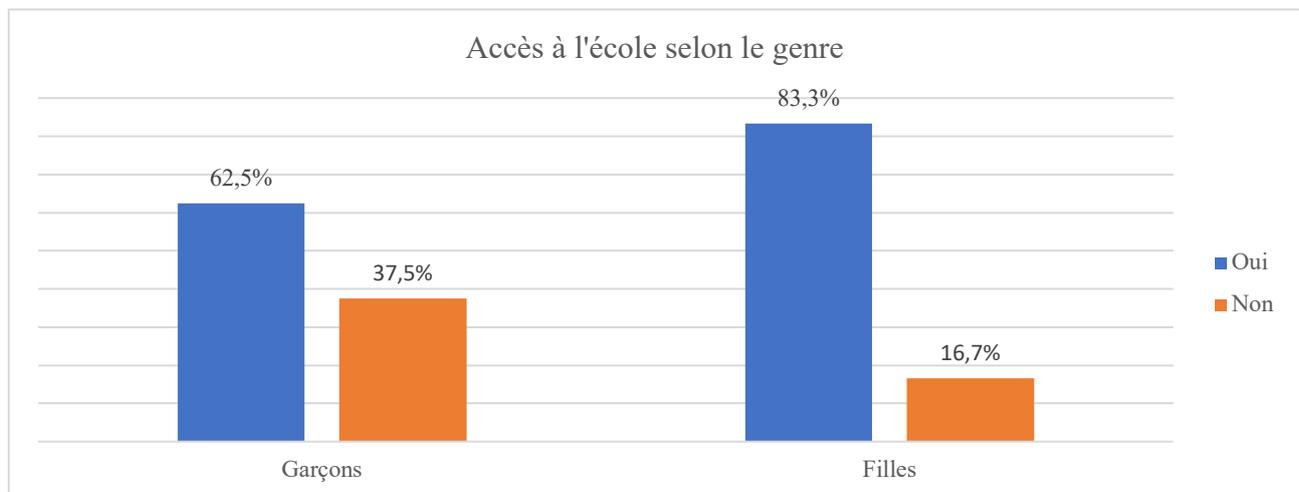
²⁶ L'International Classification of Functioning, Disability and Health est un système de classification des incapacités développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le texte de l'ICF a été approuvé par la 54ème Assemblée mondiale de la santé (WHA) le 22 mai 2001 et a été recommandé aux États membres pour la recherche, les études démographiques et les rapports. ICF fournit à la fois un langage unifié et standard et un modèle de référence conceptuel pour la description de la santé et des états associés.

alors que les familles avec un seul enfants représentent 10%. Le nombre moyen d'enfants était de 3,25 par famille.

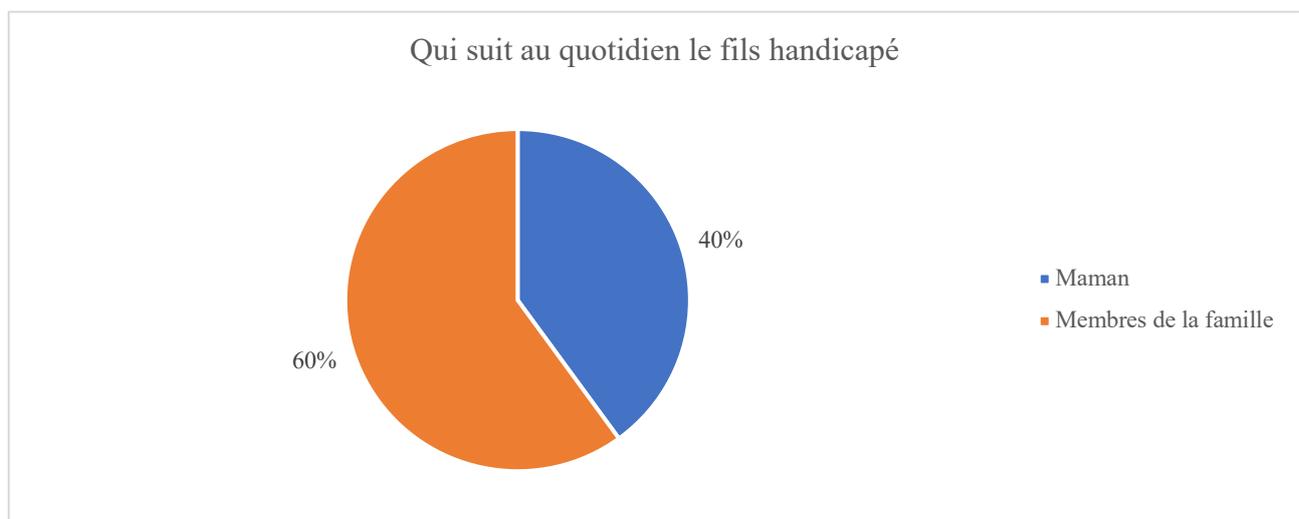
Concernant le **genre des enfants handicapés**, le panel se caractérise par une légère prédominance d'hommes (avec 60%) par rapport aux femmes (40%).

Quant à l'**âge des enfants handicapés**, la donnée se caractérise par une répartition homogène des différentes classes d'âge : les enfants ayant jusqu'à 10 ans représentent 10%, ceux qui rentrent dans la classe de 11 à 17 ans sont 35%, de 18 à 21 ans 25%, alors que ceux qui ont plus de 21 ans atteignent 10%.

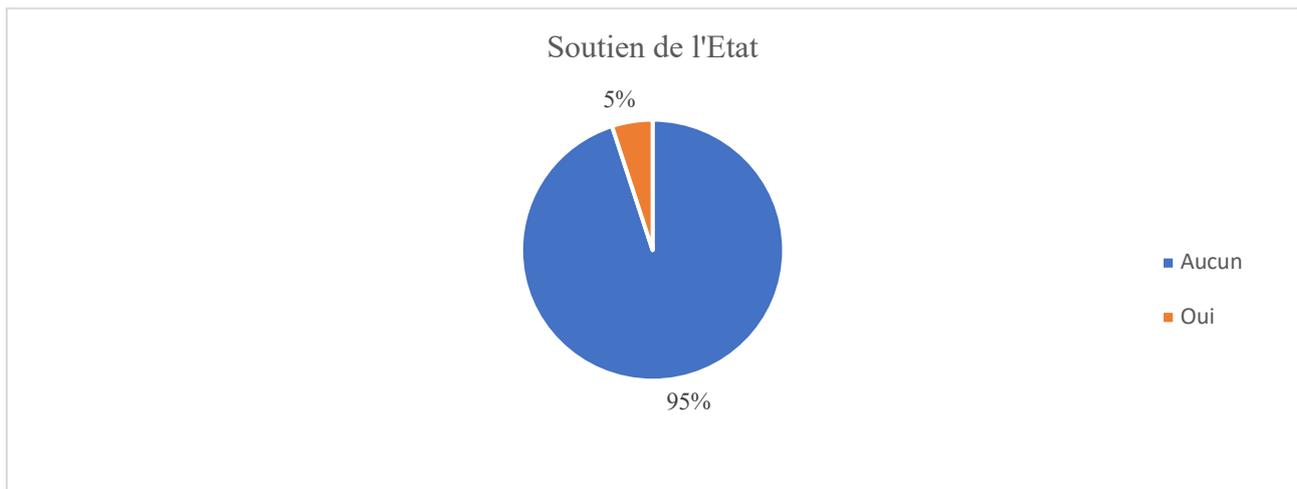
75% des enfants et des jeunes handicapés sont scolarisés, tandis que les 25% restants n'ont pas accès à l'éducation. Cette donnée semble varier en fonction du genre. En effet, le pourcentage de garçons handicapés scolarisés est **inférieur** (avec 62,5%) à celui des filles (qui enregistrent 83,3%).



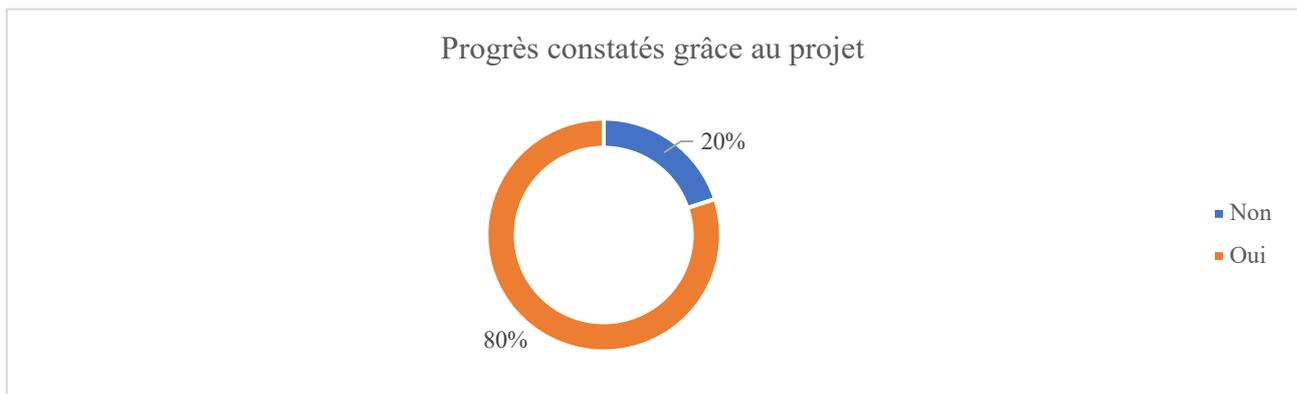
Concernant en revanche les personnes qui suivent les handicapés au quotidien, les réponses mettent en évidence le lourd poids porté par les familles. En effet, les familles ne semblent bénéficier d'**aucun soutien extérieur** : dans 60% des cas du panel interviewé, c'est la mère qui s'occupe de son enfant, dans les 40% restants, c'est l'ensemble des membres de la famille qui s'en occupent.



Du point de vue financier également, la situation reste essentiellement inchangée : 5% seulement du panel d'interviewés reçoit un **petit soutien** de l'État, tandis que pour les 95% restants des familles, il n'existe aucun type d'aide extérieure.



Dans un contexte, donc, caractérisé par l'absence de soutiens extérieurs, le projet est venu **combler un vide** qui aurait autrement été laissé béant. Du point de vue du critère de l'efficacité, il convient de souligner que le projet, d'après l'avis de 80% des parents du panel, a apporté une amélioration des conditions de leurs enfants handicapés.



En particulier, l'encadré suivant indique le type d'**améliorations** observées par les parents interviewés.

- Les améliorations observées**
- il/elle marche mieux
 - plus grande participation au sein de la famille
 - meilleure capacité de communication
 - plus grande autonomie
 - amélioration générale du handicap mental
 - comportement plus positif
 - amélioration des aptitudes de la vie quotidienne
 - meilleure hygiène
 - il/elle a appris à utiliser le téléphone
 - il aime sortir de la maison, activité qu'il n'avait pas avant
 - meilleure discipline
 - elle est devenu(e) responsable vis-à-vis de sa petite sœur
 - il a réussi à trouver un travail auprès d'un commerçant
 - il est plus content

Il s'agit d'**améliorations importantes**, surtout compte tenu de la durée de vie limitée du projet. Cet avis semble être **confirmé par la perception** que les parents des enfants ont des activités réalisées dans le cadre du projet. Le tableau suivant indique les commentaires sur ces perceptions.

La perception des bénéficiaires d'après leurs parents

- avec l'âge certaines activités le dérangent surtout que les bénéficiaires sont petits
- bien, amélioration de la communication avec la famille
- contente (deux garçons et deux filles), rigole avec eux
- contente / au début elle a peur mais après deux séances ça va mieux
- contente, satisfaite car se voit sur son comportement
- écrit bien, parle bien se sent bien
- elle sent très bien, heureuse après avoir participé aux activités
- il a aimé rester toujours à l'école
- il aime bien la maison, il était content
- il est content, il est à l'écoute
- n'aimait pas beaucoup la rééducation, il considère qu'il est assez grand
- plus au moins satisfaite
- positivement mais pas de continuité
- rien que la visite est importante pour elle parce que on vient pour elle/ j'ai appris beaucoup de choses. Je ne savais pas et je la surprotégeais avec l'hyperactivité mais heureusement j'ai appris beaucoup de choses
- rigole avec elles et connaît les personnes qui font la rééducation
- satisfait avec les activités sportives, marathon
- timide et ne parle pas assez, mais elle a du mal avec la scolarisation, activités exemple et coloriage cuisine
- un peu (avec son âge il s'ennuie)
- un peu puisque les visites sont courtes et espacées ce qui laisse un peu temps d'adaptation

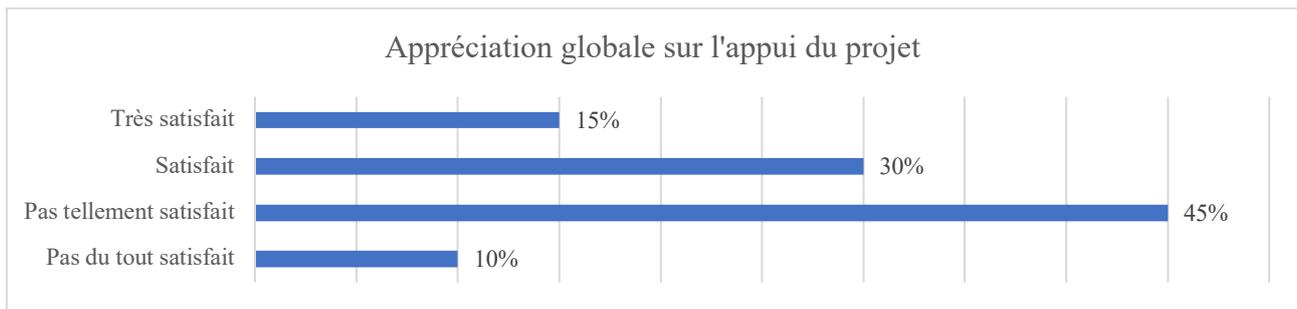
Pour apprécier l'efficacité, il est important de réfléchir aux raisons des changements positifs constatés au niveau des conditions de vie des enfants/jeunes handicapés. Il ne fait aucun doute que le projet a contribué à rompre, ou en tout cas à atténuer, la condition d'extrême **isolement** aussi bien des bénéficiaires que des parents qui s'en occupent au quotidien. Cependant, un facteur important semble résider dans le type d'approche adoptée, fondée sur une **personnalisation du soutien** en fonction des différentes situations des bénéficiaires.

En effet, comme le montre le tableau suivant de façon évidente, les activités réalisées en fonction des enfants/jeunes handicapés se caractérisent par une **grande diversité**.

Les activités proposées

- activités dans un club
- visites à domicile
- séances de kinésithérapie
- consultation de l'orthophoniste
- dotation d'un appareil auditif
- soutien psychologique à la famille
- conseils pédagogiques sur le comportement à adopter envers l'enfant
- autonomisation dans les tâches de la vie quotidienne
- éducation spécialisée
- sorties et visites à l'extérieur (marchés, foires, parcs, cinéma)
- fourniture de produits d'hygiène
- rééducation linguistique et communicative
- cours de soutien général

Bien qu'admettant des changements positifs importants, l'avis prédominant des parents sur le soutien reçu par le projet **tend à être négatif**. En effet, alors que ceux qui se déclarent satisfaits représentent 45% des interviewés, 55% attribuent un avis négatif au projet. Il est intéressant de noter, en outre, que la valeur extrême « pas du tout satisfait » est exceptionnellement élevée (10%) et que l'avis « très satisfait » est extrêmement bas (15% à peine) par rapport, naturellement, aux témoignages sur les effets positifs des activités du projet sur les bénéficiaires.

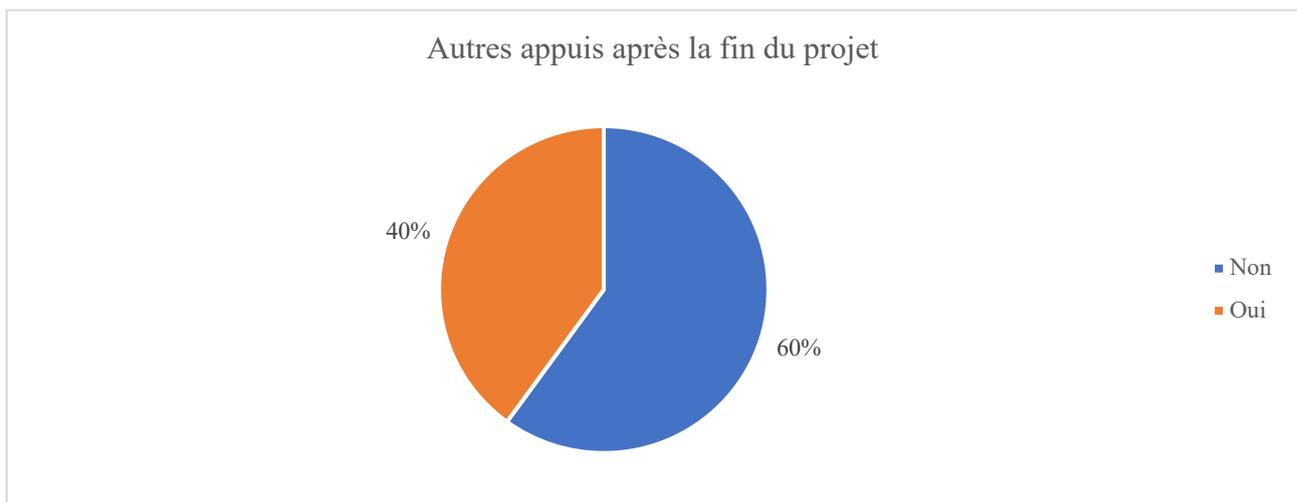


En réalité, même si ces valeurs **semblent contredire** d'une part les améliorations constatées, d'autre part les réactions des bénéficiaires rapportées par les parents, il faut tout de même tenir compte de certains aspects qui ont eu une incidence importante sur l'avis général.

En premier lieu, cet avis négatif semble être lié à l'interruption du soutien suite à la fin du projet, qui n'a probablement pas été accompagnée d'un **exit strategy** appropriée. En effet, l'absence de cette stratégie, qui est d'ailleurs un aspect commun avec les autres activités du projet, peut avoir suscité des sentiments de frustration, d'attentes déçues de la part des parents, qui peuvent expliquer ces avis négatifs.

En second lieu, l'un des aspects qui a été le plus fréquemment souligné par les interlocuteurs est celui de la nécessité d'une **continuité du soutien**, car le parcours de réhabilitation et/ou rééducation motrice et cognitive des enfants/jeunes handicapés est **extrêmement lent et progressif**, ce qui est **incompatible avec une durée d'activité du projet de seulement deux ans**. L'interruption du soutien, intervenue brusquement dans certains cas, peut souvent entraîner de véritables **processus de régression** auxquels il est difficile de remédier et qui risquent de compromettre les efforts des opérateurs et surtout, décevoir les attentes et les espoirs des bénéficiaires et de leurs parents.

En effet, le vide laissé par le projet a **rarement** été comblé par d'autres interventions. Ainsi, seuls 40% des parents interviewés ont déclaré avoir reçu une certaine forme de soutien après la fin du projet de la part d'autres ONG, tandis que 60% en ont été totalement privés.



Même la présence de certains **bénévoles** formés par le projet, qui ont en partie continué à suivre les jeunes handicapés, n'a pas suffi à remplir le vide laissé par le projet et à peser sur l'avis, essentiellement négatif.

En troisième lieu, enfin, il convient de rappeler la situation que l'on pourrait définir d'**exaspération** des parents d'enfants/jeunes handicapés, qui n'ont jamais, ou très rarement, reçu de formes de soutien extérieur, que ce soit de nature publique ou privée, dans la gestion de leur situation difficile. Il est

intéressant, à ce sujet, de noter quels sont les soutiens que les parents souhaiteraient pour leurs enfants, indiqués dans le tableau suivant.

Les soutiens souhaités
- visites médicales et soins de santé spécialisés
- plus de séances de kinésithérapie
- scolarisation de proximité
- éducation spécialisée adaptée à leur âge
- apprendre à lire et à écrire
- plus de sortie à l'extérieur
- soutien financier
- plus de séances spécialisées et de réhabilitation
- formation professionnelle et insertion sur le marché du travail
- outils didactiques
- séances de soutien plus fréquentes

Au vu de ces considérations, l'activité en faveur des enfants et des jeunes handicapés, bien qu'étant caractérisée par une **efficacité théoriquement très importante**, fait l'objet d'un avis **mitigé** par des réactions de frustration qui s'expliquent par les espérances déçues des handicapés et de leurs parents, du fait de la brusque interruption du soutien de la part du projet.

5.3.3 Activation de deux guichets dédiés aux jeunes placés en institution

Le projet a prévu l'activation de 2 guichets dédiés aux jeunes sortant des instituts auprès desquels ils avaient été placés car devenus majeurs ou presque (*care leavers*), à savoir l'association SOS Village d'Enfants à Casablanca et la Fondation Rita Zniber à Meknes (Activité A2.2).

Les services offerts par les deux guichets ont porté sur l'accompagnement social et l'orientation professionnelle en vue d'une insertion sur le marché du travail, également à travers un plan individuel d'accès au travail, qui consiste essentiellement en un projet professionnel à réaliser auprès des structures de formation opérant dans le territoire. En ce qui concerne spécifiquement l'insertion dans le monde du travail, comme indiqué dans le rapport de projet, "sur les 119 jeunes qui ont utilisé les services offerts par le guichet de la Fondation Rita Zniber, 16 jeunes ont effectué un stage en 2016 ; 21 jeunes ont été inscrits à l'ANAPEC, 15 ont été inclus dans des stages affiliés ; 2 bénéficiaires ont obtenu un contrat de travail, 10 ont bénéficié d'un accompagnement pour la création de deux coopératives, 10 ont été inclus dans le secteur formel, 30 dans le secteur informel ". Quant aux 150 jeunes bénéficiaires accueillis par le guichet de SOS Village d'Enfants, "35 jeunes ont effectué des stages rémunérés et 95 ont effectué des stages non rémunérés".

Au total, 269 jeunes ont donc été accueillis, contre les 1 000 initialement prévus. Il s'agit d'un **écart vraiment significatif entre la prévision et la réalisation**, qui mériterait une analyse sérieuse et approfondie, aussi bien de la part des ONG promotrices que de ceux qui auraient dû vérifier que les ressources destinées à cette activité étaient réellement utilisées à cette fin. L'équipe d'évaluation ne peut considérer comme recevable l'explication fournie par la responsable d'Ai.Bi. Maroc qui est rapporté textuellement : "*Ils ont été désignés comme bénéficiaires finaux de l'action, en ce sens qu'ils ne sont pas les bénéficiaires directs mais les enfants qui grâce à la duplication des activités par SOS villages d'enfants et la fondation Rita Zniber dans les années ils bénéficieront des outils et pratiques du projet. Les bénéficiaires directs sont donc les 269 qui ont effectivement participé au projet*"²⁷. Selon cette logique, par conséquent, les mineurs assistés sur une période de plusieurs années après la fin du projet, par ailleurs non spécifiée, seraient également inclus dans le décompte.

²⁷ Message par courrier électronique de la responsable de Ai.Bi. Maroc envoyé à la cheffe de mission le 12 Juin 2020

Ainsi, l'équipe d'évaluation ne peut que souligner que l'absence d'une réflexion en ce sens **hypothèque sérieusement** l'efficacité de cette activité. En effet, le soutien aux mineurs sortant des instituts où ils avaient été placés (dont certains pendant toute la première phase de leur vie) est une action fondamentale dans le cadre de la lutte contre l'enfance abandonnée dans la mesure où le processus d'intégration sociale représente un moment décisif pour ceux qui ont vécu le **processus de socialisation primaire et secondaire** dans un contexte caractérisé par des privations qui risquent de miner les possibilités d'une insertion sociale et, plus généralement, d'une vie normale.

La réalisation de cette activité pour 26,9% seulement des jeunes par rapport à ce qui était prévu renforce en outre les doutes exprimés à propos du paradigme sur lequel se fonde la formulation du projet. En effet, alors que l'insertion - ou la réinsertion - dans la vie sociale des mineurs placés en institution devrait être l'un des éléments centraux de la stratégie de lutte contre le phénomène de l'enfance abandonnée, de fait, au moins dans la réalité du projet tel qu'il a évolué, elle devient malheureusement un **élément résiduel**.

À l'instar de ce qui s'est passé pour la question du processus de stigmatisation sociale et de marginalisation subis par les mères célibataires, le projet a opéré une **simplification de la réalité** en concentrant ses efforts, ses attentions et, par conséquent, les ressources mises à disposition, exclusivement ou presque exclusivement sur le moment suivant immédiatement l'accouchement ou, mieux, sur la décision de la mère quant au destin du nouveau-né.

Tout ce qui se passe avant, à savoir la discrimination sociale et culturelle à l'encontre des femmes et de leurs droits en matière de conception hors mariage et tout ce qui suit l'éventuelle décision d'abandonner l'enfant, semble n'avoir été que **peu pris en considération** par le projet et dans tous les cas, de façon **tout à fait résiduelle**.

L'adoption d'un paradigme, celui des droits des enfants, **au détriment** des autres paradigmes, comme celui des droits des femmes et ceux des personnes qui ont été obligées malgré elles à grandir sans une famille, a rendu certaines activités du projet, au moins dans les faits, résiduelles.

Ainsi, on ne saurait imaginer que la solution du problème de l'enfance abandonnée consiste simplement à convaincre les mères à garder leurs enfants ou, à défaut, à recourir aux adoptions (y compris internationales). Malheureusement, le processus peut aussi ne pas avoir ces deux issues recherchées : les orphelinats et le placement en institution des mineurs abandonnés sont une **réalité indiscutable** qui prend d'ailleurs au Maroc, comme dans beaucoup d'autres pays, des proportions considérables.

À cet égard, l'activité en faveur de 1000 mineurs sur le point de sortir des instituts aurait représenté un **élément essentiel s'inscrivant dans une stratégie globale** pour gérer le grave phénomène de l'enfance abandonnée et le fait d'avoir obtenu un résultat très en-deçà de ce qui était prévu aurait dû susciter plus d'une interrogation. Car, soit les raisons des résultats obtenus sont liées à une grave difficulté apparue au cours de la réalisation de l'intervention, soit il a été décidé de donner la priorité à d'autres activités du projet.

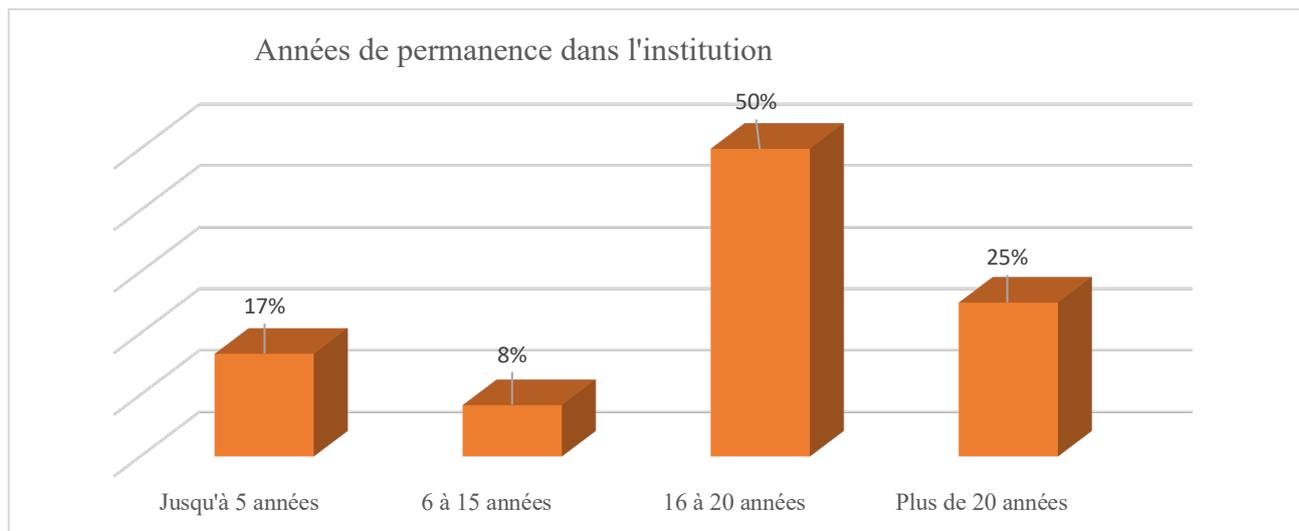
Malheureusement, aucun des documents qui ont été mis à la disposition de l'équipe d'évaluation ne contient d'éléments d'explication de cette différence si évidente entre ce que prévoyait le projet et ce qui a été effectivement réalisé dans le cadre de l'activité en faveur des mineurs désinstitutionnalisés ou sur le point de l'être. Il ne s'agit pas du seul élément problématique : même les données recueillies à propos de l'activité menée de manière restreinte témoignent de **certaines criticités** concernant le critère d'évaluation de l'efficacité.

Bien que le nombre de mineurs ayant répondu au questionnaire soit restreint, et en partie inférieur aux attentes, on a décidé de rendre compte des données collectées sous forme de pourcentages pour

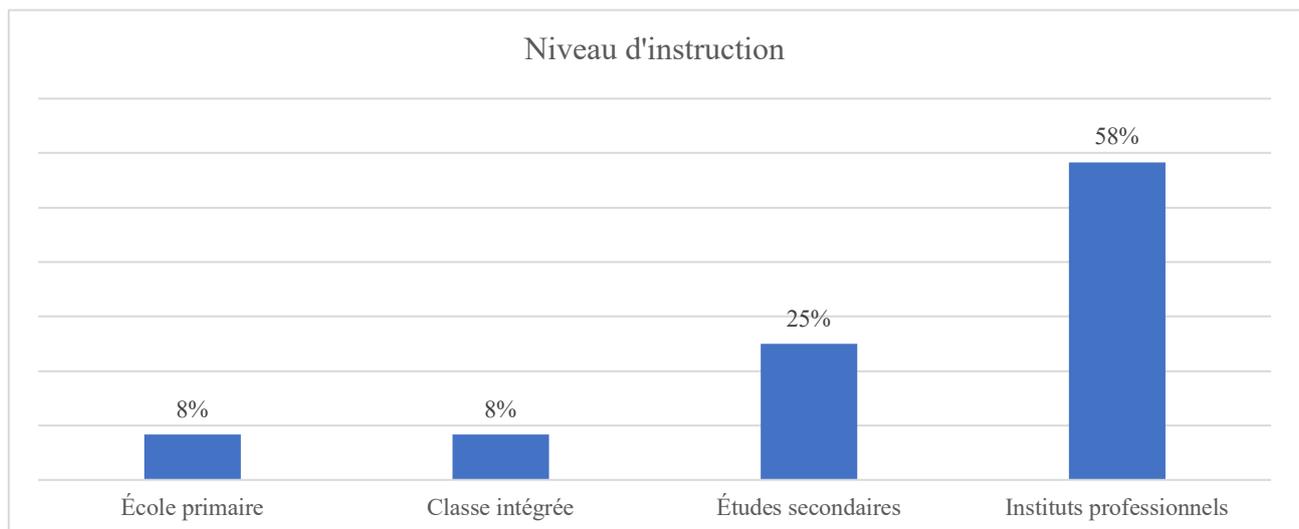
une question d'homogénéité avec le reste des analyses contenues dans le présent rapport. Naturellement, les valeurs exprimées ne font qu'indiquer des **lignes de tendance** et en aucun cas ces valeurs ne doivent être considérées comme le reflet fidèle de la réalité de l'ensemble des mineurs ayant bénéficié des services des deux guichets au cours des deux années de vie du projet.

Les interviewés sont, pour 58% d'entre eux, bénéficiaires des services du guichet de Meknes et pour 42%, de celui de Casablanca. Pour ce qui est de l'âge, la moyenne des interviewés est de 20,1 ans, ventilé à raison de 58% pour l'intervalle allant de 17 à 19 ans et à raison de 42% pour les plus de 19 ans.

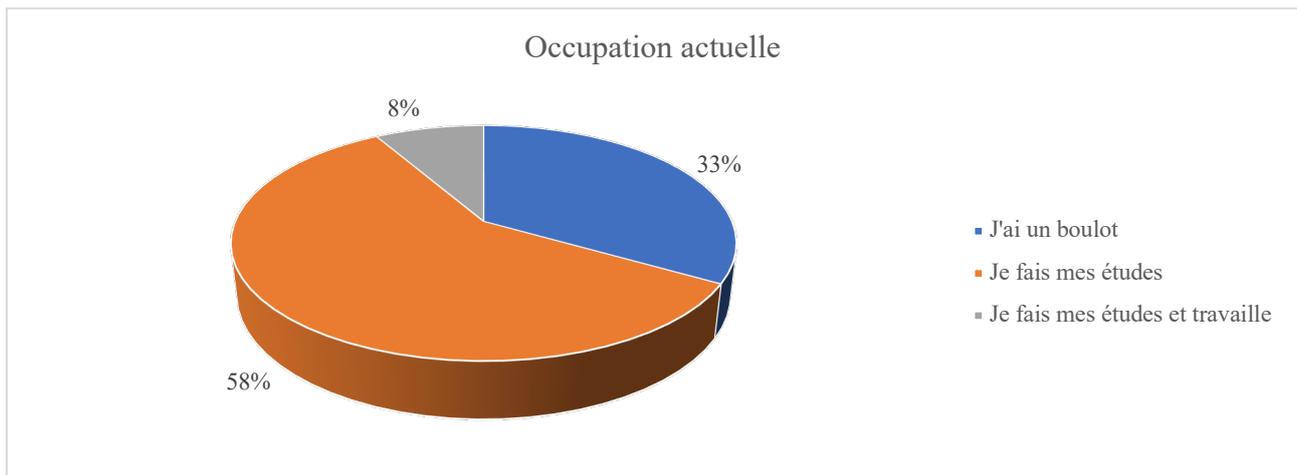
Le **séjour en institut** est plutôt long : 50% d'entre eux y a séjourné de 16 à 20 ans, contre 25% pour ceux qui ont vécu plus de 20 ans auprès de ces structures.



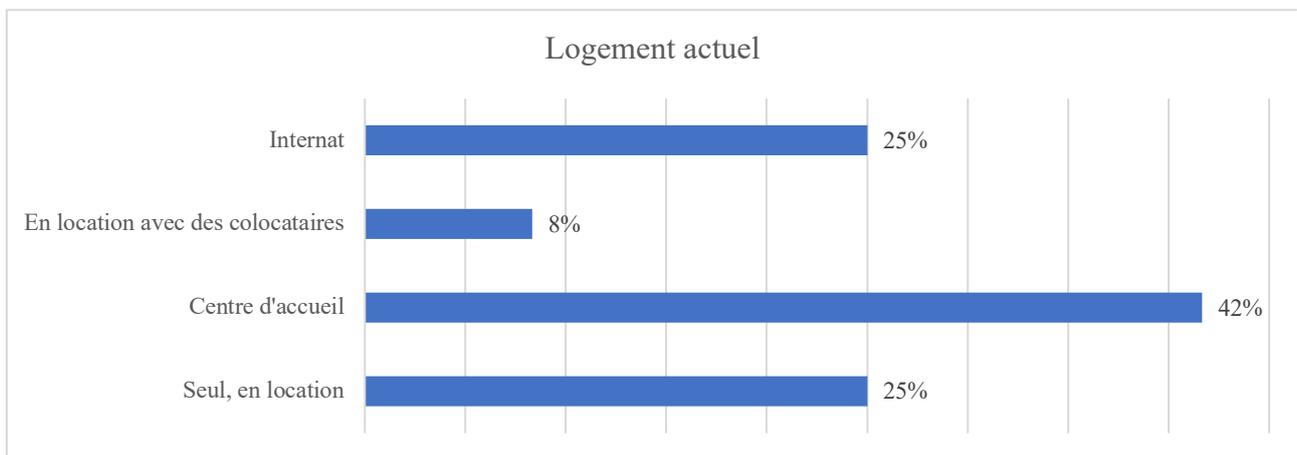
Le **niveau d'instruction** est en moyenne élevé : 8% seulement se sont arrêtés à l'école primaire, tandis que 83% ont terminé ou sont en train de terminer les études secondaires ou professionnelles selon les pourcentages indiqués dans le graphique suivant.



Concernant la **situation actuelle au regard de l'emploi**, 33% travaillent et 8% ont des emplois compatibles avec leurs études. Le reste des interviewés se consacre uniquement aux études.

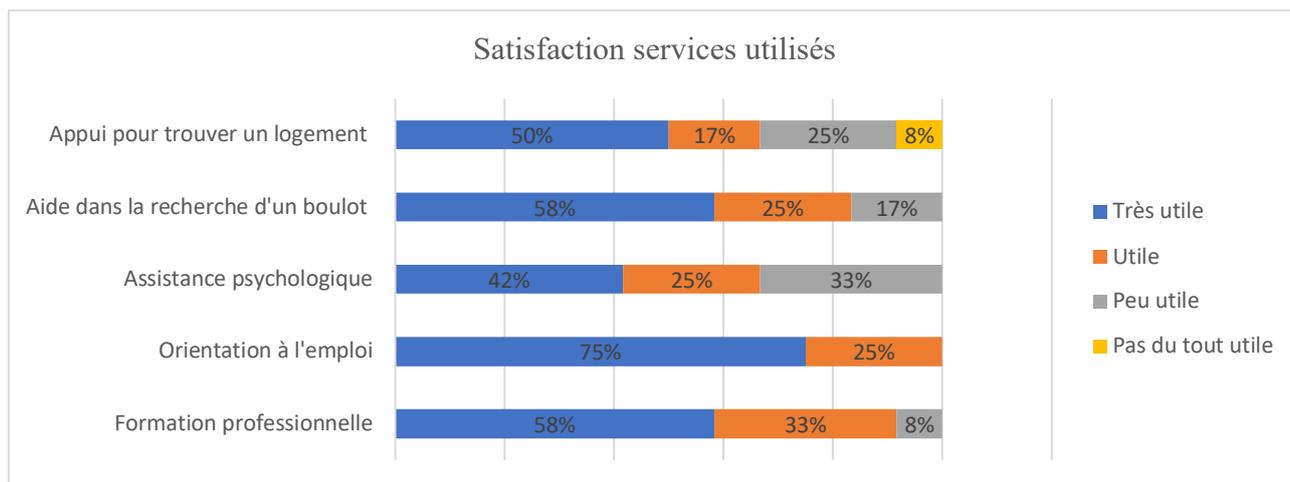


Quant au **logement**, qui représente un aspect fondamental pour ces jeunes qui ont vécu presque toute leur vie dans un institut, 42% vivent encore dans un centre d'accueil, contre 25% en internat. Ceux qui disposent d'un logement indépendant représentent 33%, dont 25% vivent en location et 8% en colocation.

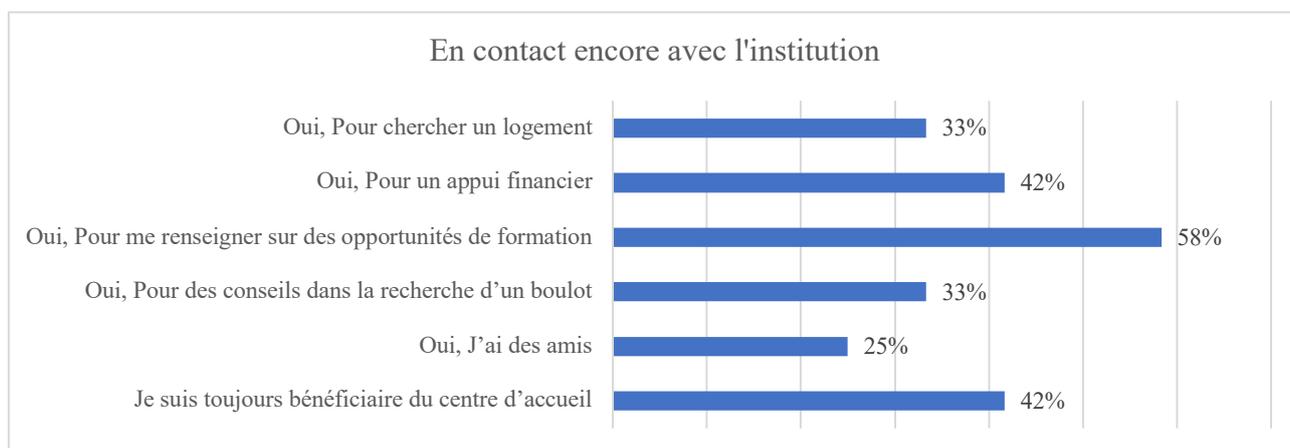


Le degré de **satisfaction par rapport aux services** offerts par le guichet est **en moyenne élevé**, bien que présentant un bilan **variable** en fonction des services. La formation professionnelle reçue représente le service le plus apprécié, avec un avis positif dans 92% des cas (défini « très utile » pour 58% et « utile » pour 33% des interviewés). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la formation professionnelle est, bien sûr, l'une des clés fondamentales pour entrer dans un marché du travail restreint et limité en raison de la situation économique décrite dans les chapitres d'introduction ; dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait que les mineurs sortants ne peuvent pas s'appuyer sur des systèmes et / ou réseaux familiaux capables d'assurer, d'une part, un accompagnement matériel entre la fin des études et le début de la première expérience professionnelle d'autre part, faciliter concrètement la recherche d'emploi à travers le système de relations, y compris informelles.

Pour ce qui est des autres services, ceux ayant obtenu un avis moins bon, tout en restant positif, sont respectivement l'assistance psychologique et la recherche d'un logement, avec 67% de satisfaction. Toutefois, le soutien à la recherche d'un logement est le seul service ayant obtenu un avis très négatif de la part de 8% des interviewés. Le graphique suivant donne un aperçu des différents services offerts par les deux guichets.



Enfin, il est intéressant de constater les données sur ceux qui sont **restés en contact** avec leur institut. En effet, la totalité des interviewés gardent encore des contacts pour différentes raisons avec l'institut où ils ont vécu pendant la plus grande partie de leur vie.



L'ensemble de ces données mérite une réflexion plus approfondie. En effet, si la satisfaction par rapport aux services offerts par le guichet apparaît en moyenne élevée (voire très élevée), on observe néanmoins une tendance assez nette des interviewés à considérer leur institut encore comme un **point de repère** fondamental, aussi bien du point de vue des amitiés que, surtout, des solutions à leurs problèmes. En réalité, les interviewés qui se sont adressés au guichet, malgré un avis généralement positif sur les services, sont **encore à la recherche de solutions** concernant les aspects essentiels de leur vie, notamment le logement, la formation professionnelle et le travail.

Bien évidemment, comme pour les activités du guichet adressées aux enfants/jeunes handicapés, la durée extrêmement limitée de deux années seulement du projet ne peut pas être considérée comme suffisante pour un processus comme celui de la désinstitutionnalisation, qui demande un **temps beaucoup plus long** pour permettre à ces personnes d'effectuer un parcours visant à reconstruire leur identité, en commençant par les affectivités pour arriver aux aspects plus matériels et organisationnels de la vie quotidienne.

Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que la formation professionnelle est, bien sûr, l'une des clés fondamentales pour entrer sur un marché du travail restreint et limité en raison de la situation économique décrite dans les chapitres d'introduction ; dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait que les mineurs sortants ne peuvent pas s'appuyer sur des systèmes et / ou réseaux familiaux capables d'assurer, d'une part, un accompagnement matériel entre la fin des études et le début de la première expérience professionnelle d'autre part, faciliter concrètement la recherche d'emploi à

travers le système de relations, y compris informelles. En réalité, même s'il s'agit de données qui indiquent des lignes de tendance plutôt qu'un reflet de la situation réelle, on ne peut que remarquer qu'en matière de logement, seuls 33% des interviewés sont devenus **autonomes** par rapport à l'institut où ils ont vécu ou aux autres formes d'accueil, et que seuls 33% ont fini leurs études et se consacrent uniquement au travail.

Au regard de cette situation, indépendamment de l'écart considérable entre ce que le projet s'était donné pour objectif en termes de nombre de mineurs à atteindre (1000 jeunes) et ce qui a été effectivement réalisé (269 jeunes assistés), l'efficacité de l'activité s'avère **faible** à la lumière du caractère apparemment inachevé du processus de désinstitutionnalisation du point de vue des aspects fondamentaux de la vie quotidienne tels que le logement et le travail.

5.3.4 La formation pour le personnel des OSC

Les activités du projet prévoyaient **2 cycles de formation** (Activité A1.2), respectivement en matière de *lobbying* et de communication sociale, visant à renforcer les compétences de 35 opérateurs des OSC et du Collectif National CDEPF en termes de formation. Les formations ont effectivement eu lieu, respectivement du 25 au 27 octobre 2016 en présence de 32 participants pour celle sur le *lobbying* et du 28 au 30 novembre 2016 pour celle sur la communication sociale entre les partenaires du projet et les OSC marocaines en présence de 28 participants, coïncidant en partie avec la première formation. En réalité, le nombre de participants aux deux formations présente une marge d'incertitude étant donné qu'il ressort des documents consultés et des entretiens effectués que l'estimation des participants ait été faite sur la base des registres des présences qui incluaient également les animateurs des formations et, probablement, le personnel de support technique.

L'activité de formation s'est en partie **superposée** au projet complémentaire d'Ai.Bi. au Maroc, financé par l'Union Européenne à travers la mise à disposition d'un formateur international et d'un formateur local.

Comme déjà mentionné, **aucun questionnaire n'a été élaboré ni diffusé** aux participants, ni avant, ni après la formation pour l'évaluation des compétences de départ et d'arrivée, mais ce qui est certain, c'est que de ces 46 personnes formées par le projet, seules 10 sont restées en contact avec les ONG réalisatrices. Ceci a rendu pratiquement impossible d'utiliser le questionnaire en ligne qui avait été préparé en vue de la présente évaluation. En effet, seules 5 personnes ont répondu aux questions, un nombre théoriquement très élevé par rapport aux 10 personnes qui sont restées en contact avec leurs organisations mais tout à fait insuffisant dans le cadre d'une analyse quantitative des informations obtenues. Des 36 autres personnes formées, on n'a plus de nouvelles de 25 d'entre elles, tandis que dans le cas de 11 personnes restantes, elles ne travaillent plus auprès des OSC qui les employaient au moment de la formation.

De plus, parmi les 5 personnes qui ont répondu au questionnaire, 3 occupent les fonctions de président (fonctions rémunérées dans deux cas) dans leurs associations respectives, tandis que les deux autres sont salariés et responsables de projet. Les 5 interviewés travaillent à temps plein dans leurs associations. Il s'agit donc de personnes qui ont, et avaient probablement, au moment de la formation, de **hautes responsabilités** au sein de leurs structures.

Par conséquent, si au moins la moitié des 10 participants aux formations qui sont restées dans leurs organisations sont en réalité les responsables de ces mêmes organisations, ou qu'ils revêtent des rôles clés, et si, comme on l'imagine, au moins une partie - si ce n'est la totalité - des 5 autres revêtent des rôles similaires, la formation **n'a en réalité eu aucune efficacité** par rapport à ses objectifs initiaux.

En effet, il ne s'agit pas d'une question d'impact, qui sera d'ailleurs approfondie par la suite, mais d'efficacité de l'initiative. Une activité de formation destinée aux membres d'une organisation a pour

objectif principal - voire unique - de renforcer les compétences des personnes qui les mettent ensuite à profit pour l'organisation en question. Si ces personnes formées prennent immédiatement après d'autres chemins, qui plus est, en dehors du milieu associatif, cela signifie que l'investissement fait en termes de ressources humaines et financières pour réaliser la formation a été **vain** et donc, inutile.

Face à une situation de ce genre, on ne peut que s'interroger sur les raisons d'un tel indéniable échec. Malheureusement, à l'instar des faibles performances enregistrées par le projet pour les activités destinées aux mineurs, notamment sur le plan de l'écart entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, la documentation examinée par l'équipe d'évaluation **ne contient aucune analyse** de type critique, ni même simplement descriptive, des raisons de ce qui s'est produit.

En réalité, ce qu'il serait essentiel de comprendre, c'est ce qui fait l'efficacité d'une activité de formation adressée au personnel des organisations de la société civile. On ne saurait en effet se contenter d'avoir réalisé les deux cours de formation prévus, car c'est avant tout à l'aune de l'objectif que ces initiatives s'étaient fixées et de leur logique que se mesure cette efficacité.

Or, l'objectif de la formation n'était pas tant de renforcer les compétences de quelques personnes, mais plutôt de **renforcer les organisations**. Autrement dit, pour apprécier l'efficacité, il ne suffit pas de considérer le nombre de participants, car cette phase n'est que le premier pas d'un **processus beaucoup plus long** qui passe avant tout par le partage avec le reste de l'organisation, ou une partie d'entre elle, des contenus faisant l'objet de l'activité de formation, puis, dans un deuxième temps, par son application pratique à travers l'utilisation des notions apprises dans les pratiques opérationnelles de l'organisation.

Certes, si l'on s'arrête d'une manière que l'on pourrait qualifier de superficielle, à la vérification que la formation a bien eu lieu, l'on pourrait paradoxalement considérer que le projet a maintenu ses promesses. Dans une optique exclusivement comptable, les ressources ont bien été dépensées pour l'activité à laquelle elles étaient destinées, bien qu'il conviendrait d'éclaircir l'effet de chevauchement, y compris du point de vue financier, avec le projet « jumeau » d'Ai.Bi. financé par l'Union européenne. Naturellement, la vérification des aspects financiers et les éventuelles questions de chevauchement ou de confusion entre des budgets provenant de différents donateurs par rapport à une même activité **ne rentre pas** dans le périmètre du mandat confié à l'équipe d'évaluation.

Pour ce qui est de notre ressort, on ne peut que constater que le projet a oublié que la formation est un **outil et non une fin en soi**. La formation devait servir au renforcement des organisations et cela n'a manifestement pas été le cas. Par conséquent, l'avis sur l'efficacité de l'activité de formation ne peut qu'être caractérisé par une **criticité maximale**.

Comme nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer, il aurait été souhaitable qu'une partie prenante du projet s'interroge sur les raisons d'un résultat que l'on ne saurait qualifier autrement que d'échec. Afin de contribuer à la réflexion qui, nous l'espérons, pourra être engagée notamment au sein des organisations promotrices pour éviter de tels résultats dans le futur, nous avons identifié quatre aspects ayant **fortement compromis** l'efficacité de l'activité de formation.

Le premier aspect est celui de l'**absence de vérification des compétences** des participants, aussi bien avant qu'après la formation. En effet, chaque formation doit toujours être calibrée en fonction des compétences réelles des participants, qui diffèrent forcément les uns des autres, faute de quoi le contenu de la formation risque d'être inadéquat par rapport à la réalité. Mais la vérification post-formation revêt également un aspect crucial, puisque sans une vérification de l'acquisition des compétences, il n'est pas possible de savoir si la formation a été efficace et, en fin de compte, utile.

Le deuxième aspect, comme nous l'avons vu, est lié au fait que le projet a conçu la formation comme une fin en soi plutôt que comme un outil et une étape d'un processus beaucoup plus vaste. En

substance, le projet a mis en œuvre une opération dangereusement **réductrice**, concevant le processus de formation, consistant normalement en un changement de la perception et des compétences, comme une certaine quantité d'heures à passer dans une salle. Il n'a pas été considéré, en effet, que la formation était avant tout un processus qui trouve son accomplissement d'abord dans le partage, de la part de la personne formée, envers le reste de l'organisation, puis dans l'application des notions apprises dans la pratique quotidienne.

Le troisième aspect concerne en revanche le **choix des participants**. Il s'agit probablement de l'élément déterminant de l'échec de l'activité. En effet, l'organisation doit porter son choix sur une personne répondant à certaines caractéristiques qui garantissent sa participation à l'ensemble du processus, du partage des compétences, à l'application des notions acquises dans les modalités opérationnelles de l'action de cette organisation. Autrement dit, la personne qui bénéficie de la formation ne doit pas le faire pas à titre individuel, mais doit **toujours être désignée** par l'organisation qui doit en tirer profit. Il s'agit, en effet, d'un véritable **investissement** que l'organisation doit faire. Dans le cas qui nous intéresse, il est évident que les personnes envoyées en formation n'ont pas été désignées à bon escient. Il faut cependant rappeler qu'en général, l'organisateur d'une formation définit un profil bien précis de ceux qui peuvent participer, ou au moins un ensemble de caractéristiques auxquelles le participant doit répondre pour que le processus de formation puisse être un succès. D'après ce qu'il ressort des documents analysés, il ne semble pas que ce profil ait été défini, ni que les organisations aient été aidées dans la désignation des participants qui, en effet, ne se sont pas montrés à la hauteur de la tâche qui leur avait été confiée.

Enfin, il existe probablement un problème de **choix des thèmes** de la formation. En effet, le *lobbying* et la communication sociale n'ont peut-être pas été les thèmes les mieux à même de susciter l'intérêt des participants. Il ne s'agit naturellement que d'une supposition, qui est toutefois fondée sur l'expérience des spécialistes en matière de formation en milieu associatif. Les thèmes qui ont été choisis ne sont en général abordés dans le cadre d'une formation qu'en présence d'organisations très solides et structurées, ayant surmonté de nombreux obstacles et difficultés et, dans tous les cas, en présence d'organisations présentant au moins deux caractéristiques : intrinsèquement homogènes et avec une première expérience dans les thèmes traités par le projet.

Dans le cas de la **communication sociale**, par exemple, la question de la technique de communication ne peut intervenir qu'après avoir défini ce qui est à communiquer, autrement dit les contenus de la communication. Ces contenus sont étroitement liés à la question plus générale de l'identité de l'organisation, dont une partie essentielle est représentée par la définition de sa mission et de sa vocation, autrement dit, les raisons de sa constitution et de son action dans le contexte extérieur. Ce n'est qu'une fois que les « finalités ultimes » sont extrêmement claires à tous les membres - des responsables ayant des fonctions de direction aux simples membres ou bénévoles - et que le **profil identitaire** de l'organisation est complètement défini, qu'il est souhaitable et même nécessaire d'aborder les questions de communication. Dans ce contexte, il est permis de se demander si toutes les organisations qui ont désigné leurs responsables pour participer à la formation sur la communication sociale répondaient vraiment à ces caractéristiques et, surtout, s'il a été vérifié que les **conditions minima** pour garantir l'efficacité d'une telle activité étaient réunies.

Concernant le thème du *lobbying*, la position de nombreux observateurs et d'experts des mouvements associatifs, y compris de la nôtre, c'est que ce thème ne peut pas faire l'objet d'une activité de formation, car le *lobbying se met en œuvre sur le terrain, il ne s'enseigne pas*. Il existe donc une dimension pratique, directement liée aux usages, qui sont à leur tour dictés par les conditions historiques spécifiques d'un contexte donné, qu'une formation ne pourra jamais transmettre en quelques heures de présence dans une salle. Certes, l'aspect des techniques a son importance, mais ce n'est pas dans une salle de classe que l'on peut les traiter, mais plutôt lors d'une confrontation entre organisations sur les expériences menées. Ce n'est manifestement pas comme cela que les choses se

sont passées dans le cas du projet. En d'autres termes, là aussi, comme pour la communication sociale, le choix d'un thème comme celui du *lobbying* n'a pas forcément été le plus judicieux pour renforcer les organisations des participants aux formations.

Probablement, à la lumière des **résultats modestes atteints**, il aurait été opportun de choisir d'autres thèmes pour ces formations comme, par exemple, le thème de la vie associative, un choix qui aurait été particulièrement pertinent au vu du nombre important de personnes qui ont quitté leurs organisations d'origine. Ou encore, il aurait été plus utile de traiter le thème du dialogue multi-acteurs, compte tenu de la multitude de personnes qui interviennent autour de la problématique de l'enfance abandonnée. Également, plus simplement, le thème des systèmes de suivi et d'évaluation, vu que c'est justement ce qui a manqué au projet.

En conclusion, l'efficacité de l'activité de formation se caractérise par une **criticité très élevée**. Toutefois, il convient d'admettre que les remarques faites à propos des quatre aspects qui ont contribué à cette mauvaise performance correspondent à des erreurs très fréquentes et commises par de nombreuses organisations de la société civile, même si cela ne suffit pas à absoudre le projet, qui aurait dû réfléchir de manière plus approfondie au sens et, surtout, aux conditions préalables de faisabilité de certaines des activités du projet, à commencer, bien sûr, par les activités de formation en faveur des OSC. Certes, l'absence d'un système de suivi et d'évaluation n'a pas aidé les organisations promotrices à traduire les bonnes intentions en activités efficaces.

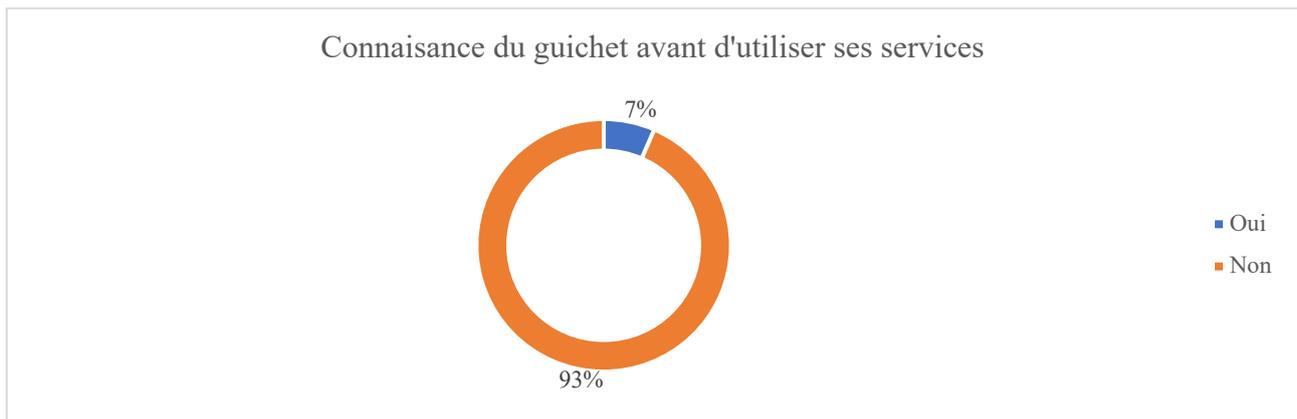
5.3.5 Les chartes des services

Le travail de rédaction des **Chartes des services** relatives aux mères célibataires et aux *care leavers* (Activité A2.5) a vu la collaboration non seulement des partenaires du projet, mais aussi d'autres associations membres du CDEPF et qui, au niveau national, travaillent sur les thèmes objet de l'intervention. La *Charte de Services Médico-sociaux et éducatifs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la province de Skhirat (Temara)*, a en revanche été réalisée dans le cadre du projet « *Création d'un service d'accompagnement, de formation, d'information, et de réseautage pour la promotion de la prise en charge précoce des enfants handicapés à la province de Skhirat (Temara)* », financé par l'UE. En réalité, comme le précisent les responsables des trois ONG promotrices, cette Charte, qui avait été produite et imprimée dans un précédent projet, a été mise à jour comme mentionné dans la préface et réimprimée dans le cadre de l'intervention « *Tous autour de l'enfance* ».

À la fin du projet, **1 490 Chartes des services** ont été distribuées aux différents groupes de bénéficiaires : 290 pour les jeunes handicapés, 780 pour les mères célibataires et 420 pour les *care leavers*.

Les versions définitives des Chartes des services ont été présentées pendant la conférence finale du projet et les versions numériques et papier ont été remises aux différentes associations afin qu'elles puissent procéder à la distribution aux différents groupes cibles. Cependant, d'après les entretiens qui ont été réalisés, il semblerait que les chartes des services n'aient pas été distribuées de manière efficace et qu'elles **ne soient pas parvenues** aux bénéficiaires finaux du projet. Les chartes n'ont jamais, par exemple, été publiées sur Internet - désormais accessible à tous - et n'ont pas été distribuées de manière adéquate auprès des bureaux et des guichets s'occupant de la protection et de la promotion des droits de ces catégories.

Cette information est également confirmée par les réponses aux questionnaires envoyés : 93% des mères célibataires interviewées **ne connaissaient pas** l'existence du guichet avant d'y accéder, alors que la plupart d'entre elles avaient bénéficié des services essentiellement vers la fin du projet.



En effet, la plupart des femmes assistées, même vers la fin du projet au cours de 2018, ont appris l'existence des guichets par l'intermédiaires de « connaissances » ou directement auprès des services sociaux ou à l'hôpital.

5.3.6 La Plateforme

Le projet a contribué à la création et/ou renforcement de formes de dialogue et de collaboration entre les institutions et les associations qui opèrent dans les domaines traités par le projet. Il s'agit en réalité d'un **parcours qui a débuté avant le projet**, avec la constitution du Collectif National en 2013 et renforcé par la suite notamment grâce à la contribution de l'Union européenne avec la création de la Plateforme où - en octobre 2017 - une partie du Collectif National a convergé et qui existe encore aujourd'hui grâce à d'autres apports financiers de l'Union européenne.

En fin de compte, concernant la Plateforme, il est **difficile** de savoir ce qui est attribuable au projet « *Tous autour de l'enfance* », compte tenu à la fois d'un processus fédérateur qui existe déjà depuis longtemps et de la superposition des aides de différents donateurs pour la même initiative.

5.3.7 La recherche

Malgré l'importance des données contenues dans la recherche menée (Activités A1.1 et A1.3) dans le cadre du projet²⁸ (différentes sources rapportent qu'au Maroc, les informations et les données sont de l'or, car les autorités marocaines sont très réticentes à fournir des données et des informations), en tapant le titre de la recherche dans le moteur de recherche Google « *Familles vulnérables, enfants en institution. Rapport sur la discrimination des femmes et des enfants au Maroc* », aucun résultat n'apparaît.

Concernant la recherche, **trois remarques** doivent être faites. La première concerne la **participation limitée des institutions** qui travaillent avec les mères chefs de famille et des structures d'accueil relevant du « Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale - CDEPF ». En effet, les institutions impliquées ne sont qu'au nombre de 4, tandis que les structures d'accueil sont au nombre de 5. Cependant, il convient de remarquer que malgré ce nombre restreint, les institutions et les centres d'accueil sont répartis de manière assez hétérogène sur le territoire marocain.

La deuxième remarque concerne le **nombre très limité** d'enfants/jeunes et de mères célibataires impliqués dans la recherche. En effet, concernant les mineurs, 5 *focus groups* ont été organisés pour un total de 46 enfants/jeunes interviewés âgés de 7 à 18 ans, tandis que pour les mères célibataires impliquées dans la recherche, il n'y a eu que 4 *focus groups* pour un total de 36 femmes. Dans les

²⁸ La recherche a été réalisée par les experts Concepción Badillo et Naima Hajji avec la collaboration du CDEPF - Collectif pour le droit des enfants à la protection familiale et de l'association Ai.Bi.

deux cas, mais surtout pour les mères célibataires, le nombre de personnes impliquées paraît trop restreint.

La troisième remarque porte sur la **diffusion** de la recherche qui, malgré les limites mentionnées, représente une contribution fondamentale à la compréhension du phénomène objet de l'intervention. Une plus grande diffusion aurait pu contribuer à la connaissance des thèmes en question et, en quelque sorte, servir de base concrète à la confrontation entre les associations et les institutions qui travaillent dans le secteur.

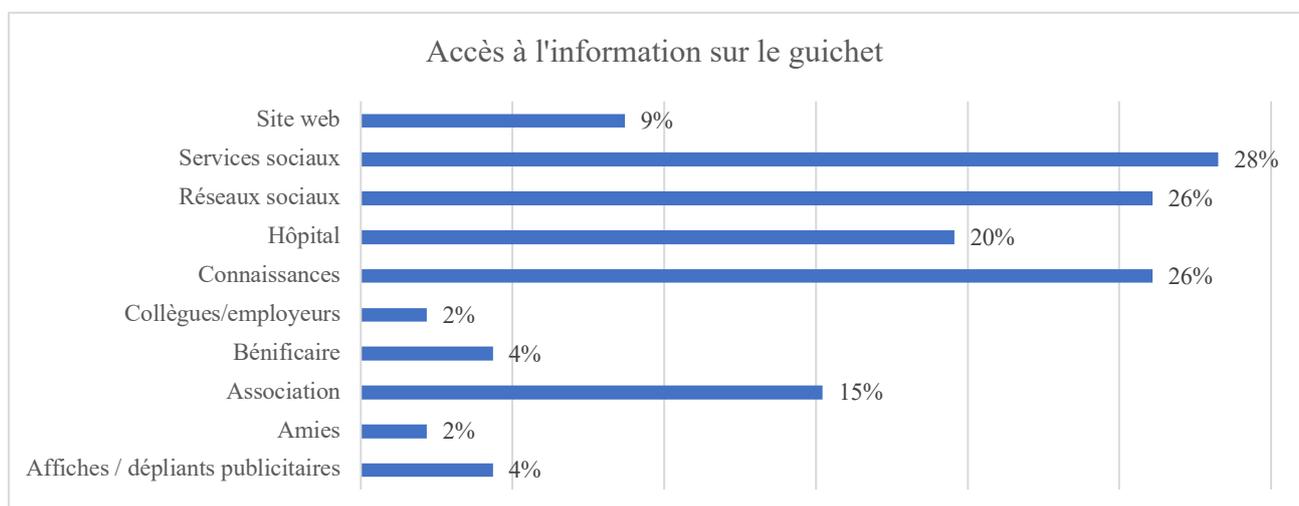
À cet égard, il aurait probablement été intéressant de prévoir une enquête, ou un volet de cette recherche, à la fin du projet, consacrée à l'appréciation, non pas tant dans un but d'évaluation que d'un point de vue descriptif, des **progrès et des changements** suscités par le projet. En effet, ce projet, qui se voulait un projet à caractère « pilote », libellé qu'il n'a en réalité pas obtenu pour les nombreuses raisons que nous avons énumérées dans le présent rapport, aurait dû comporter au moins une réflexion sur ce qui a été expérimenté et réalisé eu égard au contexte décrit dans la première recherche.

5.3.8 Le site web

Un autre élément à souligner concerne la création du **site web** (Activité A3.1). Ce site (http://enfancemaroc.org/?page_id=35), créé dans le cadre du projet et mis en ligne le 23 mai 2017, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la campagne médiatique prévue par le projet, est encore actif mais n'est plus mis à jour, car il a fusionné avec le site <http://www.plateformecdemaroc.com/> du projet UE « *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* ».

La Plateforme du projet UE - et le site correspondant - a été créée en juin 2017 et présentée lors d'une conférence de lancement en octobre 2017, un mois avant la conférence finale de l'intervention faisant l'objet de la présente évaluation. Le site http://enfancemaroc.org/?page_id=35 financé par la Coopération italienne a donc eu une **durée de 4 mois seulement**. Les quelques documents chargés sur le site ne peuvent plus être téléchargés ni consultés.

Finalement, du point de vue de l'efficacité, l'activité du site web présente des **éléments de très forte criticité**, compte tenu non seulement des considérations exposées ci-dessus, mais surtout du fait qu'elle a rempli de manière très limitée ses objectifs. En effet, même les activités du projet n'ont pas été suffisamment et efficacement publiées, comme le montre le graphique suivant dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires, qui n'en ont appris l'existence par le biais du site que de manière résiduelle.



5.3.9 Les activités de communication et sensibilisation et les campagnes d'information

Dans le cadre de l'initiative, la communication, y compris sous forme de campagnes ad hoc, et la sensibilisation de l'opinion publique (Activités A3.2 et A3.3) ont été assurées à travers :

- La réalisation de 3 événements : a. la conférence de lancement du projet ; b. la conférence de presse de lancement de la campagne de sensibilisation et de dissémination publique ; c. la cérémonie de clôture.
- La conception, la production et la dissémination de coffrets d'information, des spots sur les radios et les réseaux sociaux et des campagnes médiatiques de masse pour la sensibilisation :
 - dans le cadre de l'initiative, 1000 coffrets d'information ont été produits et distribués, incluant des sacs et des t-shirts sur la campagne de sensibilisation ;
 - 1 passage radiophonique (radio SNRT en juillet 2017) et 2 passages télévisés (2M et SNRT) ont eu lieu, dont une interview à la chef de projet en date du 17/05/16, ainsi qu'un passage aux JT du soir relatif à la conférence de lancement du projet ;
 - une campagne d'information et de sensibilisation sur les thèmes du projet a été réalisée. La campagne intitulée « BINCOM » (en arabe = ENTRE NOUS) accompagnée du slogan LA VIE D'UN ENFANT N'EST PAS UN JEU, diffusé par le biais d'Internet et des supports produits, se compose d'un spot en français et de 10 témoignages vidéo en arabe avec 10 personnages publics marocains. La campagne a été entièrement diffusée en ligne par le biais des réseaux sociaux les plus courants (You Tube, Facebook, Twitter) et du site du Collectif National. Dans le cadre de la campagne, différents articles ont été écrits dans différents journaux, dont « Femmes du Maroc » et « Huffpostmaghreb » ;
 - d'après les données contenues dans le rapport final du projet, le spot et les vidéos de la campagne ont comptabilisé, au moment de la clôture du projet, plus de 20 000 visualisations (Youtube + Facebook), tandis que la page Facebook du Collectif National a été suivie par 1 450 fans stables environ et a enregistré environ 1280 interactions chaque semaine. La page a connu une augmentation de plus de 1000 *followers* (fans) stables depuis le début du projet. Au moment de la rédaction du présent rapport, la page Facebook n'est plus mise à jour.
- La production et la distribution de la recherche intitulée « *Famille vulnérables, enfants en institution. Rapport sur la discrimination des femmes et des enfants au Maroc* » et des recommandations contenues dans cette dernière à intégrer dans la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance. La recherche, accompagnée des recommandations, a été présentée lors de la Conférence de Presse Nationale organisée à Rabat le 23 mai 2017, à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation. Le rapport a été distribué à tous les présents, parmi lesquels : les médias, les institutions nationales (Ministère de la Famille, Entraide Nationale, etc.), représentants de la société civile et les organismes internationaux (UNICEF, ONUFEMMES et PNUD) et nationaux (CNDH et DIDH).
- La publication sur les différents sites Internet d'une documentation relative à l'initiative dans ses différents aspects.
- La définition et la distribution de 3 Chartes de services. À la fin du projet, 1 490 Chartes des services ont été distribuées aux différents groupes de bénéficiaires : 290 pour les jeunes handicapés, 780 pour les mères célibataires et 420 pour les *care leavers*. En particulier, pour les Chartes des services :
 - Charte des Services pour les jeunes en sortie des institutions dans les villes de Casablanca et Meknes ;
 - La Charte de Services Médico-sociaux et éducatifs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la province de Skhirat (Temara), a été réalisée, en réalité, dans le cadre du projet « Création d'un service d'accompagnement, de formation, d'information, et de réseautage pour la promotion de la prise en charge précoce des enfants handicapés à la province de Skhirat (Temara) », financé par l'UE ;

- Charte des Services pour les mères cheffes de familles monoparentales dans les villes de Casablanca, Tanger et Marrakech.
- Conception, activation et maintenance d'une Plateforme Thématique Nationale en ligne.

5.4 Efficience

QUESTION D'EVALUATION : DANS QUELLE MESURE L'EXECUTION DE L'INITIATIVE, A TRAVERS UNE UTILISATION PERTINENTE DES RESSOURCES, A ETE COHERENTE AVEC LES PREVISIONS FINANCIERES ?

L'efficience du projet aurait pu être considérée comme généralement bonne, mais cet avis est fortement mitigé par les chevauchements entre différents projets similaires, financés par différents donateurs.

L'initiative n'a subi **aucun retard** et a été réalisée dans les délais impartis. Ce résultat s'explique en partie par la clarté dans la répartition des rôles et par l'expérience passée dans le cadre d'initiatives similaires du Collectif National, dont faisaient partie la plupart des associations impliquées dans le projet.

Chaque partenaire a eu un rôle actif dans la mise en œuvre du projet, avec des responsabilités et des rôles spécifiques dans le cadre de la réalisation des activités du projet et de l'obtention de résultats précis. Ces responsabilités ont été définies dans les différents accords opérationnels de partenariat. La coordination entre les différentes associations impliquées a **bien fonctionné** et n'a donné lieu à aucune situation de conflit, mis à part la décision, en 2017, d'exclure du projet un orphelinat, le « Centre Lalla Meriem » de Rabat (Services pour familles et mineurs handicapés), qui n'était pas partenaire du projet mais bénéficiaire, en raison d'une collaboration jugée préjudiciable par les responsables de l'intervention à cause de divergences apparues au sujet de l'approche à adopter.

D'après les différents entretiens réalisés avec les référents des ONG actrices, le réseautage entre les différentes associations a représenté - et représente apparemment encore aujourd'hui - le véritable **point fort** de l'initiative.

Au terme de la réalisation de l'initiative, on a enregistré une **légère augmentation** de son coût. Par rapport au budget prévisionnel (527 726,08 Euros), les dépenses totales déclarées ont été de 529 752,61 Euros. Lors de la première année, un montant de 211 742,33 € a été dépensé, contre une dépense prévisionnelle de 254 248,96 €, avec un reliquat de 42 506,63 €. La deuxième année, en revanche, prévoyait un budget de 273 477,12 € qui, ajouté au reliquat de la première année, faisait un total de 315 983,75 €, contre une dépense déclarée de 318 010,28 €.

L'octroi de la somme devait se faire en **deux tranches**, la première au démarrage du projet et la deuxième à la fin de la première année, sur présentation du premier compte-rendu intervenu en février 2017. Néanmoins, le versement de la deuxième tranche n'est arrivé qu'à la fin du projet, à savoir le 19/12/2017. Les raisons de ce retard sont attribuables d'une part à l'AICS (accumulation de comptes-rendus entraînant d'inévitables ralentissements et retards, manque de personnel, occupé aussi à d'autres activités de l'Agence, réorganisation des bureaux suite à la création de l'Agence, passage à un autre organisme pourvoyeur, etc.), d'autre part au chef de file (délais de réponse très longs aux différentes demandes de renseignements complémentaires de la part du donateur). Ce retard n'a pas entraîné de criticités particulières dans la mesure où le chef de file a quand même réussi à mener à bien les activités et à verser les fonds prévus à ses partenaires.

Les prévisions de dépense et d'utilisation des ressources humaines et matérielles **n'ont pas été entièrement respectées** : il y a eu quelques écarts entre le budget prévisionnel et les comptes définitifs, mais cet écart n'a pas eu d'incidence sur la réalisation des activités prévues. Cela a

notamment été possible grâce à la demande d'une variante sans coûts additionnels présentée à l'AICS pendant la première année et qui a essentiellement concerné une réaffectation des coûts et des ressources humaines utilisées dans le projet.

D'une manière générale, les ressources mises à disposition par le projet se sont montrées adéquates, bien qu'il convienne de souligner que, d'une part, certaines activités comme celles des mineurs sortant des instituts, ont été quantitativement très en-deçà des prévisions (269 jeunes assistés, contre 1000 prévus), et que, d'autre part, la situation de l'utilisation des ressources n'est pas toujours claire compte tenu des chevauchements du projet avec des initiatives similaires ou « jumelles », financées par d'autres donateurs aux mêmes organisations, pendant la même période.

Sur la base de l'analyse de la documentation et des entretiens avec les informateurs clés (référénts AiBi, Soletterre et OVCI, etc.), il est possible d'identifier certains éléments qui ont **limité l'efficacité** du projet et qui ont également directement impacté son efficacité. Ceux-ci incluent principalement :

- le fait que le projet ait été mis en œuvre parallèlement au projet UE mentionné ci-dessus et avec l'implication des mêmes partenaires locaux qui prévoyait, en plus de la création de la Plateforme CDE avec de nombreuses associations déjà réunies dans le Collectif National - constitué en tant que groupe informel en 2013 et que le projet évalué prévoyait de renforcer, d'autres actions similaires (formations pour le renforcement des OSC, création d'un site/plateforme, création de services locaux expérimentaux pour l'insertion sociale des mineurs placés en institution, la définition d'un Plan d'Action National) ;
- Le fait que la plupart des opérateurs formés par le projet ne travaillent plus auprès des OSC destinataires de l'action de renforcement et qu'une association ne soit plus active au Maroc ;
- Le fait que le site/plateforme (http://enfancemaroc.org/?page_id=35) créé par le projet et mis en ligne en mai 2017, bien qu'encore actif, ne soit plus mis à jour car il a fusionné avec le site <http://www.plateformecdemaroc.com/> du projet UE. Le site financé par la Coopération italienne a donc eu une durée « effective », en termes de mise en ligne et de mise à jour, de 4 mois seulement. La Plateforme créée par le projet UE continue à exister à travers des lignes budgétaires mises à disposition par Ai.Bi. et par d'autres membres de la Plateforme grâce à la contribution d'autres projets/financements UE.

L'ensemble de ces éléments a **significativement réduit** l'efficacité du projet (mais également son efficacité, avec des retombées inévitables, aussi bien sur l'impact que sur la durabilité). En effet, la Plateforme actuelle (aussi bien en termes d'entité que de site web, qui compte aujourd'hui 28 membres), toujours opérationnelle, aurait de toute façon existé, même sans la contribution de la Coopération italienne.

5.5 Durabilité

QUESTION DANS QUELLE MESURE LES RESULTATS OBTENUS SONT-ILS PERENNES APRES LA FIN DU PROJET ? DANS QUELLE MESURE L'INITIATIVE A FAVORISE LA MISE EN ŒUVRE DE MECANISMES DE MOBILISATION DE RESSOURCES ET DE PERSONNES PERTINENTES ET CAPABLES DE GARANTIR LA PERENNITE DES RESULTATS OBTENUS ?

L'avis sur la durabilité du projet se caractérise par une forte criticité.

Les activités prévues dans le document de financement qui auraient pu contribuer à la durabilité de l'initiative et à l'obtention des résultats correspondants portaient essentiellement sur :

- le renforcement des compétences des opérateurs des OSC et du Collectif National CDEPF sur les thèmes du *lobbying* et de la communication sociale, à travers des formations. De fait, la

quasi-totalité du personnel des OSC formé n'a aujourd'hui plus rien à voir avec ces dernières ou est introuvable ;

- la création et l'animation d'une Plateforme Nationale en ligne en tant qu'outil de communication et de promotion sociale, d'information et de sensibilisation sur les thèmes promus par le projet, directement gérée par le Collectif National. Cette action est étroitement liée au point précédent et, en outre, la Plateforme en ligne, bien qu'elle existe encore, a fusionné avec la Plateforme du projet financé par l'UE ;
- l'intervention opérationnelle visant le lancement/expérimentation et le renforcement de services territoriaux de proximité spécialement dédiés aux cibles bénéficiaires en mesure de compléter et renforcer l'offre territoriale de services sociaux. En substance, l'expérimentation de nouveaux guichets n'a pas fonctionné car, une fois le projet terminé, ces guichets n'ont plus fourni aucun type de service.

L'ensemble de ces actions intégrées et complémentaires avaient pour objectif de **consolider et renforcer** la mission et la représentativité du Collectif National du point de vue institutionnel, afin de garantir la continuité des actions entreprises à l'issue du projet.

Néanmoins, **l'absence de mesures spécifiques** garantissant la durabilité des différentes actions a, de fait, comporté **leur interruption** dès que le projet a pris fin. Dans ce sens, il aurait été probablement souhaitable d'impliquer dès le début de l'intervention les acteurs publics et privés dans le territoire pour assurer la continuité des différentes actions, notamment celles adressées aux catégories les plus faibles.

L'initiative se caractérise donc par **l'absence de toute stratégie** définie de durabilité visant à assurer la continuité des actions et de leurs résultats. Cette absence a, en effet, entraîné des difficultés concrètes pour le bon fonctionnement du système mis en place.

Les questions quant aux capacités des associations à soutenir le processus/système à long terme ne trouvent **pas de réponses certaines**, bien que l'on constate certains éléments positifs pour la durabilité qui, néanmoins, comme nous l'avons déjà vu au sujet des autres critères, ne sont pas exclusivement attribuables au financement de la Coopération italienne et au projet réalisé, mais plutôt à l'ensemble des actions menées qui tendent à favoriser la durabilité, à savoir :

- Au cours de la période où l'initiative a été réalisée, d'autres initiatives similaires ont été lancées et d'autres ont suivi, mobilisant des ressources provenant d'autres donateurs au niveau national et international. Le projet RBC financé par l'UE, en cours de réalisation, reproduit et renforcé dans 4 régions du Maroc en est un exemple, ainsi que le contrat conclu par Ai.Bi. avec le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et du Développement Sociale pour la prise en charge et l'insertion professionnelle des *care leavers* ;
- La Plateforme, dans laquelle a convergé une partie du Collectif National, est devenue un élément à part entière de l'action ordinaire des associations qui en font partie. Il est toutefois important de vérifier la façon dont ce réseau évoluera dans le temps : la continuité des actions est, en effet, nécessairement liée à l'existence de moyens de financement externes.

Enfin, comme déjà mentionné, la durabilité générale du projet souffre de **l'absence d'un exit strategy**. Cette absence, toujours problématique quel que soit le projet ou l'intervention de coopération au développement, est d'autant plus grave eu égard au caractère particulièrement délicat des thèmes affrontés par le projet en question et à la vulnérabilité des catégories de personnes qui en constituent la cible principale. Le fait de ne pas prévoir de réponse concrète aux espoirs et aux attentes suscités auprès des catégories les plus faibles comme les personnes handicapées et leurs familles, les mères célibataires et les mineurs placés en institution, peut comporter, comme on a pu le voir dans les faits, un sentiment de frustration et une réaction de désillusion, qui remettent sérieusement en question la possibilité d'un changement. Ce n'est pas compatible avec les objectifs d'un projet de coopération.

5.6 Impact

QUESTION D'EVALUATION : QUELS EFFETS - POSITIFS ET NEGATIFS, ATTENDUS ET INATTENDUS - A ENTRAINE L'INTERVENTION SUR LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES DROITS DES MERES CELIBATAIRES, DES MINEURS SANS PROTECTION FAMILIALE ET DES MINEURS HANDICAPES AU MAROC ?

Compte tenu de la difficulté de distinguer ce qui est imputable au projet « *Tous autour de l'enfance* » à cause du chevauchement de multiples initiatives prévoyant les mêmes activités ou des activités très proches, financées par d'autres agences de coopération et par des agences gouvernementales marocaines en faveur des mêmes organisations et pendant la même période, l'impact du projet sur la reconnaissance des droits des catégories vulnérables s'avère généralement plutôt modeste compte tenu des effets réellement visibles des actions réalisées. Du point de vue de la théorie du changement sous-jacente à la formulation du projet, les résultats sont également en-deçà de ce qui était envisagé et souhaité, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs.

Comme pour l'efficacité, l'évaluation de l'impact de l'initiative considérée est plutôt **difficile** en raison d'une série de facteurs :

- l'absence de données de départ et la difficulté d'identifier des situations pouvant servir de comparaison : aucune ligne de base n'a été définie au démarrage de l'initiative et les données indiquées dans les documents du projet sont peut significatifs par rapport à l'initiative et à son impact ;
- l'absence de données consolidées : les données disponibles auprès des personnes impliquées concernent surtout les activités réalisées et le nombre de bénéficiaires directs ;
- la difficulté de joindre les personnes réellement impactées par le projet, notamment les opérateurs des OSC et certains guichets et personnes atteintes par la campagne d'information et de sensibilisation ;
- l'absence d'un système de suivi et d'autoévaluation interne, fondé sur des indicateurs objectivement vérifiables : les seules traces de formes de suivi se limitent à quelques procès-verbaux où sont décrites de manière purement administrative ce qui a été réalisé par rapport aux activités prévues, sans aucune réflexion, ni aucune donnée sur l'atteinte des objectifs du projet auxquels ces activités devaient contribuer ;
- le contexte vaste et complexe, le type de bénéficiaires et la multiplicité des actions avec des finalités différentes (recherche-action, formation, activation et renforcement des guichets et des chartes des services correspondantes ; la création d'un site web, la campagne de communication, etc.).

Mais le facteur le plus important réside dans le fait que pendant la même période, d'autres projets avec des objectifs très proches de ceux du projet évalué ont été mis en œuvre par le chef de file, ses partenaires et quelques associations locales : **distinguer les impacts** de ces différentes initiatives aux caractéristiques très semblables est, de fait, **impossible, du moins avec un niveau de fiabilité acceptable**.

Bref, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il serait vraiment difficile d'affirmer que le projet a eu, ou qu'il n'a pas eu d'impacts. On peut évidemment constater des « effets positifs », même si ces effets positifs ne sont pas tant attribuables à l'intervention objet de la présente évaluation, qu'à **l'ensemble des initiatives et des actions** réalisées grâce à la contribution de plusieurs donateurs (Union européenne, Région Friuli-Venezia-Giulia, Agence de Développement Social, Coopération italienne). En pratique, aucun élément ne permet de considérer ce projet, pris isolément et en dehors de ce contexte plus large d'un ensemble d'initiatives similaires, comme un projet pilote et expérimental (c'est plutôt une duplication d'actions déjà menées dans de nombreux cas depuis quelques années) ayant effectivement créé des impacts.

En conclusion, on peut affirmer que l'initiative **a contribué** – plutôt que produit - les impacts suivants :

- un impact direct et immédiat, à court terme, au niveau local en termes d'amélioration de la qualité de vie des jeunes handicapés ; cette amélioration n'a cependant été que temporaire puisqu'à la fin du projet, les familles et leurs enfants handicapés sont revenus à la situation d'isolement et de solitude quasi-totale qu'ils connaissaient avant le démarrage du projet, à l'exception de l'implication - ce que l'on peut considérer comme une bonne pratique - de jeunes bénévoles de quartier engagés dans l'assistance aux enfants/jeunes handicapés, qui a partiellement continué après la clôture du projet ;
- L'affirmation de la stratégie RBC qui a fait l'objet, en 2018, d'un autre financement de la part de l'Union européenne : le projet « Les jeunes en tant que pilier du développement inclusif au Maroc », présenté par OVICI de concert avec le Réseau National RBC Maroc, consiste au lancement et au suivi de 8 programmes de RBC dans quatre Régions du Maroc ;
- un impact direct sur l'amélioration de l'accès aux services de soutien dédiés aux mères célibataires, bien que de façon limitée aux guichets de Casablanca et, surtout, de Tanger, dont l'existence est cependant antérieure au lancement du projet et qui fonctionnent encore aujourd'hui notamment grâce au renforcement fourni par le projet ; l'impact sur les deux autres guichets destinés aux mères célibataires sont en revanche négligeables en ce qui concerne le guichet de Meknes et absents dans le cas du guichet dédié aux mères célibataires de Fez, qui a cessé toute activité dès la clôture du projet ;
- un faible impact concernant l'activité de création de guichets destinés aux mineurs sortant des instituts, d'une part parce que la plupart d'entre eux n'ont pas résolu leurs problèmes, d'autre part parce que, dans ce cas également, les activités ont été interrompues ou ralenties après la clôture du projet ;
- un impact moins direct et surtout de nature économique à moyen-long terme, à savoir la mobilisation des ressources de la part du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et du Développement Social pour la standardisation de la méthode de prise en charge et d'insertion socio-économique des *care leavers* appliquée par Ai.Bi. ;
- une absence d'impact concernant l'activité de formation, étant donné que seules 10 parmi les 46 personnes formées (comme déjà précisé, le nombre total de personnes formées est plutôt indicatif car les documents consultés sont imprécis, dans la mesure où il s'agit de listes de présences qui incluent aussi les animateurs des formations et, probablement aussi le personnel de support technique et logistique) sont restées dans leurs organisations ou, plus généralement, dans le milieu associatif marocain ; si les activités de formation avaient pour but de renforcer les organisations de la société civile, alors l'activité a échoué dans son intention ;
- un impact incertain de la stratégie fédératrice mise en place à travers la création de la Plateforme, pas tant pour la stratégie en elle-même, que pour le fait que cette opération a été soutenue - et même financée - par d'autres donateurs, notamment par l'Union européenne et qu'en fin de compte, elle aurait été possible même sans aucune intervention de la Coopération italienne ; certes, la coordination entre les organisations de la société civile marocaine et internationale présentes dans le Pays fonctionne très bien et représente indubitablement un grand pas en avant dans l'efficacité de leur action. Toutefois, attribuer ce résultat à l'impact du projet financé par la Coopération italienne serait vraiment tiré par les cheveux ;
- un bon impact médiatique probablement facilité par un moment particulièrement favorable dû à une opinion publique plus attentive et sensible à certains thèmes liés aux droits des femmes, aux droits des enfants et à ceux des enfants handicapés ; néanmoins cet impact, mis à part le chevauchement entre les projets et les donateurs, a concerné presque exclusivement les droits de l'enfance et, en partie, ceux des enfants handicapés, mais pas du tout les droits des femmes.

5.7 Visibilité

QUESTION D'EVALUATION : DANS QUELLE MESURE L'INITIATIVE A-T-ELLE ETE ACCOMPAGNEE D'UNE ACTION DE COMMUNICATION VISANT A PROMOUVOIR LES FINALITES DU PROJET ET LA VISIBILITE DE LA COOPERATION ITALIENNE ?

Concernant la communication visant à promouvoir les finalités du projet, l'avis est bon en moyenne, bien qu'il reste le problème du chevauchement entre différentes initiatives qui tendent à engendrer une certaine confusion. Concernant par contre la visibilité de la Coopération italienne, l'avis est tout juste passable.

En relation au critère additionnel de la visibilité, les différentes actions du projet et notamment celles concernant la communication publique et institutionnelle, ont été analysées. En particulier :

- Pour la réalisation de 3 événements le logo de la Coopération italienne est présent sur les différents supports produits, y compris les banderoles. À l'occasion de la conférence de lancement de la campagne et de celle de clôture du projet, des vidéos ont également été réalisées mais le logo de la Coopération italienne n'est visible que sur la vidéo de l'événement de clôture, tandis que sur celle du lancement de la campagne, on ne voit apparaître clairement que le logo du slogan de la campagne et du Collectif National.
- Pour ce qui est des coffrets d'information, des spots sur les radios et les réseaux sociaux et des campagnes médiatiques de masse pour la sensibilisation :
 - les 1000 coffrets d'information ne portaient que le logo de la campagne et du Collectif National, et pas celui de la Coopération italienne ;
 - pour la campagne d'information et de sensibilisation sur les thèmes du projet, la campagne intitulée « BINCOM », dans le spot en français où apparaît le logo de la Coopération, alors que dans les 10 témoignages vidéos en arabe avec 10 personnages publics marocains le logo de la campagne et du Collectif National sont bien visibles, mais pas celui de la Coopération italienne. La campagne a été entièrement diffusée en ligne par le biais des réseaux sociaux les plus courants (You Tube, Facebook, Twitter) et du site du Collectif National. Dans les différents articles produits dans le cadre de la campagne pour différents journaux il est précisé que le projet a été réalisé grâce à la contribution de la Coopération italienne,
- Pour ce qui est de la recherche réalisée dans le cadre du projet, sur la page de garde du rapport, les logos de la Coopération italienne, du Collectif National et du projet sont bien visibles.
- Concernant les 3 chartes de services, celles relatives aux mineurs et aux femmes portent le logo de la Coopération italienne et du projet, tandis que dans la charte des services pour les personnes handicapées apparaissent les logos des organismes bailleurs de fonds et pas celui de la Coopération italienne.
- Enfin, pour ce qui concerne le site du Collectif National, la contribution de la Coopération italienne est signalée dans la page d'accueil par la mention (sans logo) : « Le présent site-web a été réalisé grâce à un financement de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement, dans le cadre du projet AID 010593/AIBI/MAR « Tous autour de l'enfance ».

Compte tenu de ce qui précède, il est possible d'affirmer que l'initiative a généralement offert une **grande visibilité** d'une part à la campagne d'information et de sensibilisation réalisée, d'autre part au Collectif National qui, par ailleurs, n'« existe » plus. Leurs logos sont effectivement présents sur la plupart des supports produits (vidéos, banderoles, rouleaux, sacs, t-shirts, etc.). On ne peut pas en dire autant concernant la visibilité de la Coopération italienne, bien que le logo ait été inséré dans la documentation officielle du projet et sur les supports utilisés lors des événements (banderoles, rouleaux, chemises, etc.). En effet, dans les vidéos et les supports réalisés dans le cadre de la campagne, le logo de la Coopération italienne est **quasi inexistant**. Il s'agit indubitablement d'une occasion ratée si l'on considère le fait que la campagne s'est appuyée sur Internet pour sa diffusion,

atteignant sûrement un public plus vaste - et sans doute plus jeune - que celui que l'on peut atteindre en réalisant des événements et autres conférences.

6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques

6.1 Conclusions

Malgré les bonnes intentions des promoteurs et l'initiative louable de se consacrer à des thèmes délicats tels que ceux visés par l'intervention, le projet « *Tous autour de l'enfance* » s'est caractérisé par certains aspects positifs, mais aussi par de nombreux aspects problématiques qui concernent tant sa conception que les modalités de mise en œuvre des actions.

Concernant les aspects positifs, le projet a indubitablement eu le mérite d'avoir contribué à la prise de conscience de la part de l'opinion publique, des décideurs politiques et des acteurs intervenants sur la question des grossesses hors mariage, du phénomène de l'abandon des enfants au Maroc, et d'avoir mis à disposition une scène nationale et internationale, d'une part à travers les activités de la Plateforme, d'autre part, plus généralement, à travers une activité de sensibilisation sur le thème des droits de l'enfance.

Quant aux aspects problématiques, il convient avant tout de souligner que l'intervention n'a absolument pas présenté les caractéristiques d'un « projet pilote », car en réalité les différentes actions prévues étaient déjà en cours de réalisation dans le cadre d'autres interventions promues par les trois ONG concernées, avec des financements de l'Union européenne, de la Région Friuli-Venezia Giulia et de l'Agence de Développement Sociale (organe ministériel marocain) s'inscrivant dans le Programme de Soutien à la Parité Homme-Femme 2012-2016. En fait, il s'est agi d'une duplication d'actions déjà menées auparavant plutôt que d'actions pilotes.

En deuxième lieu, la formulation du projet a été viciée par une syntaxe institutionnelle qui prévoyait une répartition des tâches entre les trois ONG promotrices ayant une logique d'intervention et une mission très différentes. Cette répartition a entraîné une sorte de spécialisation des trois ONG promotrices sur la base de leurs compétences, risquant de générer trois projets différents, un pour chacune des trois ONG responsables de la mise en œuvre des actions.

Ces différences ont également porté sur les approches quant au fonctionnement d'une même action, comme dans le cas des guichets d'assistance pour les mères célibataires : deux guichets préexistants à l'intervention, celui de Tanger et en partie celui de Casablanca, ont pu améliorer leurs services en faveur des mères grâce au soutien du projet, tandis que les deux autres guichets de Fez et de Meknes créés ex novo grâce aux fonds du projet, ont cessé de fonctionner après sa clôture.

Dans ce contexte, il convient de souligner l'efficacité de l'approche holistique adoptée par le guichet de Tanger dédié aux mères célibataires et géré par l'ONG marocaine 100% Mamans. En effet, l'adoption de cette approche a non seulement permis une plus grande efficacité pour créer un environnement favorable pour les mères célibataires, mais elle leur a surtout permis de sortir de la clandestinité par le biais d'activités de sensibilisation de l'opinion publique, notamment à travers des formes de dénonciation de la stigmatisation et de la marginalisation sociales dont elles sont victimes.

Du point de vue des performances analysées à travers les critères d'évaluation adoptés, le projet affiche :

- une pertinence théoriquement élevée par rapport au contexte, néanmoins fortement mitigée par certains aspects qui compromettent ses chances de succès, notamment en raison de la prédominance d'un paradigme théorique et de modalités opérationnelles liées aux droits de l'enfance, reléguant par ailleurs au deuxième plan la question des droits des femmes et

négligeant ainsi le processus de stigmatisation et de marginalisation sociales que ces dernières subissent ;

- une faible cohérence, aussi bien interne qu'externe, due essentiellement au chevauchement avec des « projets jumeaux » financés par d'autres agences de coopération en faveur des mêmes organisations et pendant la même période, qui ont vu l'adoption d'approches diverses, parfois contradictoires entre elles, à l'intérieur des différents volets de l'intervention ;
- une efficacité à plusieurs vitesses en fonction des actions et des acteurs qui les ont mis en œuvre, parfois difficile à apprécier du fait du chevauchement avec d'autres projets, mais généralement très bonne pour certains guichets destinés à l'assistance des mères célibataires et pour les activités en faveur des enfants handicapés, et faible, voire très faibles pour d'autres guichets ; également très faible est l'efficacité des formations dispensées en faveur des ONG/OSC avec la perte du capital humain formé ; les autres actions s'avèrent difficiles à évaluer (ou, quand elles peuvent l'être, l'avis est généralement négatif, voire très négatif), d'une part à cause du chevauchement entre projets mentionné ci-dessus (c'est le cas de la Plateforme), d'autre part à cause des ressources limitées affectées à la présente étude d'évaluation (comme, par exemple, pour les activités de communication publique) ;
- une efficacité du projet théoriquement bonne, mais avec un avis fortement mitigé, entre autre, par les chevauchements entre différents projets similaires, financés par différents donateurs ;
- un impact difficile à évaluer en l'absence de lignes de base même pour les activités préexistantes au projet, comme dans le cas des guichets de Tanger et de Casablanca, qui semblent quoi qu'il en soit avoir tiré profit du soutien du projet pour renforcer leurs services ; pour les deux autres guichets de Fez et Meknes, l'impact s'avère très faible (ces deux guichets affichent un total d'à peine 45 mères assistées en deux ans) ; dans le cas d'autres activités particulièrement intéressantes comme les Chartes des Services, l'impact est en réalité tout aussi faible, à cause des problèmes de diffusion de ces Chartes ; pour de nombreuses activités, comme celles liées à la Plateforme, l'impact n'apparaît pas particulièrement important compte tenu du fait qu'elles auraient été réalisées même sans le soutien de la Coopération italienne, notamment grâce au financement de la part d'autres agences de coopération, tout particulièrement l'Union européenne ; concernant, enfin, la formation visant le renforcement du mouvement associatif marocain, l'impact peut être considéré comme quasi nul ;
- une durabilité généralement assez basse, due tant à l'absence d'un *exit strategy* que, surtout, aux attentes déçues des bénéficiaires, qui ont entraîné des réactions de frustration devant la brusque interruption des services (à l'exception de ceux préexistants au projet comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires à Tanger et Casablanca) ;
- une visibilité largement problématique en raison de la confusion générée, auprès des bénéficiaires, mais aussi de certains opérateurs des services du projet, par la présence de différents financements pour des activités similaires - pour ne pas dire identiques - pendant le même laps de temps et en faveur des mêmes ONG impliquées dans le projet « *Tous autour de l'enfance* ».

6.2 Les bonnes pratiques et les leçons apprises

D'après les résultats de l'étude d'évaluation, il a été possible d'identifier quelques bonnes pratiques et leçons apprises, qui se révéleront utiles lors de la formulation et de la mise en œuvre d'interventions dans le même domaine que celui du projet « *Tous autour de l'enfance* ». Cependant, il convient de préciser que les bonnes pratiques dégagées se rapportent plus aux attitudes et aux approches des différentes organisations qu'à l'intervention dans son ensemble. De plus, comme nous l'avons maintes fois rappelé dans le présent rapport, du fait du chevauchement entre de multiples « interventions jumelles » financées par différentes agences de coopération en faveur des trois ONG promotrices et réalisées pendant la même période, il s'avère impossible d'attribuer ces bonnes pratiques à un projet plutôt qu'à un autre.

6.2.1 Les bonnes pratiques

- L'approche adoptée par le guichet de Tanger géré par l'ONG marocaine 100% Mamans, qui était en réalité déjà active plusieurs années avant le démarrage du projet, a montré qu'en affrontant les difficultés des mères célibataires de manière globale, sans se contenter de la simple assistance pendant l'accouchement et la période immédiatement après, et en apportant donc un soutien à long terme, on peut obtenir des changements durables dans le tissu social plus profond. Ce n'est, en effet, qu'à travers ces changements que l'on peut espérer lutter contre le processus de stigmatisation sociale qui touche les mères célibataires et le phénomène de l'abandon des enfants. À cet égard, il convient de souligner que le mode opérationnel du guichet géré par l'organisation 100% Mamans a montré un grand potentiel d'impact et d'efficacité précisément parce qu'il implique les pères, le personnel de santé (médical et infirmier) des hôpitaux, les forces de police, les tribunaux, la famille, etc., autrement dit, tous les acteurs clés de la lutte contre le problème de l'enfance abandonnée, en agissant sur les causes plutôt que sur les effets. Il est également important de souligner que les mères célibataires assistées restent en contact avec le guichet et l'organisation qui le gère précisément parce qu'elles sont considérées comme des actrices et pas comme de simples bénéficiaires d'une assistance, au point d'animer des émissions radio sur les thèmes qui les concernent, sortant donc de leur clandestinité et de leur maternité vécue de manière privée et solitaire, pour faire le choix de la représentation publique d'un phénomène qui concerne l'ensemble de la société et pas seulement une poignée d'individus.
- La pratique du bénévolat autour de l'expérience du guichet SAFIR mérite sans doute une réflexion particulière car elle peut être considérée comme une formule efficace, d'une part en tant que contribution au processus de socialisation et d'intégration sociale des enfants handicapés, d'autre part du point de vue de l'implication du quartier à travers la mobilisation des jeunes bénévoles. Une telle pratique peut représenter un outil efficace, en tant bien sûr que complément d'autres outils de type médical et réhabilitatif, mais aussi en tant que prise de responsabilité sociale vis-à-vis des familles des enfants handicapés qui auraient autrement été obligées de supporter seules tout le poids de leur condition difficile et de celle de leurs enfants. En effet, le processus de socialisation des enfants handicapés ne peut pas reposer uniquement sur les familles, qui se trouvent bien souvent dans des situations économiques précaires, ni, dans le meilleur des cas, sur les établissements scolaires.
- La dynamique liée à la Plateforme, au-delà des problèmes encore irrésolus et des contradictions qui sont apparues suite à l'adoption de paradigmes monothématiques, est un processus qui doit être salué car il favorise des synergies entre les différentes organisations, parfois de petites dimensions et opérant uniquement à un niveau géographiquement très local et qui ne bénéficieraient autrement d'aucune visibilité, sans les moyens et les ressources que seules les grandes organisations - émanant souvent directement d'ONG européennes - peuvent se permettre. En effet, les possibilités d'influer sur la réalité sociale à travers des actions de *lobbying* et des campagnes de sensibilisation publique, que seul un contexte fédérateur peut réaliser efficacement, sont des éléments indispensables pour un changement des aspects les plus profonds de la société, tels que ceux nécessaires pour gérer et orienter la question de l'enfance abandonnée et de l'*empowerment* féminin.

6.1.2 Les leçons apprises

- La coexistence d'approches extrêmement différentes, comme dans le cas de l'intervention « *Tous autour de l'enfance* », n'est pas toujours enrichissantes pour un projet et peut engendrer une séparation trop nette entre les différents volets ou même entre les différents acteurs qui opèrent sur un même volet avec des démarches parfois contradictoires, comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires

- La question des droits de l'enfance, notamment des enfants nés hors mariage, est indissociablement liée au thème de l'égalité des genres : pour combattre le phénomène des enfants abandonnés, si on veut avoir une incidence réelle et profonde sur le tissu social et culturel, il faut lutter contre la stigmatisation subie par les femmes en adoptant une approche holistique en mesure d'impliquer les acteurs concernés, comme les pères, le personnel de santé de l'hôpital, la police, le tribunal, etc.
- La question de l'abandon des enfants ne se résout pas en évitant seulement que l'enfant soit abandonné au moment de l'accouchement (ou immédiatement après), il faut créer un environnement favorable autour de la mère, qui doit être assistée au moins pendant les premières phases de croissance de son enfant à travers un *follow-up* continu, qui prévoit d'une part des formes d'assistance psychologique, juridique et matérielle dans les moments de besoin, d'autre part l'insertion dans des processus d'intégration sociale en éliminant, tant que faire se peut, les raisons qui ont contribué à la marginalisation et à l'exclusion sociales.

7. Recommandations

Sur la base des résultats de l'étude d'évaluation et en vue d'interventions futures dans les mêmes thématiques que celles traitées par le projet « *Tous autour de l'enfance* », il est possible de formuler les recommandations ci-après.

7.1 Recommandations à caractère général

1. **Créer une coordination entre donateurs** afin d'éviter d'inutiles chevauchements de financements, pour de mêmes actions menées par de mêmes organisations et pendant un même laps de temps. Promouvoir au sein des donateurs la création d'un groupe thématique (comme cela est fait pour d'autres secteurs et domaines) dans le but de formuler une stratégie commune, en concertation avec les autorités gouvernementales, en relation au phénomène de l'enfance abandonnée
2. **Prévoir une durée adéquate** des projets dans le but d'assurer une meilleure efficacité et surtout pérenne. En particulier, les projets, comme celui qui a été évalué, portant sur des processus sociaux complexes et qui s'intéressent à la dimension la plus profonde de la société et de la culture, ne peuvent pas produire d'effets appréciables s'ils ont une durée limitée à 2 ans
3. **Éviter les interventions destinées simultanément à plusieurs catégories vulnérables**, chacune caractérisée par des problématiques différentes qui ne peuvent pas être affrontées selon une seule et même approche et avec des solutions prédéfinies à l'avance : les mères célibataires, les enfants abandonnés, les mineurs désinstitutionnalisés et les enfants handicapés
4. **Limiter le nombre d'acteurs qui mettent en œuvre les actions correspondantes**, afin de favoriser l'adoption d'approches et de modalités d'intervention cohérentes et partagées
5. **Prévoir un *exit strategy*** afin d'éviter de susciter des sentiments d'abandon et des réactions de frustration de la part des catégories les plus faibles de bénéficiaires ; en particulier, l'absence d'une stratégie adéquate de désengagement peut amener de véritables processus de régression des améliorations obtenues, comme dans le cas d'enfants / jeunes handicapés
6. **Prévoir des actions de suivi extérieur et d'évaluation intermédiaire** pour permettre de corriger le tir le cas échéant, afin de faire face à l'émergence de difficultés objectives liées au contexte ou de favoriser une vision partagée des problèmes et des solutions envisageables
7. **Définir des lignes de base pour permettre la mesure de l'impact**, autrement dit la situation de départ du contexte sur lequel le projet intervient, à travers l'utilisation de données statistiques et d'indicateurs effectivement mesurables

8. **Améliorer la communication**, surtout en ce qui concerne la visibilité de la coopération au développement italienne
9. **Prévoir la tenue efficiente d'archives** pour recueillir et classer les données et les informations, non seulement du point de vue de l'enregistrement des activités et des résultats, mais aussi des caractéristiques sociales des bénéficiaires ; cet aspect revêt une importance toute particulière en termes d'identification de résultats inattendus et des dynamiques et processus générés par le projet
10. **Améliorer le système de reporting** : souvent les informations sont approximatives et les données consignées ne sont pas claires et difficiles à interpréter

7.2 Recommandations spécifiques

11. **Concernant le handicap infantile, les interventions devraient prévoir une pleine implication des familles, à travers une approche holistique et pluridisciplinaire** qui prévoie également des systèmes de protection sociale articulés et en mesure d'accompagner la famille pour ne pas la laisser gérer seule les difficultés et les problèmes liés à la condition de leur enfant
12. **Concernant le phénomène des enfants abandonnés, il ne faut pas agir uniquement sur les effets, mais également sur les causes**, liées à la stigmatisation sociale et au processus de marginalisation et d'exclusion sociales que subissent les mères et, plus généralement, au thème de l'égalité des genres et de l'*empowerment* féminin
13. **Dans le cas tel que celui des guichets pour les mères célibataires, prévoir un *follow-up* après l'intervention** en assurant un soutien tous azimuts (psychologique, financier, juridique, institutionnel, d'orientation professionnelles, etc.) indépendamment de la décision de la mère quant à son enfant à plus forte raison dans les cas où les mères décident de garder leur enfant

ANNEXES

ANNEXE 1 : Termes de référence

Allegato 1



*Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale*

**MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI E DELLA
COOPERAZIONE INTERNAZIONALE**

DIREZIONE GENERALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO

Ufficio III Sezione Valutazione

TERMINI DI RIFERIMENTO

PER LA VALUTAZIONE INDIPENDENTE DEL

*Progetto “Tous autour de l’enfance. Servizi di prevenzione e tutela a
favore delle madri nubili, dei minori senza protezione familiare e dei
minori con disabilità in Marocco”*

Valutazione d’impatto

Marocco

HUMANDEV

AID N. 10593

Contesto e oggetto della valutazione

L'iniziativa qui considerata, realizzata dal 2016 al 2018, persegue l'obiettivo di concorrere alla promozione e alla tutela dei diritti sociali ed economici delle madri nubili e dei loro figli, minori in stato o a rischio di abbandono, rafforzando il ruolo delle organizzazioni della società civile impegnate su questi temi nella loro funzione di studio, elaborazione, applicazione e controllo delle politiche e dei servizi dedicati a queste categorie vulnerabili (MDG 3, come da documento di progetto).

L'iniziativa ambisce a rafforzare il ruolo della società civile e delle autorità locali nel loro complesso, a tutela di queste categorie più vulnerabili (madri nubili, minori istituzionalizzati e a rischio di abbandono). In ragione della delicatezza sociale e culturale della tematica le OSC locali, impegnate su questi temi, risultano poche a livello nazionale e con scarse possibilità e capacità di intervento in termini di proposizione politica, di informazione e sensibilizzazione culturale e in termini operativi di servizio.

Ulteriori dettagli relativi all'iniziativa considerata, incluso l'elenco dettagliato dei beneficiari, saranno forniti nell'allegata scheda anagrafica e descrittiva.

La documentazione di base dell'iniziativa da valutare è allegata alla lettera d'invito, insieme a questi Termini di Riferimento. Nella fase di *Desk Analysis*, potrà essere fornita altra documentazione.

Utilità della valutazione

La Valutazione è finalizzata principalmente a:

- confermare la validità dei servizi pilota proposti sul campo, ovvero se e in che misura rappresentino delle buone pratiche replicabili;
- verificare se la Piattaforma Nazionale telematica, rappresenti uno strumento valido di promozione e sensibilizzazione pubblica riguardo una tematica ancora oggetto di rimozione e stigmatizzazione sociale;
- misurare l'efficacia della metodologia e dell'approccio multidisciplinare adottati (Fundamental Rights Approach) e degli strumenti adottati (con particolare riferimento all'ICF, International Classification of Functioning, Disability and Health).

Più in generale, anche attraverso le lezioni apprese e le raccomandazioni, la valutazione darà notizie utili atte ad indirizzare al meglio i futuri finanziamenti di settore e nel Paese e a migliorare la programmazione politica dell'aiuto pubblico allo sviluppo.

La diffusione dei risultati della Valutazione permetterà inoltre di rendere conto al Parlamento circa l'utilizzo dei fondi stanziati per l'Aiuto Pubblico allo Sviluppo ed all'opinione pubblica italiana circa la validità dell'allocazione delle risorse governative disponibili in attività di Cooperazione. I risultati della valutazione e le esperienze acquisite saranno condivise con le principali Agenzie di cooperazione e con i partner che devono anch'essi rendere conto ai loro Parlamenti ed alle loro opinioni pubbliche su come siano state utilizzate le risorse messe a loro disposizione. La valutazione favorirà anche la "mutual accountability" tra partner in relazione ai reciproci impegni.

Infine, mediante il coinvolgimento dei Paesi partner in ogni fase del suo svolgimento, la valutazione contribuirà al rafforzamento della loro capacità in materia di valutazione.

Obiettivi ed ambito della valutazione

La valutazione, tenendo in conto anche gli indicatori contenuti nel quadro logico, dovrà esprimere un giudizio sulla rilevanza degli obiettivi del progetto da valutare nonché sulla loro efficacia, efficienza, impatto e sostenibilità.

In particolare, trattandosi di valutazione d'impatto si dovranno descrivere i cambiamenti osservati (previsti e non) sul contesto sociale, economico e ambientale nonché sugli altri indicatori di sviluppo; evidenziare in che misura siano attribuibili all'intervento; analizzare i meccanismi che hanno determinato l'impatto; fornire una spiegazione dell'impatto positivo e negativo di fattori esterni quali il contesto politico, le condizioni economiche e finanziarie.

L'esercizio di valutazione dovrà analizzare in che misura l'azione della Cooperazione Italiana abbia influito sulle politiche, le strategie e i programmi nazionali, contribuendo al raggiungimento degli MDGs/SDGs indicati nella documentazione di progetto allegata. Si valuterà, più in generale, in che modo ed in che misura il progetto ha modificato il contesto in una direzione di maggiore equità e giustizia sociale ed ha influito sulle tematiche trasversali (tra cui diritti umani, eguaglianza di genere, disabilità e ambiente). Si verificherà se sia stata garantita l'accessibilità alle informazioni e alle attività in favore delle persone con disabilità.

La valutazione dovrà accertare se e in che misura le attività siano state realizzate in coordinamento con le altre iniziative nel settore all'interno dello stesso Paese e secondo il principio della complementarità.

La valutazione esaminerà anche il grado di logicità e coerenza del design del progetto e ne valuterà la validità complessiva.

Le conclusioni della valutazione saranno basate su risultati oggettivi, credibili, affidabili e validi tali da permettere alla DGCS di elaborare misure di management response. Il rapporto finale di valutazione dovrà inoltre evidenziare le lezioni apprese, rilevare eventuali buone pratiche, fornire raccomandazioni e dati utili da utilizzare come base line per lo sviluppo di futuri progetti nel settore.

Il team di valutazione potrà suggerire e includere altri aspetti congrui allo scopo della valutazione.

Criteri

I criteri di valutazione si fondano sui seguenti aspetti:

- **Impatto:** Si analizzerà in che misura l'intervento abbia prodotto effetti positivi e negativi, previsti o imprevisti a livello più elevato rispetto a quelli immediati.
- **Rilevanza:** Il team di valutazione dovrà verificare in che misura l'iniziativa tiene conto del contesto specifico, delle priorità e delle politiche del Paese e della DGCS. La valutazione stimerà in che misura gli obiettivi dei progetti sono coerenti con le prerogative e le esigenze dei beneficiari. Nel valutare la rilevanza dell'iniziativa, si considererà: 1) in che misura gli obiettivi dell'iniziativa sono validi rispetto ai bisogni individuati; 2) in che misura sono coerenti; 3) la percezione dell'utilità dei progetti da parte dei beneficiari.
- **Efficacia:** La valutazione misurerà il grado e l'entità dell'eventuale raggiungimento degli obiettivi dell'iniziativa. Nel valutare l'efficacia sarà utile: a) considerare se gli obiettivi, generale e specifico, siano stati chiaramente identificati e quantificati, b) verificare la coerenza delle caratteristiche progettuali con il relativo obiettivo generale e specifico, c) verificare in che misura l'obiettivo generale sia stato raggiunto, d) analizzare i principali fattori che hanno influenzato il raggiungimento o meno degli obiettivi.

- **Efficienza:** La valutazione analizzerà se l'utilizzo delle risorse sia stato ottimale per il conseguimento dei risultati del progetto, indicando come gli input siano stati convertiti in risultati.
- **Sostenibilità:** Si valuterà la potenziale sostenibilità dell'iniziativa di produrre benefici nel tempo.

Quesiti valutativi

Gli obiettivi della valutazione dovranno essere tradotti in quesiti valutativi che faranno riferimento prevalentemente ai criteri OCSE-DAC ed altri eventuali criteri ritenuti rilevanti.

I quesiti valutativi dovranno essere formulati soprattutto in funzione dell'utilità della valutazione.

Le domande sull'efficacia dovranno basarsi sul livello dei risultati (outcome) e degli impatti specifici generati, anziché su specifici output e sull'impatto globale.

Trattandosi di valutazione d'impatto, una parte dei quesiti dovranno essere del tipo causa-effetto.

Alcune domande dovranno essere indirizzate anche a tematiche trasversali (povertà, diritti umani, questioni di genere, disabilità o ambiente etc.).

In ogni caso, i quesiti (principali e supplementari) dovranno essere formulati quanto più possibile in maniera dettagliata, facendo riferimento alle specifiche caratteristiche degli interventi, in forma chiara e con un taglio operativo che tenga anche conto della concreta possibilità di darvi una risposta.

Principi generali, approccio e metodologia

a) La valutazione deve essere in linea con i più elevati standard internazionali di riferimento e tiene conto delle rilevanti linee guida della cooperazione italiana.

Le valutazioni realizzate dalla DGCS si basano sui seguenti principi: utilità, credibilità, indipendenza, imparzialità, trasparenza, eticità, professionalità, diritti umani, parità di genere e sul principio del *leave no-one behind*.

La valutazione deve essere condotta con i più elevati standard di integrità e rispetto delle regole civili, degli usi e costumi, dei diritti umani e dell'uguaglianza di genere e del principio del "non nuocere".

Le tematiche trasversali (tra cui diritti umani genere, disabilità, ambiente) dovranno avere la dovuta considerazione ed i risultati della valutazione in questi ambiti dovranno essere adeguatamente evidenziati con una modalità trasversale.

b) Per valutare quanto gli interventi abbiano inciso sulla capacità, da un lato di concedere i diritti umani e dall'altro di pretenderne la fruizione, si utilizzerà lo *Human Rights Based Approach*.

Più in generale, il team di valutazione userà un *Results based approach (RBA)* che comprenderà l'analisi di varie fonti informative e di dati derivanti da documentazione di progetto, relazioni di monitoraggio, interviste con le controparti governative, con lo staff del progetto, con i beneficiari diretti, sia a livello individuale sia aggregati in focus group. A questo scopo, il team di valutazione intraprenderà una missione in Marocco.

Il processo di valutazione dovrà essere "*utilisation focused*", vale a dire che l'enfasi principale verrà posta sull'uso specifico che dei suoi risultati dovrà essere fatto.

c) Il team di valutazione dovrà adottare metodologie sia qualitative che quantitative in modo tale da

poter triangolare i risultati ottenuti con l'utilizzo di ciascuna di esse. Nella scelta delle metodologie da utilizzare, il team di valutazione dovrà tenere conto degli obiettivi che la valutazione si propone nonché delle dimensioni e caratteristiche degli interventi. Si dovrà esplicitare quali metodi si utilizzano sia per la valutazione che per la raccolta dei dati e la loro analisi, motivando la scelta e chiarendo le modalità di applicazione degli stessi.

In ogni caso, le metodologie utilizzate dovranno essere in accordo con tutti i principi enunciati in precedenza nei punti a e b. In particolare, la prospettiva di genere dovrà sempre essere integrata (alla luce del tipo di intervento valutato) e con modalità che dovranno essere indicate nella proposta tecnica presentata (ad esempio, la presenza nel team di personale di sesso femminile o comunque esperto in materia di genere, raccolta ed analisi dei dati in maniera disaggregata per genere etc.).

Nella fase di avvio della valutazione, i valutatori dovranno:

- 1- elaborare la teoria del cambiamento, compatibilmente con le modalità di impostazione iniziale dell'intervento;
- 2- proporre le principali domande di valutazione e le domande supplementari, in maniera puntuale e tenendo conto delle caratteristiche specifiche dell'intervento;
- 3- elaborare la matrice di valutazione, che, per ciascuna delle domande di valutazione e domande supplementari che si è deciso di prendere in considerazione, indichi le tecniche che si intendono utilizzare per la raccolta dei dati e fornisca altre informazioni quali i metodi di misura, eventuali indicatori, la presenza o meno di dati di base e quanto altro opportuno in base alle esigenze della valutazione;
- 4- stabilire le modalità di partecipazione degli stakeholder alla valutazione con particolare attenzione ai beneficiari e ai gruppi più vulnerabili (in particolare madri nubili, minori e disabili).

Coinvolgimento degli stakeholder:

I metodi utilizzati dovranno essere il più partecipativi possibile, prevedendo in tutte le fasi il coinvolgimento dei destinatari "istituzionali" della valutazione, del Paese partner, dei beneficiari dell'intervento ed in generale di tutti i principali stakeholder.

Il team di valutazione dovrà coinvolgere gli stakeholder nella realizzazione della valutazione realizzando attività formative di capacity building volte a migliorare la capacità valutative del Partner.

Oltre ai beneficiari ed agli enti esecutori, i principali stakeholder includono: Associazione "Casa Lahnina", CLIO – Centro Locale di Informazione e Orientamento, Associazione "100% Mamans", Fondazione "Rita Zniber", Associazione "Dar Atfal Al Wafae", Associazione INSAF – Istituzione Nazionale di Solidarietà con Donne in Difficoltà, Associazione "Osraty", Associazione "SOS Village d'Enfants", UNICEF Marocco, Entraide Nationale.

Qualità della valutazione:

Il team di valutazione userà diversi metodi (inclusa la triangolazione) al fine di assicurare che i dati rilevati siano validi.

La valutazione dovrà conformarsi ai *Quality Standards for Development Evaluation* dell'OCSE/DAC.²⁹

²⁹ <https://www.oecd.org/development/evaluation/qualitystandards.pdf>

Profilo del team di valutazione

Il servizio di valutazione dovrà essere svolto da un team di valutazione, composto da almeno 3 membri, incluso il team leader, il quale sarà il referente della DGCS per l'intera procedura e parteciperà alle riunioni e workshop previste dal piano di lavoro.

Il team leader dovrà avere i seguenti requisiti minimi:

- Diploma di laurea triennale;
- Padronanza della lingua italiana, parlata e scritta;
- Padronanza della lingua inglese, parlata e scritta;
- Esperienza in attività di valutazione di iniziative di cooperazione allo sviluppo (almeno 3 anni);
- Esperienza in coordinamento di team multidisciplinari (almeno 1 anno).
- Conoscenza approfondita della gestione del ciclo del progetto e dei progetti di cooperazione allo sviluppo.
- Conoscenza degli strumenti e modalità di intervento della cooperazione italiana.

Ciascuno degli altri membri obbligatori del team dovrà possedere i seguenti requisiti minimi:

- Diploma di laurea triennale;
- Padronanza della lingua inglese, parlata e scritta.
- Esperienza in attività di valutazione di iniziative di cooperazione allo sviluppo (almeno 1 anno);
- Conoscenza della gestione del ciclo del progetto e dei progetti di cooperazione allo sviluppo.

Il team di valutazione dovrà inoltre disporre delle seguenti competenze, che potranno essere possedute da uno o più membri obbligatori o aggiuntivi:

- Competenza nel settore delle tematiche di genere, tutela dei minori e disabilità;
- Conoscenza del Paese e del contesto istituzionale dell'iniziativa da valutare;
- Padronanza della lingua/e veicolari (francese e arabo)
- Competenza in interviste, ricerche documentate, raccolta e analisi dei dati;
- Competenza adeguata in tematiche trasversali;
- Ottime capacità analitiche, redazionali e di presentazione dei dati.

Il team di valutazione potrà avvalersi di esperti locali anche in qualità di membri del team stesso. Gli esperti locali potranno coincidere con i membri del team.

Prodotti dell'esercizio di valutazione

Gli output dell'esercizio saranno:

- Un Inception Report di max 12 pagine, 20 giorni dopo il primo incontro con gli Uffici della DGCS.
- Un Rapporto finale, di max 50 pagine, in formato cartaceo rilegato in brossura, 10 copie in lingua italiana, 10 copie tradotte in lingua inglese e 10 in lingua francese, e su supporto informatico in formato Word e Pdf (max 3Mb). La traduzione dovrà essere di un livello qualitativo professionale. Le copie dovranno essere dotate di copertina plastificata e contenere indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale.

- Un Summary Report di max 15 pagine, 10 copie in lingua italiana, 10 copie tradotte in lingua inglese e 10 copie in lingua francese, comprensivo di quadro logico, griglia dei risultati del progetto e sommario delle raccomandazioni. La traduzione dovrà essere di un livello qualitativo professionale. Le copie dovranno essere dotate di copertina plastificata e contenere indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale. Il Summary Report dovrà contenere anche elementi di infografica.³⁰
- Documentazione fotografica (in alta definizione) sull'iniziativa valutata, a sostegno delle conclusioni della valutazione, fornita su supporto informatico.
- Workshop di presentazione del rapporto finale presso il MAECI-DGCS.
- Workshop di presentazione del rapporto finale nel Paese.

³⁰ Da valutare

**MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI E DELLA
COOPERAZIONE INTERNAZIONALE**

DIREZIONE GENERALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO

TITOLO DEL PROGETTO	<u><i>“Tous autour de l’enfance. Servizi di prevenzione e tutela a favore delle madri nubili, dei minori senza protezione familiare e dei minori con disabilità in Marocco” – AID 10593</i></u>	
LUOGO DEL PROGETTO	Marocco	
LINGUA DEL PROGETTO	francese	
DURATA PREVISTA	24 mesi (2016-2018)	
DURATA EFFETTIVA	24 mesi (2016-2018)	
CANALE DI FINANZIAMENTO	bilaterale	
TIPOLOGIA	dono	
BUDGET TOTALE	EURO	527.726,08
di cui:		
Contributo DGCS	EURO	364.598,88
Contributo ONG Monetario	EURO	88.389,68
Contributo ONG Valorizzato	EURO	4.000,00
Apporto Altri	EURO	70.737,52
ENTI ESECUTORI	Ai.Bi. Associazione Amici dei Bambini in consorzio con: Soletterre – Strategie di Pace Onlus OVCI – La nostra famiglia	
OBIETTIVI DEL MILLENNIO	03	

Progetto “Tous autour de l’enfance. Servizi di prevenzione e tutela a favore delle madri nubili, dei minori senza protezione familiare e dei minori con disabilità in Marocco” - AID 10593

Contesto dell’iniziativa

L’iniziativa “Tous autour de l’enfance. Servizi di prevenzione e tutela a favore delle madri nubili, dei minori senza protezione familiare e dei minori con disabilità in Marocco” è coerente con le “Linee Guida della Cooperazione Italiana sui Minori” (2012) e con le “Linee Operative della Cooperazione Italiana nella Regione del Nord Africa e Medio Oriente”, oltreché in linea con i sei assi prioritari dell’Iniziativa Europea di Vicinato 2014-2020 (European Neighbourhood Instrument - ENI), ovvero: “promozione dei diritti umani e delle libertà fondamentali, uguaglianza di genere ed empowerment delle donne, contrasto alla violenza di genere e alle discriminazioni”.

Obiettivi

L’obiettivo generale del progetto è promuovere e tutelare i diritti sociali ed economici delle madri nubili e dei minori istituzionalizzati, abbandonati o a rischio di abbandono in Marocco.

L’obiettivo specifico del progetto è rafforzare il ruolo delle organizzazioni della società civile impegnate nel settore, nella loro funzione di studio, elaborazione, applicazione e controllo delle politiche e dei servizi dedicati alle categorie vulnerabili (madri nubili, minori istituzionalizzati, abbandonati o a rischio di abbandono).

Finanziamento

Per il raggiungimento di tali obiettivi, l’Italia ha contribuito per un importo pari a € 527.726,08 di cui € 364.598,88 di contributo DGCS, € 88.389,68 di contributo ONG Monetario, € 4.000,00 di contributo ONG Valorizzato e € 70.737,52 di contributo proveniente da altri partner di progetto.

Strategia di intervento

La strategia prescelta di progetto si propone di:

- 1) accrescere la conoscenza e l’emersione del fenomeno attraverso un’azione di ricerca e mappatura settoriale;
- 2) promuovere l’identificazione, il consolidamento o l’attivazione di servizi territoriali pilota, che si possano integrare nella rete locale dei servizi sociali ed educativi competenti rispetto a tali forme di marginalità sociale;
- 3) avviare e rafforzare iniziative di *advocacy* politico-istituzionale, attraverso la costituzione di una Piattaforma nazionale tematica e l’elaborazione di un Piano d’Azione da proporre e discutere con le Istituzioni nazionali;
- 4) avviare una campagna di informazione e di sensibilizzazione nazionale che contribuisca ad erodere i muri di omertà e stigmatizzazione sociale.

Risultati da conseguire

L'iniziativa prevede il raggiungimento dei seguenti risultati attesi:

- Rinforzare e accreditare a livello istituzionale le capacità delle organizzazioni della società civile marocchine in tema di prevenzione e tutela dell'abbandono minorile e della discriminazione sociale delle madri nubili;
- Tutelare e garantire i diritti delle categorie vulnerabili attraverso il consolidamento e/o l'avviamento di servizi territoriali sperimentali;
- Promuovere i diritti delle categorie vulnerabili presso i destinatari diretti, le istituzioni e presso l'intera società civile marocchina.

Elenco beneficiari

I principali gruppi di beneficiari finali dell'intervento e dei servizi implementati sono:

- madri nubili appartenenti a categorie vulnerabili e donne a rischio di gravidanze non desiderate extra-coniugali: in particolare il target in questione è costituito da "petites bonnes", ovvero ragazze minorenni impiegate come domestiche presso famiglie ed esposte a sfruttamenti e violenze sessuali. Si stima di raggiungere almeno 200 beneficiarie;
- minori istituzionalizzati, abbandonati o a rischio di abbandono. A fronte di una popolazione stimata in circa 60.000 bambini al di fuori della famiglia in Marocco (UNICEF 2006), in particolare il progetto prevede di raggiungere circa 1.000 bambini istituzionalizzati e/o a rischio di abbandono, di cui indicativamente: 300 presso la Fondazione Rita Zniber (Meknés); 150 presso il centro Dar Al Wafa Al Atfal e 100 presso la Casa di Fés (Fés); 250 presso il centro SIDI Bernoussi (Casablanca); 200 minori con disabilità presso famiglie sul territorio di Temara (Rabat).

Ulteriori target beneficiari diretti dell'intervento sono:

- almeno 200 operatori sociali impegnati nei servizi di progetto e nei servizi territoriali (pubblici e privati) delle città di Tanger, Meknes, Fez, Rabat e Casablanca, o appartenenti a 20 OSC marocchine, coinvolti nella costituzione e animazione della Piattaforma Nazionale e beneficiari di attività di sensibilizzazione e formazione;
- 30 giornalisti e addetti stampa che sensibilizzati e formati rispetto al tema e coinvolti in attività e campagne di informazione pubblica;
- 20.000 cittadini/e a livello nazionale raggiunti attraverso le campagne e i servizi informativi e di sensibilizzazione messi in atto dal progetto.

Sviluppi recenti

Al progetto è stata apportata 1 variante tecnica non onerosa.

La durata del progetto è stata di 24 mesi, come da previsioni. Il progetto si è concluso il 3 gennaio 2018.

Non sono state realizzate valutazioni esterne. È stata realizzata una valutazione interna da parte dell'Ente esecutore al termine del primo anno di progetto, nonché una seconda valutazione interna alla fine del progetto per la rilevazione dei dati necessari alla compilazione del rapporto finale.

Disposizioni gestionali, piano di lavoro

<i>Desk Analysis</i>	Esame della documentazione riguardante il progetto. Dopo la firma del contratto la DGCS fornirà al team di valutazione ulteriore documentazione relativa all'iniziativa oggetto della valutazione. Il team incontrerà i rappresentanti degli uffici della DGCS, gli esperti/funzionari dell'Agenzia e gli altri stakeholder rilevanti.
<i>Inception report</i>	Il team dovrà predisporre l'Inception Report completo di approfondita descrizione dello scopo della valutazione, dei quesiti valutativi, specifici e dettagliati, dei criteri e degli indicatori da utilizzare per rispondere alle domande, delle metodologie che si intendono utilizzare per la raccolta dei dati, per la loro analisi e per la valutazione in generale, della definizione del ruolo e delle responsabilità di ciascun membro del team di valutazione, del piano di lavoro comprensivo del cronoprogramma delle varie fasi e dell'approccio che si intende avere in occasione delle visite sul campo. L'Inception Report sarà soggetto ad approvazione da parte della DGCS.
<i>Field visit</i>	Il team di valutazione visiterà i luoghi dell'iniziativa, intervisterà le parti interessate, i beneficiari e raccoglierà ogni informazione utile alla valutazione. Il team di valutazione, incluso almeno un membro obbligatorio del team, si recherà sul campo per un periodo stimato di almeno <u>dodici</u> giorni complessivi (la durata effettiva sarà determinata dall'offerente). Il suddetto periodo dovrà essere coperto da almeno uno dei tre membri obbligatori. La presenza in loco del team leader, anche per un periodo circoscritto, è incentivata con l'attribuzione di relativo punteggio in sede di valutazione dell'offerta tecnica (Piano di lavoro).
<i>Bozza del rapporto di valutazione</i>	Il team predisporrà la bozza del rapporto di valutazione, che dovrà essere inviata per l'approvazione da parte della DGCS.
<i>Commenti delle parti interessate e feedback</i>	La bozza di rapporto sarà sottoposta ai soggetti interni alla DGCS, i rappresentanti dell'Agenzia e altri eventuali stakeholder. Commenti e feedback saranno comunicati ai valutatori invitandoli a dare i chiarimenti richiesti e fare eventuali contro-obiezioni. Ove ritenuto utile, possono essere organizzati anche incontri di discussione collettiva.
<i>Workshop presso la DGCS</i>	Sarà organizzato un Workshop per la presentazione della bozza del rapporto di valutazione, per l'acquisizione di commenti e feedback da parte dei soggetti coinvolti nel progetto, utili alla stesura del rapporto definitivo.
<i>Rapporto finale</i>	Il team di valutazione definirà il rapporto finale, tenendo conto dei commenti ricevuti e lo trasmetterà alla DGCS, per l'approvazione finale. Al rapporto saranno allegati i TOR, le raccolte analitiche e complete dei dati raccolti ed elaborati, gli strumenti di rilevazione utilizzati (questionari etc.), i documenti specifici prodotti per gli approfondimenti di particolari tematiche o linee di intervento, le fonti informative secondarie utilizzate, le tecniche di raccolta dei dati nell'ambito di indagini ad hoc, le modalità di organizzazione ed esecuzione delle interviste, la definizione e le modalità di quantificazione delle diverse categorie di indicatori utilizzati, le procedure e le tecniche per l'analisi dei dati e per la formulazione delle risposte ai quesiti valutativi, inclusa la Matrice di Valutazione. Il rapporto dovrà evidenziare eventuali opinioni discordanti nel team di valutazione e può includere commenti di stakeholder.
<i>Workshop in loco</i>	Sarà organizzato un Workshop in loco per la presentazione alle controparti del rapporto finale di valutazione. I costi organizzativi (incluso affitto della sala, catering, eventuali rimborsi per lo spostamento dei partecipanti locali) saranno integralmente a carico dell'offerente. Le modalità organizzative di massima del seminario dovranno essere illustrate nell'offerta del concorrente e concordate in tempo utile nel dettaglio con la DGCS.

FORMATO SUGGERITO DEL RAPPORTO DI VALUTAZIONE

<i>Rilegatura</i>	In broccura con copertina plastificata recante l'indicazione del titolo dell'iniziativa anche nella parte laterale.
<i>Carattere</i>	Arial o Times New Roman, corpo 12 minimo.
<i>Copertina</i>	Il file relativo alla prima pagina sarà fornito dall'Ufficio III della DGCS.
<i>Lista degli acronimi</i>	Sarà inserita una lista degli acronimi.
<i>Localizzazione dell'intervento</i>	Inserire una carta geografica relativa alle aree oggetto dell'iniziativa.
<i>Sintesi</i>	Quadro generale che evidenzi le principali risultanze, i punti di forza e di debolezza del progetto. Max 4 pagine, con focus sulle lezioni apprese e raccomandazioni.
<i>Contesto dell'iniziativa</i>	Situazione Paese (Max 2 pagine), basata su informazioni rilevate da fonti internazionali accreditate. Breve descrizione delle politiche di sviluppo attive nel Paese e della sua situazione politica, socio-economica, culturale ed istituzionale. Analisi della logica dell'iniziativa. Stato di realizzazione delle attività del progetto.
<i>Obiettivo</i>	Tipo di valutazione. Descrizione dello scopo e dell'utilità della valutazione.
<i>Quadro teorico e metodologico</i>	I criteri di valutazione. La metodologia utilizzata e la sua applicazione, segnalando le eventuali difficoltà incontrate. Le fonti informative e il loro grado di attendibilità.
<i>Presentazione dei risultati</i>	Elenco dei quesiti valutativi e relative risposte, adeguatamente documentate e commentate, seguito da una sintesi riepilogativa di tutte le risposte che ne faciliti la lettura e metta in evidenza i punti salienti.
<i>Conclusioni</i>	Le conclusioni, tratte dai risultati, dovranno includere un giudizio chiaro in merito a ciascuno dei criteri di valutazione.
<i>Raccomandazioni</i>	Le raccomandazioni, indirizzate a destinatari istituzionali, dovranno essere volte al miglioramento dei progetti futuri e delle strategie.
<i>Lezioni apprese</i>	Osservazioni, intuizioni e riflessioni generate dalla valutazione, non esclusivamente relative all'ambito del progetto, ma originate dai findings e dalle raccomandazioni. Esse devono poter essere utilizzate per informare le decisioni e le azioni da intraprendere, diffondere la conoscenza e rafforzare la legittimazione e la responsabilizzazione dei portatori di interesse.
<i>Allegati</i>	Devono includere i ToR, la lista completa dei quesiti valutativi, la lista delle persone intervistate e ogni altra informazione e documentazione rilevante.

ANNEXE 2 : Liste des questions d'évaluation et indicateurs correspondants

	Questions d'évaluation	Indicateurs
Impact	Quels effets – positifs ou négatifs, attendus ou inattendus – a produit l'intervention sur la reconnaissance et la tutelle des droits des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et des mineurs handicapés au Maroc ?	<ul style="list-style-type: none"> • Effets sur le processus de changement du cadre légal • Mobilisation de nouveaux acteurs de la société civile dans la promotion et la défense des droits des acteurs pris en considération • Fonctionnalité des instances de coordination et de concertation entre les parties prenantes au niveau national (ex. Conseil National pour la famille et l'enfance) • Fonctionnalité des instances locales de coordination et de concertation entre les parties prenantes (ex. Comité de protection de l'enfance) • Changements dans les représentations des acteurs pris en compte par les médias • Changements dans les attitudes envers les acteurs pris en compte par les acteurs publics locaux (au niveau micro) • Changements dans les actions menées par les organisations de la société civile engagées dans la protection des acteurs pris en considération • Changements dans l'accès à la protection des droits des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et handicapés, au niveau national et au niveau local
Pertinence	Dans quelle mesure l'intervention a produit des réponses adéquates aux problèmes liés aux droits des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et les mineurs handicapés au Maroc ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de questions ayant incidence sur la protection des droits des personnes considérées et qui n'ont pas été prises en compte par le projet • Acteurs et organisations pertinents non impliqués par le projet • Présence d'obstacles législatifs, organisationnels, sociaux et culturels pertinents non pris en compte dans la formulation du projet • Absence de lien entre les actions prévues et la solution des problèmes relatifs à la protection des acteurs considérés • Présence de facteurs pertinents non identifiés dans la théorie du changement sous-jacente le projet
Cohérence	Dans quelle mesure le projet est compatible avec les interventions d'autres acteurs mises en œuvre dans le même secteur ?	<ul style="list-style-type: none"> • Compatibilité des modalités d'implémentation du projet vis-à-vis les politiques nationales • Compatibilité du projet avec l'intervention/action de l'acteur public • Compatibilité du projet avec l'intervention d'autres acteurs de la coopération au développement dans le même secteur • Compatibilité du projet avec l'intervention d'acteurs non étatiques marocains dans le même secteur • Présence d'initiatives du projet finalisées à la coordination et l'harmonisation d'action avec d'autres acteurs publics/privés ou internationaux actifs dans le même secteur

		<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une valeur ajoutée spécifique par rapport aux actions d'autres acteurs actifs dans le même secteur • Dispositions prises par le projet pour éviter sur chevauchements avec l'intervention d'autres acteurs actifs dans le même secteur • Compatibilité du projet avec les lignes directrices du MAECI en matière de mineurs et handicap • Compatibilité du projet avec les Lignes opérationnelles de la Coopération Italienne dans la région de l'Afrique du Nord et Moyen Orient • Compatibilité du projet avec les conventions internationales en matière de tutelle des droits des mineurs et des handicapés • Compatibilité du projet avec les six axes prioritaires de l'Initiative Européenne de Voisinat 2104-2020 (<i>European Neighbourhood Instrument - ENI</i>)
Efficacité	Dans quelle mesure les activités prévues par le projet ont-elles été réalisées ? Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la planification dans la réalisation des actions prévues • Activation et fonctionnement régulier des mécanismes de gestion et direction du projet • Activation et fonctionnement régulier du système de monitoring et évaluation • Activation et fonctionnement régulier des activités de communication • Produits de l'activité de recherche • Mise en œuvre et produits des activités de renforcement des compétences des opérateurs du CDEPF et des organisations de la société civile impliquées • Mise en œuvre et produits de la Conférence Nationale sur les droits des mères célibataires, des mineurs sans protection familiale et des mineurs handicapés • Mise en œuvre et produits des actions d'activation et consolidation des services territoriaux prévus • Mise en œuvre et produits de l'activité d'accompagnement des mères célibataires à Tanger, Casablanca, Meknes et Fez • Mise en œuvre et produits des services en faveur des mineurs institutionnalisés à Casablanca et Meknes • Mise en œuvre et produits des services pour familles et mineurs handicapés à Temara • Formulation effective d'une carte des services • Réalisation de la Plateforme Nationale on-line • Réalisation et résultats des campagnes de sensibilisation • Réalisation et résultats des campagnes sur les médias
Efficience	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet, à travers une utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la planification dans la réalisation des actions prévues • Activation et fonctionnement régulier des mécanismes de gestion et de direction • % de dépenses inéligibles ou faisant l'objet de contestation

	correcte des ressources, a-t-elle été cohérente avec les prévisions financières ?	<ul style="list-style-type: none"> • Retards relatifs à la mobilisation et à l'utilisation des ressources financières • Retards ou variations importantes dans la mobilisation des ressources humaines et techniques • Mobilisation de ressources additionnelles • Réalisation d'activités additionnelles
Durabilité	<p>Dans quelle mesure les résultats atteints sont encore présents après la conclusion du projet ?</p> <p>Dans quelle mesure l'initiative a facilité la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources et des acteurs pertinents capables d'assurer la durée des résultats atteints ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de plaidoyer en cours impliquant les partenaires locaux du projet • Niveau de fonctionnalité des services mis en place et disponibilité actuelle du personnel impliqué dans les activités de formation • Nouvelles activités de formation promues par les organisations locales impliquées dans le projet • Fonctionnalité du CDEPF • Fonctionnalité de la Plateforme • Fonctionnalité des mécanismes relatifs à la qualité des services réalisés (Registres usagers, Cartes des Services, etc.) • Continuité dans les actions de communication (médias) et sensibilisation (Organisations de la société civile) • Mécanismes de mobilisation des ressources déjà actifs ou en voie d'activation, dans le contexte de la tutelle des droits des acteurs pris en compte
Visibilité et communication	<p>Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle été accompagnée par une action de communication fonctionnelle à promouvoir les finalités mêmes du projet ainsi que la visibilité de la Coopération Italienne ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'initiative par les principales parties prenantes (Organisations de la société civile, gouvernement, autres bailleurs de fonds, etc.) • Conscience des questions liées à la tutelle des droits des acteurs considérés par les principales parties prenantes (Organisations de la société civile, gouvernement, autres bailleurs de fonds, etc.) • Connaissance par les principales parties prenantes (Organisations de la société civile, gouvernement, autres bailleurs de fonds, etc.) des Organisations de la société civile locales impliquées dans le projet

ANNEXE 3 : Liste des personnes et organisations consultées

Nom et prénom	Fonction	Institution
Hamza Hammoui	Association Casa Lahina	Opérateur RBC
Salah Aatroussi	Association Casa Lahina	Responsable de projet
Aziz Bouzougar	Association Casa Lahina	Opérateur RBC
Yassine Fouzir	Association Casa Lahina	Opérateur RBC
Zhor Ansar	Association Casa Lahina	Opérateur RBC
Stefano Marchi	AiBi	Desk Officer
Daniela Ciliberti	AiBi	Chef de Projet
Sonia Drioli	Soletterre	Représentant Pays CP
Vanessa Tullo	AiBi	Représentante actuelle Pays
Alessandra Braghini	OVCi	Représentante Pays CP
Stefania Betto	Esperte OVCi RBC	Experte RBC/Formations
Mauro Borin	OVCi	Evaluation finale
Michele Torri	AiBi	Responsable administratif Projet AiBi
Zakia Kasete	Casa Lahina	Responsable RBC et SAFIR
Abderrahmane El Moudni	Association Clio Salé	Coordinateur association
Mustapha El Aloini	Fondation Rita Zniber	Responsable pédagogique et intermédiaire social
Trichot Claire	Association 100% Mamans	Présidente Association
Chokri Hind	Association 100% Mamans	Responsable des Itinéraires Psychosociaux
Touria Briouil	Association Dar Al Atfal Al Ouafae	Opératrice du guichet
Nadia Benis	Association Dar Al Atfal Al Ouafae	Ex présidente
Ouafae Amhoueche	Fondation Rita Zniber	Responsable
Fatima El Wafi Onfrey	Association Osraty	Présidente Association
Beatrice Beloubad	Association SOS Village	Direction nationale
Fatima Ouazahrou	Association INSAF	Pôle mère et enfant
Fatima Ezzahra Haddadi	Association SOS Village	Responsable du guichet et responsable des jeunes
Fouzia Azzouzi	Association Mourouj	Présidente Association
Concha Badillo	Association AMANE	Ex directrice
Hafida Al Baz	Association Solidarité Féminine	Membre association
Amal El Amine	Association Droits et Justice	Membre association
Veronica Mosticone	Association Amane	Membre association Coordinatrice Plateforme
Fayçal Tadlaoui	Atlantic Radio	Journaliste
Gessica Ferrero	AICS	Responsable des Programmes – Maroc
Anna Rita Caselli	AICS	Ufficio VII – Acteurs de coopération, partenariats et finance pour le développement

ANNEXE 4 : Liste des documents consultés

Documentation mise à disposition par le MAECI

Accordi con le controparti

Accordi con le Autorità Locali (UNICEF ed Entraide Nationale)

Analisi contabile

Analisi tecnica_2a_10593.AIBI.MAR 2018 11 21

Contrat Tous autour de l'enfance_Agence Med Atlas 2017 04 10 (Soleterre)

Documento di progetto

Rapporto descrittivo e contabile I annualità

Rapporto descrittivo e contabile II annualità

Rendiconto I e II annualità

Stefano Marchi – AiBi, Report Monitoraggio Missione dal 3 al 10 dicembre 2017

Valentina Capelli – Soleterre, Report Monitoraggio Missione dal 4 al 17 giugno 2017

Alessandra Braghini – OVCI, Report Monitoraggio Missione dal 1 novembre al 31 dicembre 2017

Silvana Betto – Esperto RCB, Report Consulenza dal 5 al 12 dicembre 2017

Mauro Borin, Report Consulenza Missione di valutazione dal 12 al 22 dicembre 2017

Sintesi del progetto

Richiesta di variante non onerosa con budget del 14 luglio 2016

Autorizzazione variante non onerosa sulla prima annualità di progetto del 2 agosto 2016

20 2018 01 ALL. 02 - OVCI_Verbale passaggio attività e beni Casa Lahnina

18 01 ALL. 01 - Ai.Bi._lettere de donation biens AICS_DAO e Osraty_31012018

Recherche projet et recommandations

Famiglie vulnerabili, minori in istituto. Rapporto contro la discriminazione delle donne e dei minori in Marocco

Documents MAECI

AICS, CBM Italia, Disabilità e Cooperazione Internazionale: partecipazione e inclusione. L'esperienza della cooperazione italiana 2016-2017 (Novembre 2019)
<https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2019/12/survey-disabilita-2016-2017.pdf>

AICS, Linee Guida per la disabilità e l'inclusione sociale negli interventi di cooperazione (2018)
<https://www.esteri.it/mae/resource/doc/2018/02/linee-guida-disabilita-2018.pdf>

Cooperazione Internazionale per lo Sviluppo, Documento Triennale di Programmazione e di Indirizzo 2016-2018, https://www.esteri.it/mae/resource/doc/2017/03/doc_triennale_2016-2018_-_finale_approvato.pdf

Cooperazione Internazionale per lo Sviluppo, Documento Triennale di Programmazione e di Indirizzo 2017-2019, https://www.esteri.it/mae/resource/doc/2018/02/doc_triennale_2017-2019_27.07.2017.pdf

LEGGE 11 agosto 2014, n. 125 <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2014/08/28/14G00130/sg>

MAE-DGCS, Linee Guida della Cooperazione Italiana. Linee guida sui Minori 2012, https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2016/04/2011-12-12_LineeGuidaMinori2012.pdf

MAE-DGCS, Linee Operative della Cooperazione Italiana nella Regione del Nord Africa e Medio Oriente, https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2016/04/Linee_operative_MENA.pdf

MAE-DGCS, Piano d'Azione sulla disabilità della Cooperazione Italiana, 2013 https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2017/02/B_01_Piano_Azione_ita.pdf (Documento redatto in applicazione delle Linee Guida per l'introduzione della tematica della disabilità nell'ambito delle politiche e delle attività della Cooperazione italiana approvate dalla DGCS nel novembre 2010)

MAECI, RIDS (Rete Italiana Disabilità e Sviluppo), Educazione inclusiva delle persone con disabilità e cooperazione allo sviluppo (2015) https://www.esteri.it/mae/resource/doc/2016/07/educaz_inclusiva_ita.pdf

RIDS, Disabilità e sviluppo: come includere le persone con disabilità nella cooperazione allo sviluppo, GuaraldiLab, Rimini (2015) <http://www.superando.it/files/2015/09/rids-manuale-settembre-2015.pdf>

Sites Web et Social Network

BinCom, La vie d'un enfant n'est pas un jeu, <http://www.enfancemaroc.org/bincom/> (blog della campagna)

Insights Facebook de la page du Collectif en 2018, <http://nas.soleterre.org:5020/sharing/p74oL4uNX>

Le Collectif associatif pour le "Droit de l'Enfant à la Protection Familiale", Un focus sur le courageux témoignage d'une Mère chef de famille monoparentale lors de la conférence du projet #TousAutourEnfance, 23 novembre 2017, https://www.facebook.com/CDEPF/videos/1716550488376831/?tn-str=k*F

Le Collectif Associatif pour le Droit de l'Enfant à une Protection Familiale, www.enfancemaroc.org

Le Collectif Associatif pour le Droit de l'Enfant à une Protection Familiale, <https://www.facebook.com/CDEPF/>

Spot (campagne d'information et sensibilisation)

Campagne « BinCom » : ABDELLAH TOURABI, <https://youtu.be/Z5Uo2jZHCJY>

Campagne « BinCom » : HOURIA ESSLAMI, <https://youtu.be/Z7GfIJJieCo>

Campagne « BinCom » : LHAJ BOUKARTACHA, <https://www.youtube.com/watch?v=DkTYPIZqmjw>

Rapports OO.II

INSAF, *Le Maroc des mères célibataires. Ampleur, réalité, actions, représentations, itinéraires et vécu*. 2010

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/MAR/INT_CRC_NGO_MAR_17893_F.pdf

LMPE (La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance), Unicef, *Enfance abandonnée au Maroc : ampleur, état des lieux juridique et social, prise en charge, vécu*, 2010
<http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/societe/enfants/enfance-abandonnee-au-maroc-ampleur-etat-des-lieux-juridique-et-social-prise-en-charge-vecus>

Fondation Rita Zniber

Rapport projet AICS 2016 3^{ème} trimestre

Rapport projet AICS 2016 4^{ème} trimestre

Rapport projet AICS 2017 3^{er} trimestre

Rapport projet AICS 2017 2^{ème} trimestre

Rapport projet AICS 2017 3^{ème} trimestre

Rapport projet AICS 2017 4^{ème} trimestre

Dar Atfal Al Wafae – DAO Fez

Rapport mise en œuvre des activités spécifiques I, II, III, IV trimestre 2016

Rapport mise en œuvre des activités spécifiques I, II, III, IV trimestre 2017

Documents sur le contexte

Charmes, J. (2012). The informal economy worldwide: Trends and characteristics. *Margin: The Journal of Applied Economic Research*, 6(2), 103-132.

FNH (Ninance News Hebdo), Nouveau modèle de développement : le Maroc à la croisée des chemins, Jeudi 05 Septembre 2019, <https://fnh.ma/article/economie/nouveau-modele-de-developpement-le-maroc-a-la-croisee-des-chemins>

Haut-Commissariat au Plan, Annuaire Statistique du Maroc, 2018, https://www.hcp.ma/downloads/Annuaire-statistique-du-Maroc_t11888.html

Haut-Commissariat au Plan, Recensement général de la population et de l'habitat, 2018 https://www.hcp.ma/glossary/Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat_gw115.html

Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique. *Evaluation du modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : vers une éducation inclusive*, 2019 <https://www.csefrs.ma/publications/evaluation-du-modele-deducation-des-enfants-en-situation-de-handicap-au-maroc-vers-une-education-inclusive/?lang=fr>

Magnan P., *Maroc: des propos chocs relancent la question du sort des milliers d'enfants abandonnés à la naissance chaque année*, France Info 21/11/2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/maroc-24-bebes-jetes-chaque-jour-a-la-poubelle_3708469.html

OCDE, Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations. Définitions adaptées et principes d'utilisation. Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet), 2019, <http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

ONDH, ONDE, UNICEF, Situation des enfants au Maroc, 2019

Schneider, F. (2012). The shadow economy and work in the shadow: what do we (not) know? IZA DP No. 6423. IZA

UNDP, Human Development Indicators. Morocco 1990 – 2020, <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MAR>

UNDP, Human Development Report 2019. Inequalities in Human Development in the 21st Century. Morocco http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/MAR.pdf

WITS (World Integrated Trade Solution), Morocco trade statistics : Exports, Imports, Products, Tariffs, GDP and related Development Indicator. 2004 – 2018, <https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/MAR>

World Bank, Country Profile. Morocco, 1990 – 2018, https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=MAR

World Bank, Human Capital Index Rank 98 out of 157, October 2018, https://databank.worldbank.org/data/download/hci/HCI_2pager_MAR.pdf

Articles parus dans la presse

Ahdath.info, 02/06/17, الحماية الأسرية، إطلاق "بينكم" من أجل الحق في الحماية الأسرية، <http://m.ahdath.info/292954>

Article19.ma, SOCIÉTÉ – CMDH : « Le Maroc enregistre quotidiennement plus de 100 bébés de pères inconnus », 13/04/17, <http://article19.ma/accueil/archives/70476>

bladi.net, Casablanca : bébé à vendre, prix 2500 dirhams, 18/01/17, <https://www.bladi.net/vente-bebe-casablanca,47081.html>

L'economiste.com, Le drame des moins de 15 ans, 28/03/17, http://www.leconomiste.com/article/1010226-le-drame-des-moins-de-15-ans?utm_source=newsletter_28722&utm_medium=email&utm_campaign=le-drame-des-moins-de-15-ans

Le Site Info, Témara: Arrestation de 4 employés d'un orphelinat pour sévices sexuelles, 26/01/17, <http://www.lesiteinfo.com/en-continu/temara-arrestation-de-4-employes-dun-orphelinat-pour-sevices-sexuels/>

Le360, Casablanca : Deux filles sdf kidnappées et violées dans un transport scolaire, 13/01/17, <http://fr.le360.ma/societe/casablanca-deux-filles-sdf-kidnappees-et-violees-dans-un-transport-scolaire-103573>

Le360, Une commission ministérielle pour recenser les enfants non reconnus, 02/06/17, <http://m.le360.ma/societe/une-commission-ministerielle-pour-recenser-les-enfants-non-reconnus->

[121707?utm_content=buffer50376&utm_medium=Le360fr&utm_source=Twitter.com&utm_campaign=Publipostage](https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/173735-Casablanca.-Le-drame-de-deux-bebes-enfants-d-une-SDF-qui-vivent-dans-la-rue.html)

Media 24, Casablanca. Le drame de deux bébés, enfants d'une SDF, qui vivent dans la rue, 28/05/17, <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/173735-Casablanca.-Le-drame-de-deux-bebes-enfants-d-une-SDF-qui-vivent-dans-la-rue.html>

Media 24, Une initiative de Médias24 : Une motion législative au profit des enfants nés hors mariage, 08/03/17, <https://www.medias24.com/MAROC/DROIT/171559-Une-initiative-de-Medias24-une-motion-legislative-au-profit-des-enfants-nes-hors-mariage.html>

Monasso, Le mariage de mineures, le fléau du Maroc, 16/04/17, <http://monasso.ma/130070-mariage-de-mineures-fleau-maroc>

Telquel, Le gouvernement promet d'affronter le problème des "enfants sans identité", Maroc 02/06/17, http://telquel.ma/2017/06/02/le-gouvernement-promet-daffronter-le-probleme-des-enfants-sans-identite_1549027

Yabiladi, Mariage des mineurs au Maroc : une affaire sordide à Azilal, 31/03/17, <https://www.yabiladi.com/articles/details/52441/mariage-mineures-maroc-affaire-sordide.html>

Communiqués de presse

AICS, Communiqué de Presse. QUEL FUTUR POUR NOS ENFANTS ? Conférence de clôture du projet « Tous autour de l'enfance »

CKM (Collectif Kafala Maroc) et CDEPF (Collectif Droit de l'Enfant à une Protection Familiale), Communiqué de Presse

Communiqué de création de Collectif. Protection familiale : Un droit fondamental pour tous les enfants Casablanca, le 11 Mars 2013

Communiqué de Presse - Rapport plaidoyer et lancement campagne

Communiqué de presse_lancement projet TOUS AUTOUR DE L'ENFANCE

Communiqué de presse. Lancement du projet TOUS AUTOUR DE L'ENFANCE

Communiqué de Presse. Le « CDEPF » lance la Campagne Nationale « Bin.Com »

ANNEXE 5 : Les outils techniques utilisés

Questionnaire pour les mineurs assistés par le projet " Tous autour de l'enfance "

Ce questionnaire s'insère dans le cadre de l'évaluation du projet « Tous autour de l'enfance » financé par la coopération italienne et respecte la normative européenne en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Les réponses au questionnaire, garanties par l'anonymat, ne sont ni correctes ni erronées et permettent de comprendre comment améliorer les services que le projet a promus et soutenus.

***Obligatoire**

1. Quelle est votre âge ? *

2. Ville de résidence *

3. Éducation *

Une seule réponse possible.

Aucune

École primaire

École secondaire

Instituts professionnels

Études supérieures

Autre :

4. Quelle est actuellement votre condition d'emploi ? *

Une seule réponse possible.

Je fais mes études

Passer à la question 5

Je fais mes études et je travaille

Passer à la question 6

J'ai un boulot

Passer à la question 8

Je ne travaille pas mais suis à la recherche d'un boulot *Passer à la question 9*

Je n'ai pas de boulot et ne le cherche pas *Passer à la question 10*

5. Vous avez affirmé de faire des études, pourriez-vous spécifier quelles études ? *

Passer à la question 10

6. Vous avez affirmé de faire des études, pourriez-vous spécifier quelles études ? *

7. Quel est actuellement votre boulot ? *

Une seule réponse possible.

- Mécanicien
- Artisan
- Ouvrier
- Vendeur
- Commerçant
- Petits boulots informels
- Cultivateur
- Autre : _____

Passer à la question 10

8. Quel est actuellement votre boulot ? *

Une seule réponse possible.

- Mécanicien
- Artisan
- Ouvrier
- Vendeur
- Commerçant
- Petits boulots informels
- Cultivateur
- Autre : _____

Passer à la question 10

9. Vous avez affirmé d'être en train de chercher un boulot, pouvez-vous préciser dans quel secteur ? *

10. Où vous vivez actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- Seul dans un logement en location
- Avec le partenaire dans un logement en location
- Dans un logement en location que je partage avec d'autres personnes
- Chez des amis
- Chez des parents
- Centre d'accueil
- Dans la rue
- Autre : _____

11. Dans quelle institution vous avez grandi ? *

12. Pour combien d'années vous y avez séjourné ? *

13. Le centre offre plusieurs services, pouvez-vous préciser lesquels vous avez utilisés et combien vous les jugez utiles ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Très Utile	Utile	Pas trop utile	Pas du tout utile	Je ne l'ai pas utilisé
Formation professionnelle	<input type="radio"/>				
Orientation à l'emploi	<input type="radio"/>				
Assistance psychologique	<input type="radio"/>				
Aide dans la recherche d'un boulot	<input type="radio"/>				
Appui pour chercher un logement	<input type="radio"/>				

14. Vous auriez souhaité d'autres appuis que le projet n'a pas pu vous donner ? nous vous demandons de bien vouloir les spécifier

15. Vous êtes resté en contact avec l'institution qui vous a accueilli ? *

Plusieurs réponses possibles.

Non

Oui, J'ai des amis

Oui, Pour des conseils dans la recherche d'un boulot

Oui, Pour me renseigner sur des opportunités de formation

Oui, Pour un appui financier

Oui, Pour chercher un logement

Autre : _____

16. Quel a été le problème le plus important que vous avez dû résoudre une fois sorti de l'institution ?

Questionnaire pour les familles des enfants handicapés

Ce questionnaire s'insère dans le cadre de l'évaluation du projet « Tous autour de l'enfance » financé par la coopération italienne et respecte la normative européenne en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Les réponses au questionnaire, garanties par l'anonymat, ne sont ni correctes ni erronées et permettent de comprendre comment améliorer les services que le projet a promus et soutenus.

*Obligatoire

1. Quelle est votre âge ? *

2. Sexe *

Une seule réponse possible.

Femme

Homme

3. Occupation *

Une seule réponse possible.

Aucune, actuellement au chômage

Agriculteur

Commerçant

Ouvrier

Infirmier

Petits boulots informels

Retraité

Employé

Autre : _____

4. Combien de fils avez-vous ? *

5. Quel est l'âge de votre fils/fille handicapé/e ? *

6. C'est un garçon ou une fille ? *

Une seule réponse possible.

Garçon

Fille

7. Fréquente-t-il/elle l'école ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

8. Qui suit au quotidien votre fils/fille handicapé/e ? *

Une seule réponse possible.

Uniquement des membres de la famille

Une personne que nous avons chargée

La famille et une personne que nous avons chargée

Autre : _____

9. Vous avez quelques soutiens de la part de l'Etat ? *

Plusieurs réponses possibles.

Aucun soutien

Un soutien financier

Un appui médical

Autre : _____

10. Avec quel type de service le projet « Tous autour de l'enfance » vous a appuyé ? *

11. Comment votre fils/fille a perçu les activités / actions du projet ? *

12. Vous avez remarqué une amélioration de ces conditions grâce à l'appui du projet ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 14*

13. Quelles améliorations vous avez remarquées ? *

14. D'après votre expérience, comment vous jugez l'appui du projet ? *

Une seule réponse possible.

Très satisfaisant

Satisfaisant

Pas trop satisfaisant

Pas du tout satisfaisant

15. Y a-t-il des activités ou des services que vous auriez souhaités et que le projet n'a pas pu vous garantir ? * *Une seule réponse possible.*

Oui

Non *Passer à la question 17*

16. Quelle activité ou quel service vous auriez souhaités ? *

17. Après la fin du projet, est-ce que vous avez pu être appuyé par d'autres projets ou ONG ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

18. Quels projets ou ONG vous ont appuyé ? *

Questionnaire pour les mères célibataires assistées par les guichets du projet “ Tous autour de l’enfance ”

Ce questionnaire s’insère dans le cadre de l’évaluation du projet « Tous autour de l’enfance » financé par la coopération italienne et respecte la normative européenne en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Les réponses au questionnaire, garanties par l’anonymat, ne sont ni correctes ni erronées et permettent de comprendre comment améliorer les services que le projet a promus et soutenus.

***Obligatoire**

1. Année de naissance *

2. Dans quelle ville vous résidez actuellement ? *

3. Éducation ? *

Une seule réponse possible.

Aucune

École primaire

École secondaire

Études supérieures

Université

4. Quelle est votre occupation actuelle ? *

Une seule réponse possible.

Je n’ai pas mais je suis en train de chercher

Je n’ai pas et ne suis pas en train de chercher

Étudiante

Bonne

Ménagère

Employée

Ouvrière

Commerçante

Agricultrice

Autre : _____

5. Avec qui vivez-vous actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- Seule *Passer à la question 7*
- Partenaire/mari *Passer à la question 7*
- Fils
- Fils et partenaire/mari
- Parents/famille élargie *Passer à la question 7*
- Amies *Passer à la question 7*
- Autres locataires *Passer à la question 7*
- Autres mères célibataires *Passer à la question 7*
- Autre : _____

6. Pourriez-vous spécifier avec combien de fils vous vivez ? *

7. Où est-ce que vous habitez actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- Maison de propriété/ de famille
- En location
- Chez des amis
- Chez des parents
- Centre d'accueil
- Dans la maison où je travaille
- Autre : _____

8. Quel est le guichet auquel vous vous êtes adressée ? *

9. Est-ce que vous connaissiez déjà le guichet ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

10. Comment vous avez appris de l'existence du guichet ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Connaissances
- Amies
- Services sociaux
- Hôpital
- Parents
- Collègues/employeurs
- Site web
- Réseaux sociaux
- Affiches / dépliants publicitaires
- Radio
- Autre : _____

11. Connaissez-vous l'organisation qui le gère ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non *Passer à la question 13*

12. Vous avez affirmé de connaître l'organisation qui gère le guichet. Pourriez-vous mentionner son nom ? *

13. En quelle année vous vous êtes adressée pour la première fois au guichet ? *

Une seule réponse possible.

- 2017
- 2018

14. Le guichet offre plusieurs services, pouvez-vous préciser lesquels vous avez utilisés et combien vous les jugez utiles ? *

Fournir une réponse pour chaque ligne. Si vous utilisez un dispositif smartphone placez l'écran en horizontal pour visualiser correctement toutes les options de réponse

Plusieurs réponses possibles.

	Tout à fait utile	Surtout utile	Surtout inutile	Tout à fait inutile	Je ne l'ai pas utilisé
Assistance à l'accouchement	<input type="radio"/>				
Méditation	<input type="radio"/>				
(Ré)Insertion familiale et sociale	<input type="radio"/>				
Orientation au travail	<input type="radio"/>				

Insertion au travail	<input type="radio"/>				
Enregistrement à l'état civil	<input type="radio"/>				
Reconnaissance de paternité	<input type="radio"/>				

15. Avez-vous utilisé d'autres services qui n'ont pas été mentionnés ? si c'est le cas merci de le préciser et si vous les avez jugés utiles ou inutiles

Exemple : service X Surtout utile ; service Y Tout à fait inutile

16. Êtes-vous encore en contact avec le guichet ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 19*

17. Pour quelle raison vous êtes encore en contact avec le guichet ? *

Une seule réponse possible.

Je reçois encore assistance de manière continue *Passer à la question 18*

Je reçois encore assistance de temps en temps *Passer à la question 18*

Je suis restée en contact avec les opérateurs *Passer à la question 19*

Je donne un coup de main en tant que bénévole *Passer à la question 19*

Autre : _____

18. Quels services êtes-vous en train d'utiliser ? *

Plusieurs réponses possibles.

Assistance à l'accouchement

Médiation

Insertion/réinsertion familiale

Orientation au travail Insertion au travail

Enregistrement à l'état civil

Reconnaissance de paternité

Autre : _____

19. Pensez-vous que le guichet ait été utile dans la solution de vos problèmes ? *

Une seule réponse possible.

Oui, tout à fait

Surtout oui

Surtout non

Non, pas du tout

20. Est-ce que vous est arrivé de conseiller les services du guichet à d'autres personnes ? *

Une seule réponse possible.

Non

Oui, à une personne

Oui, à plus d'une personne

21. D'après votre expérience, y a-t-il quelques services qui vous auraient été utiles mais qui n'étaient pas dispensés par votre guichet ?

Spécifier

22. Y a-t-il d'autres choses qui concernent le service/les services que vous avez utilisés, positives ou négatives, dont vous souhaiteriez parler et que nous n'avons pas évoquées

Questionnaire pour les OSC marocaines bénéficiaires des formations du Projet " Tous autour de l'enfance "

Ce questionnaire s'insère dans le cadre de l'évaluation du projet « Tous autour de l'enfance » financé par la coopération italienne et respecte la normative européenne en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Les réponses au questionnaire, garanties par l'anonymat, ne sont ni correctes ni erronées et permettent de comprendre comment améliorer les services que le projet a promus et soutenus.

***Obligatoire**

1. Année de naissance de l'interviewé *

2. Sexe *

Une seule réponse possible.

Homme

Femme

3. Dans quelle ville vous résidez actuellement ? *

4. Éducation ? *

Une seule réponse possible.

Aucune

École primaire

École secondaire

Études supérieures

Université

Autre : _____

5. Nom de l'organisation d'appartenance et acronyme *

Merci de reporter le nom complet de l'organisation ainsi que son acronyme

6. Ville et région de l'organisation *

7. Quelle votre fonction au sein de l'organisation ? *

Plusieurs réponses possibles.

Président

Membre du conseil d'Administration

Trésorier

- Chargé de projet
- Bénévole
- Autre : _____

8. Quel est votre engagement au sein de l'organisation ? *

Une seule réponse possible.

- Temps partiel
- Plein temps

9. Êtes-vous salarié de l'organisation ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

10. Principal/aux secteur/s d'activités de l'organisation : *

Plusieurs réponses possibles.

- Droits humains
- Démocratie/ Bonne gouvernance/Éducation civique/Citoyenneté
- Droits des femmes/Genre
- Développement communautaire
- Plaidoyer et Lobbying
- Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.)
- Environnement et biodiversité
- Jeunes
- Culture et sports
- Développement social et économique
- Médias et nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Recherche sociale et économique
- Défense des handicapés
- Défense des enfants
- Défense des groupes marginalisés
- Activités religieuses
- Autre : _____

11. L'organisation dispose-t-elle de: *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Non	Je ne sais pas
un plan stratégique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
un plan d'action	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Principaux bailleurs/clients :

13. Comment jugez-vous les résultats de l'activité de votre organisation ? *

Une seule réponse possible.

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Pas trop satisfaisants
- Pas du tout satisfaisants

14. Quels sont les points de force de l'organisation dans la réalisation de ses activités ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Compétences techniques
- Bonne gestion financière
- Participation de toute l'association
- Bonne relation avec les autorités
- Bonne relation avec les communautés bénéficiaires
- Implication des jeunes
- Implications des femmes
- Autre : _____

15. Quelles sont les difficultés majeures dans la mise en œuvre de vos projets / activités ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Les procédures administratives
- Les délais trop serrés des bailleurs
- Les problèmes de trésorerie
- Assurer le cofinancement
- Compétences techniques insuffisantes
- Conflits au sein de l'organisation
- Environnement hostile
- Méfiance / conflits avec les autorités
- Manque de collaboration avec l'administration publique/État

- Méfiance des communautés bénéficiaires
- Incompréhension des autres organisations de la société civile
- Questions sécuritaires
- Autre : _____

16. Votre organisation adhère-t-elle ou est-elle impliquée dans des organisations faitières / réseaux / plateformes / forum / etc. ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

17. Combien de membres de votre organisation ont-ils participé à la formation (autre vous-même) ? *

18. A quelle formation avez-vous participé ? *

Une seule réponse possible.

Plaidoyer

Communication

Autre : _____

19. Comment jugez-vous la formation reçue ? *

Une seule réponse possible.

Très utile

Utile

Pas trop utile

Pas du tout utile

20. Comment pourrait-on améliorer ce type de formations ? *

Plusieurs réponses possibles.

Élargir à d'autres organisations

Élargir à d'autres membres de la même organisation

Formations moins courtes

Plus d'espace aux travaux pratiques

Les rendre moins épisodiques

Élargir le nombre des thématiques

Autre : _____

21. Quels sont les effets de la formation sur vos compétences individuelles ? *

22. La formation a-t-elle renforcé les capacités de votre organisation ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Passer à la question 24

Je ne sais pas

Passer à la question 24

23. Quelles capacités ont été renforcées ? *

24. Quels sont les avantages dont vous avez pu bénéficier avec la formation par rapport aux OSC qui ne l'ont pas reçue ? *

25. Comment jugez-vous dans l'ensemble l'appui du projet "Tous autour de l'enfance" aux OSC marocaines ? *

Une seule réponse possible.

Appui très important

Appui assez important

Appui pas trop important

Appui pas du tout important

26. Quels sont les domaines prioritaires en termes de renforcement de capacités pour votre organisation ? (Lister max. 5 priorités) *

Plusieurs réponses possibles.

Planification stratégique

Leadership

Gestion générale et financière

Communication externe

Plaidoyer et lobbying

Analyse des politiques

Utilisation des médias

Conception et gestion de projets

Internet

Compétences techniques

Systèmes de monitoring et évaluation

Gestion des ressources humaines

Gestion du personnel bénévole

Autre : _____

27. Quels sont les outils les plus utiles pour le renforcement de capacités de votre organisation ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Formation externe
- Formation “In-house”
- Accompagnement par une autre organisation plus expérimentée ou professionnalisée
- Accès à des services de consultance
- Implication dans des Réseaux de renforcement de capacités
- Partage de capacités (formateurs, matériels) avec d’autres organisations
- Internship /“jumelage” avec d’organisations partenaires
- Autre : _____

ANNEXE 6 : Grille et traces pour les entretiens

Entretiens avec les OSC engagées dans la thématique des mères célibataires et protection de l'enfance

- Quels sont les points de force et les faiblesses de la SC engagée dans le soutien aux mères célibataires et la défense de l'enfance abandonnée ?
- Qu'est-ce que le projet "Tous autour de l'enfance" a réussi à changer par rapport à ces thématiques ?
- Qu'est-ce vous pensez que la SC doit faire pour donner sa contribution à la gestion de ces problématiques ?

Entretiens avec les parents d'enfants avec handicap

- Qu'est-ce que les associations de la SC peuvent faire pour les enfants handicapés et leurs familles et quel rôle pour l'Etat ?
- Quelle contribution a apporté le projet "tous autour de l'enfance" ?
- Quels sont les aspects et/ou les problématiques que le projet n'a pas pu traiter et que d'après vous sont fondamentales ?

Entretiens avec les journalistes

- Comment faire passer un message positif sur la question des mineurs abandonnés ? Quel type de message serait le plus efficace ?
- Quels ont été les points de forces et les faiblesses des actions de communication du projet "tous autour de l'enfance" (s'ils ne le connaissent pas, passer à la question suivante)
- Quels sont les outils communicatifs les plus appropriés et efficaces à utiliser pour faire passer les messages sur la question des mères célibataires et de l'enfance abandonnée ? quels pourraient être les publics de référence ?

Entretiens avec les OSC s'occupant d'enfants handicapés

- Quels sont les points de force et les faiblesses de la SC engagée dans le soutien aux enfants handicapés ?
- Qu'est-ce que le projet "Tous autour de l'enfance" a réussi à changer par rapport à cette thématique ?
- Qu'est-ce vous pensez que la SC doit faire pour donner sa contribution à la gestion de cette problématique ?
- En revanche quel devrait être le rôle de l'Etat ?

GRILLE POUR INTERVIEWS OSC RESPONSABLES 7 GUICHETS

1. Le guichet existait-il auparavant ?
2. Qu'est-ce que le projet « Tous autour de l'enfance » aurait apporté à l'OSC pour organiser/renforcer le service ?
3. Comment peut-on juger l'appui du projet ?
4. Quels sont les aspects les plus positifs qu'on pourrait mentionner de l'appui du projet « Tous autour de l'enfance » ?
5. Quelle valeur ajoutée pourrait-on mentionner pour le projet à propos de la politique de soutien aux mères célibataires et en difficulté, aux enfants abandonnés et les enfants handicapés ?
6. Y a-t-il des aspects de l'action des guichets que le projet n'a pas pu traiter et qu'il aurait été utile de prévoir ?

GRILLE POUR OPERATEURS

1. Vous avez été formé en tant qu'opérateur dans le secteur du handicap dans le cadre du projet « Tous autour de l'enfance ». C'est la première formation dont vous avez bénéficiée après vos études ?
2. Qu'est-ce que cette formation vous a apporté en termes de connaissances ?
3. Comment jugez-vous la formation reçue ?
4. Y a-t-il des aspects que la formation n'a pas pu traiter et que vous auriez souhaité ?
5. Quelle est la valeur ajoutée que le projet a pu apporter aux thématiques du handicap
6. Vous êtes toujours un opérateur dans le secteur du handicap ?
 - 6.1 Si non, pourquoi vous avez abandonné ce boulot ?